

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 27 MAI 2020

Le mercredi vingt-sept mai deux mille vingt à 17H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni au Palais des Sports rue Félix Mathé, sur convocation régulièrement adressée à ses membres le mercredi vingt mai deux mille vingt et sous la présidence de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. PERISSOL, Maire,

Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE (absent aux délibérations n°2 et 3), Mme DEMURE (absente à la délibération n°2), Mme MARTIN, M. MOREAU, M. KARI, M. BENZOHRRA (absent à la délibération n°2, a donné pouvoir à Mme TABUTIN), Mme GAUTIER DE BREUVAND, Mme MARTIN, Mme TABOURNEAU-BESIERS (absente aux délibérations n°2 et 3, a donné pouvoir à Mme LEGRAND), Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme EHRET, M. ROSNET, M. LUNTE, M. GILARDIN, M. MICHAULT (absent aux délibérations n°2 et 3), Mme OUARDIGUI (absente aux délibérations n°2 et 3), Mme CHARMANT, M. LAHAYE (absent aux délibérations n°2 et 3), M. MONNET, Mme GOBIN (absente aux délibérations n°2 et 3).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. LESAGE qui a donné pouvoir à Mme DEMURE,

Mme LEMAIRE qui a donné pouvoir à M. PLACE,

M. JONARD qui a donné pouvoir à M. PERISSOL.

M. BRAZY qui a donné pouvoir à M. MOREAU.

Mme HOUSSAIS qui a donné pouvoir à M. GILARDIN.

Mme VEZIRIAN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE.

M. DELASSALLE qui n'a pas donné pouvoir.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUDAK

MONSIEUR LE MAIRE – Nous allons commencer dans des conditions particulières ce conseil. Je voudrais d'abord vous rassurer : toutes les conditions sanitaires sont réunies et comme il y a plus de 2 mètres entre chacune et chacun d'entre nous, tous ceux qui le souhaitent peuvent enlever leur masque. Je vous demanderai simplement, si vous devez vous déplacer, de le remettre. Donc, assis et, notamment pour parler, vous pouvez, et on vous entendra beaucoup mieux lorsque vous parlerez si vous n'avez plus de masque mais, en tout état de cause, les mesures sanitaires sont respectées et, donc, vous pouvez tout à fait enlever le masque et le remettre lorsque vous vous déplacerez.

Il est clair qu'on est ici, vous le savez, parce que, pour respecter les mesures de distanciation, on ne pouvait pas le faire ni dans la salle classique de l'hôtel de ville ni même d'ailleurs à Villars sinon un certain nombre d'entre nous se seraient trouvés derrière des poteaux. Et, le dernier point que je vous demande : on a, évidemment, dans une salle comme celle-là, un problème de sonorité. Et donc vous avez des micros qui ont été réglés. Je vous demande vraiment, c'est un simple problème technique, mais je vous le demande, de ne pas les déplacer.

Si vous entendez mal, vous avez un casque et, en ayant le casque, vous entendrez directement ce qui est dit à travers le casque, directement dans vos oreilles et ça sera mieux ainsi.

Je vais vous proposer, avant de vous inviter à un moment de recueillement, je vais commencer, formellement, à faire la liste.

MONSIEUR LE MAIRE – Mes chers collègues, il est clair qu'on est dans un moment très particulier. Un certain nombre des nôtres nous ont quittés, compte tenu de la pandémie qui s'est abattue, moins sur notre région qui est restée verte, mais dans notre pays et on connaît tous quelqu'un qui n'est plus là aujourd'hui. Ceux qui sont partis ont laissé des familles meurtries, d'autant plus meurtries, je le rappelle, que les funérailles devaient respecter des règles où les familles, pour une part, ne pouvaient même pas y assister. Et je voudrais vraiment qu'on commence cette réunion par un moment de recueillement pour toutes celles et tous ceux qui sortent meurtris de ce drame. Je vous le propose et Jacques Lahaye l'avait également proposé. Donc, je vous invite à un moment de recueillement.

(Moment de recueillement).

Je vous en remercie.

Je voudrais également qu'on exprime notre reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui se sont entièrement mobilisés. Évidemment, on va commencer à penser aux soignants, qu'ils aient travaillé à l'hôpital, qu'ils aient travaillé à la clinique, qu'ils aient travaillé en ville. Je voudrais vraiment les remercier. Je sais combien la situation a été difficile. Et je sais combien ils ont fait preuve, vraiment, de courage et d'engagement, écoutant leur devoir. Je souhaite qu'on leur exprime notre reconnaissance. J'ai parlé des soignants mais je parle de toutes celles et tous ceux qui ont permis également que, quelles que soient les difficultés, notre société puisse continuer, même si ce n'était pas comme avant, à fonctionner. Et, donc, je vous proposerais tout simplement, je parle, j'imagine, en votre nom, que, tous ensemble, nous leur exprimions notre reconnaissance. Merci à eux !

(Applaudissements).

Alors, nous devons désigner un secrétaire de séance et je me tournerai vers Hamza qui va être aujourd'hui, je crois, notre benjamin. Donc, si tu le veux bien et si vous en êtes d'accord, Hamza sera notre secrétaire de séance.

Alors, vous avez deux listes de décisions qui ont été déposées. Celles qui ont été prises classiquement, entre guillemets, avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance du premier avril, que vous avez là. Et puis, il y en a une deuxième. Ce sont les décisions que j'ai été amenées à prendre dans le cadre de pouvoirs spécifiques donnés aux maires, dans une période liée à l'état d'urgence sanitaire et que nous aborderons dans le deuxième point de l'ordre du jour.

Donc, sur la première liste de décisions, celles que j'ai prises entre le 18 septembre 2019 et le 18 mars 2020. Y-a-t-il des observations. Oui ? Essaie de parler distinctement mais surtout bien devant et fort.

MONSIEUR LUNTE – Maintenant ?

MONSIEUR LE MAIRE – Oui.

MONSIEUR LUNTE – Je recommence. Merci, donc, de me donner la parole. Avant d'intervenir sur la liste des décisions prises, je voulais vous remercier aussi pour l'accueil enthousiaste que vous avez réservé à notre nouveau groupe d'élus. Le groupe « Pour Moulins », composé de six élus du Conseil Municipal, entend servir notre ville au-delà des clivages traditionnels. Le contexte actuel nous renforce encore dans cette conviction. Car le virus Covid-19 ne distingue pas, il menace tout le monde. Peu importe si on vote à gauche ou à droite à l'échelle nationale. Peu importe si on est en marche ou en route ou en doute. Non, la ville, notre ville Moulins et le débat, la discussion, sur la meilleure manière de sa promotion, se suffisent à elle-même comme objet du débat politique. Donc, notre parti, c'est notre ville. Depuis sa création, le groupe « Pour Moulins » a contribué au débat avec des propositions fortes. Nous avons publié, le 14 mars, un document au titre : « Avec force et vitesse », avec un éventail de mesures pour soutenir la population et notre tissu économique, les commerçants, artisans et entreprises. Ces mesures mêlent une baisse d'impôts – il nous paraît normal de soulager ceux qui, depuis des années, paient, dans un moment extrêmement critique – et des subventions spécifiques. Vous avez repris une partie de nos suggestions et j'ai cru comprendre que vous allez nous en révéler, aujourd'hui encore, d'autres qui vont dans ce sens. Nous le saluons. Nous saluons aussi le fait que vous avez suivi nos suggestions quant à l'ouverture du marché des Champins et des cimetières. Vous avez refusé...

MONSIEUR LE MAIRE – Non, mais attends... excusez-moi. Monsieur Lunte. Ça n'est pas du tout le sujet maintenant. On n'est pas du tout en train de faire campagne, je le dis très directement. On est dans un Conseil municipal.

MONSIEUR LUNTE – ... j'y reviens.

MONSIEUR LE MAIRE – Il y a un certain nombre de points d'ordre. Donc, vous avez dit que vous avez créé un groupe. OK.

MONSIEUR LUNTE – ... je reviens à cela.

MONSIEUR LE MAIRE – On n'est pas là en train de voir les propositions de chacun. Ce n'est pas le sujet maintenant. Donc, il y a eu un appel qui a été fait. Il y a des décisions qui ont été prises entre le 18 septembre et le 17 mai avant la mise en place du... pardon, non, entre le 18 septembre et le 16 mars. Y-a-t-il des observations sur cette première partie ?

MONSIEUR LUNTE – ... non, non. J'ai voulu intervenir avant d'engager ce débat sur la question...

MONSIEUR LE MAIRE – Non mais tu ne vas pas... Excusez-moi. Je vous ai tutoyé par erreur...

MONSIEUR LUNTE – Alors, je suis désolé. Oui.

MONSIEUR LE MAIRE – On est, quand même, dans un ordre du jour.

MONSIEUR LUNTE – Alors, quant à l'ordre du jour, nous regrettons qu'aujourd'hui, nous n'avons pas, sur notre table, le compte administratif de 2019. Il existe. Son adoption, aujourd'hui, aurait permis de désengorger les travaux du conseil municipal après le second tour, tout et avant la fin du mois de juillet. Débattre du compte administratif aurait aussi permis de connaître exactement la surface financière de notre budget...

MONSIEUR LE MAIRE – OK. Vous le direz après, Monsieur Lunte. Vous le direz après. C'est pas du tout dans l'objet maintenant.

MONSIEUR LUNTE – Mais je peux commenter sur l'ordre du jour. Vous devez soumettre un ordre du jour au début du conseil.

MONSIEUR LE MAIRE – L'ordre du jour, vous l'avez reçu chez vous.

MONSIEUR LUNTE – Vous demandez si on adopte l'ordre du jour. Je fais un commentaire sur l'ordre du jour.

MONSIEUR LE MAIRE – Pas du tout. Je n'ai reçu aucune demande d'inscription aux délibérations complémentaires. Vous pouvez effectivement demander l'inscription de questions diverses. Vous ne l'avez pas fait. Je n'ai reçu aucune proposition de personne. Et donc il aurait été bien, dans un esprit démocratique, si vous voulez commenter un ordre du jour, de nous envoyer vos autres propositions. C'est comme ça qu'on fonctionne, sur un plan démocratique.

MONSIEUR LUNTE – Est-ce que je peux terminer mon propos introductif ?

MONSIEUR LE MAIRE – Mais, Monsieur Lunte, ça n'est pas du tout comme ça qu'on peut fonctionner. Si vous voulez, prenez le point, ça n'est pas le respect d'un fonctionnement démocratique mais allez-y. Si vous voulez le faire, faites-le.

MONSIEUR LUNTE – Ah, justement, quant au respect du fonctionnement démocratique, je voulais simplement vous inviter, et ça, pour nous, en tant que groupe, c'est très important, à respecter le règlement que nous nous sommes donnés nous-mêmes et le code des collectivités territoriales. Nous avons demandé, avec onze conseillers municipaux, à la fin du mois de mars, la tenue d'un Conseil municipal. Vous n'avez pas pris trente jours pour le faire mais cinquante. Vous allez dire que c'est un détail, qu'il y avait la contrainte du confinement et que vous avez organisé quelques visioconférences par groupe politique. Je vous réponds que c'est la règle et qu'il faut respecter la règle, non pour la règle elle-même mais par respect pour la démocratie, le débat démocratique et le bon fonctionnement de nos institutions. Chers collègues, je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE – Je répondrai plus tard parce que ça ne mérite pas, aujourd'hui et maintenant, de commencer par ça. Donc, je le ferai évidemment plus tard. Je ne vois véritablement pas, au moins, on est en conseil, on est en conseil présentiel. On est probablement le premier Conseil municipal à débattre d'un ordre du jour – je ne parle pas des Conseils municipaux qui ont été réunis pour élire leur nouvel exécutif. Donc, nous sommes, probablement, la première ville à réunir un Conseil municipal de trente-trois membres sous cette forme et je pense que j'ai fait au plus vite. Et il y a eu, je crois, quatre ou cinq réunions d'échanges avec tous les conseillers pour lesquels ceux, et je me tourne vers vous, vers Jacques Lahaye, Yannick Monnet, qui, eux, ont fait des propositions dans ces conseils, qui ont discuté sur des décisions que nous étions amenés à prendre et qui, eux, ont joué le jeu d'une concertation. Je repose la question : y-a-t-il des questions ou des oppositions sur la première liste de décisions, celles qui ont été prises entre le 18 septembre et le 16 mars ? Yannick.

MONSIEUR MONNET – Oui, j'ai trois questions. Je voudrais trois éclaircissements sur trois décisions qui ont été prises. Janvier, février. Tout d'abord, de quoi s'agit-il cette mission d'assistance juridique et de suivi du contentieux en droit public des affaires et droit des associations ? Je vous pose les trois ?

MONSIEUR LE MAIRE – Oui, oui, pose les trois.

MONSIEUR MONNET – La deuxième chose, c'est l'exercice du droit de préemption urbain du lotissement 2 sis 59 et 65 rue de l'Allier. De quoi s'agit-il aussi ? Et, la troisième décision qui m'a interpellé, c'est quoi cette affaire ERTA ou ERTAS, je ne sais pas si on dit le « S », où la mairie se porte partie civile ?

MADAME LEGRAND – Je peux te répondre tout de suite sur le 59, Rue d'Allier. La ville souhaite avoir un commerce dit « à l'essai » pour permettre à un porteur de projet qui veut commencer, voire de mettre un local à sa disposition. Ça, c'est pour... voilà. L'affaire ERTAS, c'est quelle date ?

MONSIEUR MONNET – C'est le 18.02.

MADAME LEGRAND – Ah, c'est un accident qui a endommagé le parapet du Pont Régemortes. Donc, c'est simplement dans ce cadre-là. Voilà. On a eu un préjudice sur le parapet du pont. Et, alors, l'autre, je ne sais pas ce que c'est.

MONSIEUR MONNET – La mission d'assistance c'est le 15.01.

MADAME LEGRAND – C'est un marché à bons de commande pour accompagner des ventes spécifiques, associatives ou autres. Voilà, c'est une mission de conseil. C'est ça ? Voilà.

MONSIEUR LE MAIRE – Les réponses ont été apportées.

MONSIEUR LUNTE – Je voudrais...

MONSIEUR LE MAIRE – Oui.

MONSIEUR LUNTE – Je voudrais aussi revenir sur cette liste de décisions municipales. J'avais aussi les mêmes questions que Yannick. Savoir aussi pour quel montant et quelle durée cette mission d'assistance juridique a été accordée. De même pour la convention d'honoraires avec la société LEXAVOUE RIOM CLERMONT. Quel est l'objet et quel est le montant de la mission ? Pour le projet sur, si je comprends bien, le commerce à l'essai, quelle surface est envisagée ? Combien de commerces on pourrait installer ? C'est aussi une question sur le montant qui a été payé.

MADAME LEGRAND – Alors de mémoire je pense que le montant il me semble que c'est 18.000 euros et c'est un commerce.

MONSIEUR LUNTE – Je n'ai pas compris.

MADAME LEGRAND – De mémoire, j'espère ne pas me tromper. Je pense que c'est 18.000 euros et c'est pour un commerce. Alors, la surface exacte, je ne peux pas dire, je ne me rappelle plus.

MONSIEUR LUNTE – D'accord. Après, j'avais une autre question sur la décision 2020.06 : location de matériels scéniques, de son et de lumière et de prestations techniques pour la saison culturelle 2019 et 2020 et les deux saisons culturelles suivantes. J'aimerais bien comprendre de quoi il s'agit. Est-ce que c'est en lien avec les mises en lumière, les illuminations que Moulins Communauté organise ou souhaite encore organiser cette année ? Est-ce que c'est ça ? Ça, c'est peut-être plutôt Bernadette, qui...

MADAME MARTIN – C'était les mises en lumière. Ça n'entrerait pas dans la saison culturelle. Donc, il s'agit de...

MONSIEUR LUNTE – C'est pourquoi je pose la question.

MADAME MARTIN – Il s'agit de matériel servant pour le théâtre et de contrats pour du matériel utilisé au théâtre.

MONSIEUR LUNTE – Et le montant ?

Intervention hors micro

MADAME MARTIN- On ne t'entend pas.

MADAME LEGRAND – Donc, le montant, c'est Euroscène avec un montant minimum de 120 euros et un montant maximum qui peut aller jusqu'à 18.000 euros. Mais c'est en fonction des besoins, des tourneurs et des exigences des tourneurs et leurs spectacles. Voilà. Donc, c'est une fourchette. Ce n'est pas un marché à bon de commandes. Voilà.

MONSIEUR LUNTE – D'accord.

MADAME MARTIN – Marché qu'on a traditionnellement lorsque nous sommes assistés au moment des spectacles.

MONSIEUR LE MAIRE – OK. Merci. Pas d'autre question ?

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM202001

**1. MODALITES DE TENUE DES REUNIONS EN PERIODE D'ETAT D'URGENCE
SANITAIRE- CHOIX DU LIEU AU PALAIS DES SPORTS RUE FELIX MATHE A MOULINS
ET PUBLICITE DES DEBATS**

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, on reviendra sur la deuxième liste après. Je voudrais vous présenter les modalités de tenue des réunions en période d'état d'urgence sanitaire. Donc, vous le voyez vous-même. Je l'ai dit. Les réunions du Conseil Municipal ne peuvent se tenir qu'au Palais des Sports, enfin pourraient se tenir dans d'autres lieux mais, en tous cas, dans Moulines, au Palais des Sports. Pour assurer la tenue de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la présente réunion se déroule sans que le public ne puisse y assister. Il y a un nombre maximal de dix membres du personnel. Et le caractère public des débats est assuré par la diffusion des débats en direct sur la page Facebook de la ville de Moulines, sur le site internet (www.ville-moulines.fr) et sur la plateforme vidéo (www.moulines.tv) à la rubrique « live ». Vous êtes tous d'accord ? Merci.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur le MAIRE*,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

Considérant que l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 susvisée prévoit : « Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, si le lieu mentionné au quatrième alinéa de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le conseil peut décider de se réunir en tout lieu, y compris situé hors du territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Lorsqu'il est fait application de l'alinéa précédent, le maire informe préalablement le représentant de l'Etat dans le département du lieu choisi pour la réunion du conseil municipal, »

Considérant que la salle du conseil municipal située à l'hôtel de Ville ne permet pas d'assurer la tenue d'une réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et qu'il convient de le réunir dans un autre lieu à adapter,

Considérant que le Palais des Sports situé sur le territoire de la commune est adapté, ne contrevient pas au principe de neutralité et qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances,

Considérant que Madame la Préfète de l'Allier a été informé de ce choix,

Considérant que l'article 10 de l'ordonnance n°2020-5262 du 13 mai 2020 susvisée prévoit : « Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application de l'alinéa précédent, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant ».

Considérant que dans la convocation du conseil municipal adressée le 20 mai 2020, il a été précisé que conformément à cet article, pour assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la présente réunion se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, un nombre maximal de 10 membres du personnel sera autorisé à y assister. Le caractère public des débats sera assuré par la diffusion des débats en direct sur la page Facebook de la ville de Moulines (@villemoulines), sur le site internet (www.ville-moulines.fr) et sur la plateforme vidéo (www.moulines.tv rubrique « live »),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que les réunions de conseil municipal pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée se tiendront au Palais des Sports Rue Félix Mathé à Moulines

Décide que, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la présente réunion se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, un nombre maximal de 10 membres du personnel sera autorisé à y assister. Le caractère public des débats sera assuré par la diffusion des débats en direct sur la page Facebook de la ville de Moulines (@villemoulines), sur le site internet (www.ville-moulines.fr) et sur la plateforme vidéo (www.moulines.tv rubrique « live »).

Délibération n°DCM202003

3. CONVENTION DE COMMANDES DE SERVICES DE PLATEFORME DE COLLECTE DE DONS POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID-19-CONFIRMATION

MONSIEUR LE MAIRE – Alors, si vous en êtes d'accord, on verra, après, la deuxième liste. On verra évidemment les délibérations. Mais je pense que mon premier devoir est de vous faire une présentation complète de ce que nous avons été amenés à faire, à prendre comme décisions et ce qui est en cours, c'est-à-dire quel est le plan pour avoir géré, sous tous ses aspects, cette crise ? Je vais vous faire cette présentation. C'est général. Évidemment, il y aura les uns et les autres, chacun pourra intervenir après, ça va de soi. J'ai également demandé, et je la remercie de sa présence, à Madame Garo, la directrice du Centre Hospitalier de Moulines-Yzeure, d'être présente et elle-même vous présentera la manière dont la crise a mobilisé le personnel soignant et elle vous parlera, particulièrement, du personnel hospitalier et de ce qui a été fait et de ce qui concerne notre centre hospitalier.

Voilà. Comme vous le savez, j'ai souhaité, dès le début du confinement, j'ai souhaité qu'on tienne un conseil. Dès que les conditions permettant de le faire en présentiel, c'est-à-dire en étant présent, soient réunies, que nous puissions le faire en toute sécurité et que nous puissions le faire à défaut d'inviter le public à être présent, que ce conseil soit filmé et que les Moulineuses et les Moulineux qui le souhaitent puissent suivre les échanges que nous aurons. Je l'ai fait le plus vite que nous pouvions le faire. Et je dois dire que j'ai évidemment sollicité, de Madame la Préfète, le principe de pouvoir tenir ce conseil dans ces conditions et je la remercie. Elle n'a pas formellement à prendre de décisions mais je la remercie de son soutien.

C'est vrai, comme je le disais, qu'à défaut de monter un conseil, j'ai organisé de vraies consultations. Je crois que chacune d'entre elles, que ce soit avec le groupe de l'opposition qui réunit les socialistes, les communistes, les écologistes, que ce soit avec l'autre groupe de l'opposition, nous avons passé, sur chacune de ces discussions, à peu près deux heures et je remercie les élus qui ont véritablement, à l'occasion de ces discussions, fait part de leurs réactions, de leurs propositions et ça a été vraiment extrêmement positif. Alors, je le dis, ça n'a été fait qu'en vidéo, même si ce n'était pas toujours très facile d'être branché au réseau, de le rester et souvent ça coupait. C'est pour ça qu'on n'aurait pas pu monter un conseil dans d'autres conditions et c'est pour ça que nous avons, aujourd'hui, ce conseil en présentiel. Aujourd'hui donc, il y a cette réunion du conseil qui respecte les règles et que les Moulineux peuvent suivre chez eux et je les en remercie.

Je crois qu'il est nécessaire de rendre compte de ce qui a été fait pour, d'abord, protéger nos concitoyens sur un plan sanitaire pendant la crise. Ce que nous avons fait, à la fois en accompagnant les soignants, on y reviendra, et ce qu'on a fait en voulant protéger les plus fragiles des conséquences de l'isolement. C'est-à-dire non pas de ceux qui pouvaient être touchés par la pandémie mais ceux qui en subissaient les conséquences, notamment en termes d'isolement. Nous avons aussi voulu protéger, socialement, ceux qui en avaient besoin à travers notre CCAS et puis aussi en accompagnant, on dira comment, des associations qui nous l'ont demandé.

Troisièmement, nous avons voulu faciliter la sortie du confinement et nous voulons le faire notamment pour les semaines et les mois qui viennent. Je pense évidemment aux mois d'été. Faciliter la sortie du confinement pour nos concitoyens en leur permettant, je le redis, en toute sécurité, de se changer les idées, de pouvoir se faire plaisir et de retrouver confiance dans l'avenir.

Quatrième de nos objectifs, c'est d'aider nos entreprises. Et je pense, évidemment, à nos petites, à nos moyennes entreprises. Je pense à nos commerces. Je pense à nos restaurants. Je pense à nos artisans. Je pense à nos PME. Qu'il faut soutenir pour qu'elles puissent survivre à cette période de crise. Ça, c'est le plan d'urgence que je vais vous présenter. Et puis, après, c'est de soutenir leur activité pour qu'ils puissent reprendre une activité, bénéficier de commandes plus importantes, qu'il s'agisse de commandes publiques ou de commandes privées et, dès lors qu'elles auront été faites, auprès de commerces moulinois, de restaurants moulinois, d'artisans de notre territoire – j'entends moulinois au sens bourbonnais du terme pour les artisans bien sûr- et d'entreprises locales. Les actions qui ont été prises ou qui sont montées sont complémentaires les unes avec les autres. Elles sont cohérentes les unes avec les autres, qu'elles soient portées par la Ville de Moullins, par la communauté d'agglomération, Moullins Communauté, mais j'associe également Evolea. Et donc, je vais vous présenter ce plan d'ensemble et je vous préciserai, à chaque fois, ce qui est porté par la ville, ce qui est porté par Moullins Communauté, notre communauté d'agglomération, et l'appui de partenaires extérieures, je pense à la région ou au département.

Je le dis très clairement : nous n'avons pas pu réunir un conseil communautaire, je le dis il y a soixante-dix-neuf membres du conseil communautaire. Donc, ça serait plus que deux fois et demi ce que nous avons là. Nous ne pourrions pas le faire mais j'ai réuni deux fois le bureau et, régulièrement, en demandant s'il y avait un accord pour engager des décisions sachant que je peux le faire parfaitement puisque la crise sanitaire me permet d'avoir un certain nombre de délégations dont je n'use pas à l'excès. C'est pour cela que j'ai souhaité, même si je pouvais prendre des décisions, de les prendre après avoir consulté le bureau de Moullins Communauté.

Le premier volet de notre action, ça concerne le volet sanitaire.

MONSIEUR LUNTE – Excusez-moi, Monsieur le Maire, de quelle délibération vous parlez là-maintenant ?

MONSIEUR LE MAIRE – Je présente un plan d'actions. On n'est pas dans les délibérations. J'ai dit que les délibérations, les deux que nous avons, nous les verrons après. Donc, on est là, d'abord, pour faire un point sur la situation, ce qui a été monté et les deux délibérations qu'il y a s'inscrivent, évidemment, dans ce plan mais je pense que si l'on veut avoir une vision utile, intelligente du plan, on présente d'abord un plan d'ensemble. Vous répondez pour voir si vous êtes d'accord, si vous n'êtes pas d'accord. Et après, on passera aux deux délibérations qu'il y a, c'est-à-dire la partie sur le vote sur les décisions qui ont été prises depuis l'urgence sanitaire entre le 6 avril et le 18 mai. Et nous aborderons le point sur Collecticity.

MONSIEUR LUNTE – Ce n'était pas inscrit dans l'ordre du jour, votre présentation.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais c'est un point général. J'imagine que si je ne l'avais pas fait, vous vous seriez insurgés. Vous m'auriez dit que ce n'est pas possible, après n'avoir pas pu nous réunir depuis le 15 janvier je crois - donc, ça fait plus de quatre mois- vous me diriez que si on ne peut pas avoir un bilan de ce qui a été fait et de ce qui est en train d'être monté avec les différents partenaires, je ne répondrais pas à mes obligations démocratiques.

MONSIEUR LUNTE – Je relève, simplement, que, tout à l'heure, vous n'avez pas voulu que je continue de parler parce que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

MONSIEUR LE MAIRE – Mais je n'ai pas du tout dit ça. Mais pas du tout ! Vous parlerez quand vous aurez, tout à l'heure, la parole après que j'aurai parlé. Je passerai la parole, parce qu'elle ne pourra pas rester trop longtemps, ce soir, à Madame Garo et, après, vous interviendrez sur quel que banc que ce soit et, là, vous pourrez intervenir. Bien entendu ! Ne vous inquiétez pas.

MONSIEUR LUNTE – Vous parlez ordre du jour ?

MONSIEUR LE MAIRE – Ne vous inquiétez pas. Alors, dans les actions sanitaires, le premier point que nous avons fait, c'est de sanctuariser, entre guillemets, la salle des fêtes et de créer un centre de soins dédié, dans cette salle des fêtes, pour que les soignants libéraux puissent venir exercer leur métier sans qu'il y ait un risque pour ceux qui craignaient ou ceux qui non seulement craignaient mais étaient infectés par le Covid-19 qu'ils puissent venir en toute sécurité, pour eux et pour les autres. Ce que nous avons fait. Et je vais demander à Nathalie Martins de nous dire brièvement comment tout cela s'est passé.

MADAME MARTINS – C'est bon, tout le monde m'entend ? Alors, tout à fait. Il s'est passé que l'ARS, Agence Régionale de la Santé, a demandé aux médecins libéraux de Moullins de créer un Covid Room ainsi qu'à Vichy et

à Montluçon. Là-dessus, il se trouve qu'actuellement, on avait créé un CPTS, qu'on appelle une communauté professionnelle territoriale de santé Nord-Allier. Grâce à cette CPTS, qui était tout à fait naissante, et les médecins libéraux, nous avons créé ce Covid Room, qui se situe à la salle des fêtes. Grâce à l'aide de la ville d'ailleurs, on a pu mettre ça en place, surtout à l'aide des services. Je remercie particulièrement Alexandre David que j'ai dérangé beaucoup, beaucoup, beaucoup de fois parce que la mise en place a été très difficile au départ. Il se trouve que l'ARS nous a demandé ça de façon à ce que les gens qui avaient des symptômes ou qui soupçonnaient d'avoir le Covid-19 ne se rendent pas chez le médecin généraliste et aillent directement au centre Covid, envoyés par le médecin ou par un système de SAMU de l'hôpital de Moulins. Ce qui fait que, là, actuellement, dans les premiers temps, au centre Covid, on a reçu entre douze à quinze patients par jour. Actuellement, on est à deux à quatre patients par jour, ce qui a beaucoup, beaucoup diminué. Ce qui fait qu'en accord avec l'ARS et, surtout, les centres Covid de Vichy et de Montluçon, on doit se rencontrer demain soir ou vendredi soir pour arrêter et fermer le centre Covid, s'il n'y a pas d'autres cas, le 31 mai au soir. Parce qu'actuellement, le centre Covid est ouvert à Vichy, Montluçon et nous-mêmes lundi, mercredi et vendredi, de 14 heures à 15 heures 30. Il faut savoir qu'au centre Covid, il faut remercier particulièrement tous les médecins généralistes qui ont bien voulu venir. Ce n'était pas évident. Remercier toutes les infirmières libérales qui ont pris de leur temps, qui sont venues et qui ont aidé les médecins à ce moment-là. Ainsi que les kinésithérapeutes qui, leur conseil de l'ordre leur avait dit de ne plus travailler pour ne plus s'approcher des gens parce que c'est un travail vraiment tactile, ces gens-là, les kinés, ont été les premiers à répondre aussi et à tenir le centre Covid. Je tiens vraiment à remercier tous ces professionnels de santé qui nous ont permis de créer ce centre. Voilà, merci.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, Nathalie. Et je remercie tous les professionnels qui sont venus, et qui, je pense, ont fait un très bon boulot et qui l'ont fait dans des conditions particulièrement strictes, respectant les conditions sanitaires, les contraintes sanitaires, à la fois pour ceux qui venaient en consultation et, à la fois, pour ceux qui pouvaient, de ce fait, aller dans leur cabinet en toute sécurité.

Deuxièmement, nous avons souhaité accueillir les enfants de soignants dans les écoles et nous avons voulu le faire, pour accueillir les enfants de soignants, qu'il s'agisse de soignants libéraux, qu'il s'agisse de soignants de la clinique ou qu'il s'agisse, même si l'hôpital avait mis des solutions, s'ils en avaient besoin, également, pour accueillir des enfants de soignants. C'est quelque chose que nous avons fait, sept jours sur sept, sur douze heures d'amplitude dans la journée et donc qui a nécessité un engagement très fort. Je passe la parole à Jean-Michel Moreau pour nous dire comment ça s'est passé.

MONSIEUR MOREAU – Donc, je rappelle que, dès le 17 mars – je vais peut-être l'approcher un peu même si je ne peux le toucher – alors, donc, dès le 17 mars, deux pôles d'accueil ont été mobilisés. Les écoles élémentaires Jean Moulin et la maternelle « Les Gâteaux ». Les deux pôles ont fonctionné jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'au lundi 11 mai, jour de la pré-rentree des enseignants puisque la reprise de l'activité scolaire avait été fixée par le Ministère de l'Education Nationale, au mardi 12 mai. La mobilisation du personnel de la Ville de Moulins et de celui de Moulins Communauté a été exemplaire et je crois qu'il faut vraiment les remercier. Ce qui nous a permis d'élargir les plages d'ouverture, comme tu le rappelais Pierre-André. Pendant la période scolaire, les enseignants ont assuré six heures de présence éducative les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Nos personnels couvrant le reste des plages horaires, y compris la pose méridienne, y compris aussi les samedi, dimanche et lundi de Pâques. L'Etat avait défini les catégories de personnel qui pouvaient bénéficier des pôles d'accueil. Je les rappelle ici : les enfants de personnel soignant, des forces de l'ordre, des personnels de la préfecture mobilisés pour le Covid. La fréquentation était variable. Au maximum, nous avons accueilli, dans la journée, onze enfants à l'école maternelle des Gâteaux et sept enfants à l'école élémentaire Jean Moulin. Alors, je précise que ce maximum n'a pas été imposé par des difficultés logistiques mais c'est tout simplement qu'il n'y avait pas plus de demandes à la fois. Bien évidemment, tous les personnels, y compris ceux relevant de l'éducation nationale, ont été dotés du matériel nécessaire : gels hydro-alcoolique, masques, gants jetables. Et les règles de distanciation sociale ont été appliquées.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci beaucoup, Jean-Michel. Autre volet. Nous avons souhaité accompagner notre centre hospitalier avec trois actions. La première, ça a été la remise de quelques tablettes : cinq tablettes. A la fois pour permettre aux soignés de garder un lien avec leur famille, puisque les visites n'étaient pas, parfois, permises et que, donc, ils étaient complètement coupés. Mais, aussi, pour permettre aux soignants de pouvoir se consacrer aux soins dès lors que les malades dont ils avaient le soin pouvaient être moins accaparants vis-à-vis d'eux. Et, enfin, nous avons participé, nous en parlerons évidemment après, puisque là, il y a une délibération, à créer Collecticity, c'est-à-dire ce que j'appellerais, entre guillemets, une petite fondation pour permettre d'aider nos concitoyens qui le souhaitent à pouvoir faire un don et nous demanderons à Madame Garo de dire, très directement, comment ça se passe et à quoi seront destinés ces fonds. Et nous avons voulu montrer notre reconnaissance à tous les agents en leur remettant un petit signal chocolaté. Voilà. Nous avons accompagné l'hôpital et nous sommes

tout à fait, évidemment, disposés à exprimer notre reconnaissance par rapport à tous les soignants, qu'ils exercent au niveau libéral ou qu'ils exercent dans la clinique et on pourra répondre à toutes vos questions et surtout aux demandes des uns et des autres, comme nous l'avons fait chaque fois qu'on a eu une demande. On s'est mobilisés pour y répondre.

Deux autres choses sur le plan sanitaire, nous avons procédé, très vite, à de la désinfection de lieux publics et nous l'avons fait par un produit sûr au plan environnemental. Je le dis, notamment, par rapport à toutes celles et tous ceux qui avaient pu être inquiets par ce qui a pu se faire dans d'autres villes. Il n'y a eu aucun emploi d'eau de Javel. Il y a eu les produits que nous utilisons régulièrement pour nettoyer, qui ont simplement été portés à un niveau permettant d'avoir un côté virucide, c'est-à-dire à pouvoir tuer non seulement des microbes mais éliminer des virus. Nous avons fait uniquement des lieux publics. Je cite, par exemple, évidemment, l'entrée de la Salle des Fêtes. Nous l'avons fait dans les aubus. Nous l'avons fait à l'entrée de commerces où des gens étaient amenés à faire la queue. Nous l'avons amené dans tout ce qui peut être touché par les gens et, donc, nous avons fait cette désinfection de lieux publics. Ce qui était très important pour pouvoir donner un peu plus confiance à nos concitoyens.

Et puis, dernier point, il y a eu, et il y a le volet concernant les masques. Vous savez que la Région, d'un côté, le Département de l'autre, ont, chacun, voulu donner un masque par habitant, de telle sorte que j'avais envisagé de le faire mais que, dès lors que c'était fait par les deux autres collectivités, nous nous consacrons à la distribution de ces masques, ce que nous avons fait pour le département. Ça a été organisé un masque par habitant le mercredi 20 avril, de 8 heures à 20 heures, dans cinq sites de distribution. L'ensemble des bureaux de vote, puisque toutes les personnes qui étaient inscrites sur les listes électorales pouvaient se rendre dans le site de distribution correspondant à leur bureau de vote. Et qu'il y avait, dans chacun de ces sites, un guichet unique pour distribuer, à nos concitoyens qui habitent Moulin et qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales. J'ajoute que les enfants des écoles primaires et les collégiens ont reçu des masques adaptés directement dans leur école, dans leur collège. Deuxièmement, nous allons pouvoir aborder la distribution des masques offerts par la Région. Tous nos concitoyens inscrits sur les listes électorales -parce que c'est le seul critère qu'on a- recevront, à partir du 2 juin, leur masque directement dans leur boîte aux lettres. Cette distribution est organisée par les agents de la ville. Elle ne passe pas par la poste pour des questions de rapidité, pour des questions de coût. Et c'est donc des agents de la ville qui vont le faire, le mardi 2 juin et le mercredi 3 juin. Et, pour ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, pour les jeunes de 15 à 18 ans, une journée de distribution est organisée le jeudi 4 juin, ici, au palais des sports, de 8 heures à 20 heures. Voilà.

C'est vrai qu'il y a eu quelques interrogations : pourquoi ça n'a pas été distribué plus tôt ? Parce que les deux collectivités, le Département et la Région ont fait le choix courageux de commander des masques fabriqués au sein de l'Union Européenne et parfois fabriqués en France. Le temps de livraison a donc été légèrement plus long. La Région -ce que je peux très bien comprendre- a décidé d'organiser la distribution des masques d'abord dans les petites communes : moins de 2000 habitants puis moins de 5000 habitants, etc. Sans être une grande ville, on était dans la partie la plus importante en population et ce qui est vrai, c'est que la position des autorités, notamment des autorités sanitaires a évolué. Je rappelle que le 20 mars, le directeur général de l'Agence Santé publique France, Monsieur Salomon, précisait que le masque était inutile dans la rue. Et ce n'est qu'à partir du 10 avril, que l'Agence Santé publique France précisait que le grand public, s'il le souhaite, est encouragé à porter des masques alternatifs. C'est pour cela que nous n'avons pu réagir qu'à partir de la mi-avril et que, compte tenu de la volonté d'avoir des masques fabriqués en France, nous ne les avons eus que la semaine dernière pour le Département et nous pourrions distribuer le masque de la Région la semaine prochaine, le 2 et le 3, directement dans les boîtes. Les commandes de masques par le Département ont été faites le 10 avril et par la Région le 16 avril. Vous voyez que tout a été monté.

Le deuxième grand volet, c'est la lutte contre l'isolement. Je rappelle qu'il y a les personnes qui pouvaient être touchées par le Covid19 et nous tous qui devons nous en protéger. Il a été décidé un confinement et ce confinement est plus ou moins bien supporté par un certain nombre de nos concitoyens. Et donc nous avons voulu procéder à un appel régulier des personnes fragiles, des personnes qui sont fragilisées par le confinement, des personnes qui sont très isolées. Nous avons voulu pouvoir les toucher, quel que soit leur âge, quelle que soit leur condition sociale. Et donc nous avons voulu faire appeler régulièrement des personnes fragilisées pour qu'elles ne se sentent pas seules et que malgré l'isolement, malgré le confinement, elles puissent être en lien avec d'autres personnes qui les appelaient. Je vais passer la parole à Nicole Tabutin.

MADAME TABUTIN – Merci. Comme tu l'as dit, nous avons traversé une crise sanitaire inédite, et donc nos missions prioritaires ont été de protéger au mieux nos concitoyens et surtout ceux que l'isolement a fragilisé. Et

dès la fermeture et l'annonce de la fermeture le 12 mars, dès le 13 mars, sur demande du maire, tous les services, y compris le CCAS, ont dû réadapter leur organisation au regard des nouvelles dispositions. La ville s'est mobilisée en lien avec le CCAS pour mettre en œuvre et mettre en place un numéro d'appel unique : le 04.70.48.50.00, pour proposer aux personnes, aux familles -afin de faciliter le contact, l'écoute- des échanges réguliers, pour prendre des nouvelles sur le mode du plan canicule. Trois équipes d'agents se sont relayés pour recevoir les appels, les orienter vers le CCAS ou autre service, selon les demandes. Et une même équipe dédiée au maintien des liens avec les personnes isolées ou fragiles, nos seniors, du CCAS mais aussi des agents dont les missions se sont arrêtées du fait du Covid. Je cite les agents du patrimoine qui ont appelé une à trois fois par semaine les personnes qui le souhaitent. Sur la période du confinement, 5315 appels ont pu être ainsi réalisés et, bien sûr, sur ces appels, après, suivait une écoute, un accompagnement régulier. Des problématiques très diverses ont pu être entendues et ont fait l'objet d'une aide, d'une intervention de nos agents, notamment pour faciliter -en lien avec nos commerçants- la livraison des courses à domicile. Ces échanges ont été très appréciés et ont permis à nos seniors d'être moins isolés. En plus de ces appels, nous avons maintenu le service de portage de repas, même s'il a dû être adapté au vu du respect des contraintes sanitaires puisque nous avons livré, sur cette période, 5262 repas, ce qui représente 5% en plus par rapport à 2019 sur une organisation de livraison de trois jours, qui livrait les repas pour la semaine. Aujourd'hui, à partir du 2 juin, les livraisons du lundi au vendredi seront de nouveau effectives.

Dans les appels de la ville et du CCAS, j'ajouterai ceux qui ont été réalisés aussi par Evolea. Et c'est vrai que ces appels par Evolea ont été très appréciés aussi. Et il y a eu en gros, presque aussi 3000 appels d'Evolea auprès des locataires. et ça a été aussi une action qui a été forte et qui a été aussi très appréciée par nos locataires.

Il y a eu aussi une action qui a été relayée par la ville et par Evolea, qui était « Voisins solidaires ». Là, c'est vrai que nous n'avons pas d'éléments pour analyser si les résultats de cette action-là. Au niveau des gardiens, ce qui nous est revenu, c'est qu'il y a eu des solidarités entre voisins. Alors, est-ce que cela aurait eu lieu sans cette action ? Mais, en tout cas, il y a eu des solidarités entre voisins.

Et, notamment -oui, j'ai retrouvé, excusez-moi- c'est 1674 appels du 30 mars au 24 avril, par Evolea. C'est le lien avec les locataires. Et, par rapport à ces appels, nous avons aussi eu une action intergénérationnelle, si on peut dire, sur les résidences, notamment Bon Pasteur, où les plus jeunes se sont portés volontaires pour faire, par exemple, des courses pour aider les aînés. Là aussi, c'est une action que l'on peut saluer.

Donc, je voudrais peut-être, aussi, souligner et remercier l'ensemble des agents, qu'ils soient de la ville, du CCAS ou d'Evolea, pour tout leur engagement au service de notre population et, notamment, ceux qui sont les plus fragiles, nos seniors, et des familles qui ont pu être démunies pendant cette période un peu difficile, même très difficile.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, merci Nicole. Troisième volet du plan, le soutien aux associations caritatives. Nicole a cité le soutien qui a été apporté, par exemple, à l'action de « Voisins solidaires ». Je voudrais aussi citer le soutien, la communication qu'on a faite sur l'action menée par Moulines Solidaire, menée par la Croix-Rouge qui avait proposé tout un ensemble d'actions pour aller aider des gens chez eux et notamment, en leur faisant les courses. Donc, nous avons signalé ces actions qui ont beaucoup de sens. Nous avons appelé des bénévoles à les rejoindre. Je pense, pour la Croix-Rouge, le Secours populaire, la banque alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours catholique, Partage et Travail. Et nous nous sommes déclarés prêts à aider financièrement des associations caritatives lorsqu'elles en avaient besoin. Je passe la parole, à nouveau, à Nicole Tabutin.

MADAME TABUTIN – Dès le début de la crise, nous nous sommes très vite rapprochés des associations caritatives locales, fin mars/début avril, qui se sont mobilisées pour apporter un soutien, une aide alimentaire, une écoute aux personnes, aux familles fragilisées par la situation de crise sanitaire, par la situation de confinement et ce contact, auprès des associations -y compris aussi auprès des EHPAD- nous a permis d'apprécier le fonctionnement des associations, et puis d'en mesurer et d'évaluer les besoins en matériel de protection : masques, gels, gants ainsi que leur demande de soutien financier comme Monsieur le Maire vient de le souligner. J'ajoute que la ville a été en lien permanent avec la DDCSPP qui était en charge, je le souligne, d'assurer la mission de coordination de fourniture des masques, de gels, de gants. Et si le besoin l'était, d'apporter un soutien, une aide financière. Et la ville, comme la DDCSPP, échangeaient en permanence et pouvaient, si des difficultés se faisaient jour, intervenir. Nous avons, bien sûr, sur l'ensemble des structures, c'est-à-dire des associations que nous avons contactées, le Secours populaire, banque alimentaire, Emmaüs, Croix-Rouge, Restos du cœur, Secours catholique, Partage et Travail. Nous avons pu verser une subvention par le CCAS, au Secours Populaire, qui avait manifesté ses difficultés compte tenu de l'importance de ses interventions auprès des familles. Nous sommes aussi intervenus auprès d'Evolea qui, dans le cadre de son soutien aux associations, a donc décidé de suspendre les loyers pour la période de mars-avril-mai, ce qui fait un total de plus de 9.000 euros sur l'ensemble des trois associations, c'est-

à-dire Partage et Travail, le Secours catholique et la Croix-Rouge. On a eu aussi une demande de l'UNASS. L'UNASS qui, avait des difficultés parce qu'ils n'avaient plus de recette, nous avons aussi suspendu les loyers. Nous avons aussi écrit aux associations mais aussi aux professionnels et commerçants qui ont dû arrêter leurs activités pour leur proposer une aide, soit dans la diminution du loyer, soit dans la suspension si éventuellement ils n'avaient plus aucune activité pendant la période de Covid.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci. Tu as fini ?

MADAME TABUTIN – Non, je voulais seulement peut-être terminer en remerciant du fond du cœur et en notre nom à tous, l'ensemble des bénévoles de ces associations qui ont aidé notre population grâce à leur engagement, à leur action citoyenne.

MONSIEUR LE MAIRE – Merci, Nicole. Quatrième grand volet auquel on a eu à faire face...

MONSIEUR LUNTE – Monsieur le Maire ?

MONSIEUR LE MAIRE – Oui.

MONSIEUR LUNTE – Est-ce qu'il serait possible, pour devenir un peu plus interactifs, de discuter bloc par bloc et maintenant de parler d'abord de cette partie-là ?

MONSIEUR LE MAIRE – Non, je vous propose, vraiment, de le voir ensemble, ne serait-ce que parce que je veux, après, passer la parole, avant qu'elle doive partir, à Madame Garo. Voilà. Il y a un plan qui est, vraiment, très cohérent les uns avec les autres. Il y a plusieurs volets, c'est vrai. Et encore une fois, je pense que ça sera mieux qu'on entende l'ensemble du plan et qu'après chacun prenne le temps qu'il faudra, qu'il voudra, il n'y aura aucune limite. Vous me connaissez sur ce sujet-là, et donc chacun pourra intervenir comme il le souhaite.

Il y avait une rentrée scolaire à faire et je passe la parole à Jean-Michel Moreau, pour nous dire comment ça s'est passé.

MONSIEUR MOREAU – Alors, soyons puristes. Ce n'était pas une rentrée scolaire mais une reprise des écoles, le Ministère a bien insisté, puisque je rappelle quand même que les enseignants n'étaient pas en vacances pendant la période -et j'y tiens évidemment- les enseignants n'étaient pas en vacances pendant cette période mais bien mobilisés en distanciel pour leurs élèves. Donc toute l'organisation qui a été mise a respecté le fameux protocole sanitaire, réouverture des écoles maternelles et élémentaires, diffusé par le Ministère de l'Education nationale, et le ministre a rappelé que cette reprise devait se faire -pour les élèves qui étaient accueillis dans les écoles- de manière progressive et sur la base du volontariat. Monsieur le Maire de Moulins a souhaité que cette directive soit pleinement appliquée localement. Pour cela, et conformément à notre habitude, nous avons lancé une large concertation en visio-conférence, avec les directeurs des douze écoles de Moulins et un représentant de parents d'élèves élu par école. Cela nous a permis d'entendre les légitimes préoccupations et inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves. Cela a nourri notre réflexion globale sur les conditions à remplir pour rouvrir les écoles. Je me suis ensuite rendu dans chaque école avec le service scolaire, les services techniques. Sur place, nous avons pu individualiser chaque réponse. Parce que chaque école est unique. Nous avons été capables de proposer des solutions qui correspondent à la réalité. Les enseignants désiraient que des précautions élémentaires soient mises en place. Nous avons organisé la distribution de gels hydro-alcooliques dans chaque classe, chaque lieu commun, la fourniture de serviettes en papier à usage unique et de produits virucides, conformes aux normes édictées par l'Etat, des marquages au sol, l'identification de sens uniques de circulation dans les bâtiments, les cours d'école, l'identification de tables, de chaises, de sanitaires, de lavabos interdits à l'utilisation, etc. Nous leur avons aussi proposé de les équiper de thermomètres car même si chaque parent doit prendre la température de son enfant avant de le conduire à l'école, une suspicion de fièvre peut se produire dans la journée. En outre, nous avons pourvu les enseignants de deux masques supplémentaires en tissu lavables en complément de la dotation de l'Etat employeur. Nous avons également ajouté des visières pour les enseignants, enfin, les enseignantes puisqu'il n'y a que des femmes ici et pour nos personnels travaillant dans les écoles maternelles. Je rappelle qu'à chaque fois que la Ville de Moulins équipe les enseignants, elle sort de sa compétence obligatoire. Mais elle le fait pour assurer la sécurité sanitaire de tous, adultes comme enfants. Elle a pu le faire en partenariat, notamment, avec le Fablab ou les Petites Mains du quartier Sud par exemple.

Évidemment, les locaux, les poignées de portes, les interrupteurs, les jeux utilisés, les tables, les chaises, les WC, etc., sont nettoyés et désinfectés très régulièrement. L'Etat préconise de limiter toutes les circulations d'enfants,

que ce soit à l'intérieur des locaux scolaires, mais aussi pour les activités de restauration ou de loisirs. Nous avons donc provisoirement, suspendu les rythmes aménagés jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore. Actuellement, c'est donc la semaine de quatre jours qui est mise en place, provisoirement. Le mercredi nous proposons des activités d'accueil de loisirs. Les enseignantes ont adopté deux types d'organisation de la semaine : soit une alternance deux jours/deux jours pour des groupes d'élèves, soit une solution mixte : à la fois deux jours/deux jours pour des groupes, et pour d'autres élèves, une présence de tous les jours. Nous laissons les enseignants libres de leur choix pédagogique et nous les accompagnons dans leur démarche. Pour information, le taux de fréquentation d'une école à l'autre est évidemment variable. A la reprise, le 12 mai, il s'étalait entre 5,3% et 25,4% en fonction des écoles. Et la participation moyenne, à l'échelle de la Ville de Moullins était de 13%. Cette semaine -puisque donc on monte en puissance progressivement- les taux de fréquentation d'une école à l'autre varient entre 9 et 56%. La participation moyenne, à l'échelle de la Ville de Moullins est de 27%. On constate donc une augmentation en charge progressive. Tout est fait pour limiter les regroupements des parents et des élèves aux abords des écoles : des horaires décalés d'entrées et de sorties sont mis en place, plusieurs plages s'étalent. Par exemple, entre vingt et vingt-cinq minutes pour certaines écoles, entre dix minutes pour d'autres, plus petites. Mais, en tout cas, on est sur un étalement des horaires. Et puis autre exemple, la rue Louis Blanc est interdite à la circulation aux horaires d'entrée et de sortie de l'école Jean Moulin, pour permettre au public d'utiliser la rue pour se déplacer sans risque et sans s'agglutiner. Et malgré les difficultés, nous maintenons les cantines ouvertes parce que nous sommes persuadés que pour les familles les plus modestes, cela représente au moins le repas équilibré de la journée. Dans toutes les écoles qui ont un restaurant à proximité, un déjeuner chaud est servi et pour les écoliers qui doivent habituellement prendre le car pour aller dans un restaurant, un repas froid est servi sur place. Je suis très attentif aux informations qui remontent du terrain par nos personnels, par les enseignants, par les parents. Chaque semaine, je téléphone ou je me déplace dans chaque école pour mesurer la situation, et actuellement, je reçois individuellement les directeurs d'école. La vigilance de tous permettra aux enfants des familles en difficulté d'apprentissage, des familles mal équipées, notamment en nouvelle technologie, ou de familles qui ont bien compris qu'enseigner est un métier et que les parents ne peuvent pas se substituer plus longtemps aux professeurs, la vigilance de tous, disais-je, permettra la réussite de la reprise scolaire. Et je n'achèverai pas mon propos sans remercier les agents des services municipaux concernés, services scolaires, pèri, techniques et les enseignants pour qui la tâche est complexe, outre leur travail, à organiser, à la fois en présentiel et en distanciel, nous les sollicitons souvent pour des questions organisationnelles ou des renseignements administratifs. J'ai conscience que cela peut parfois les surcharger.

MONSIEUR PERISSOL – Merci beaucoup, Jean-Michel. Ça, c'est pour les enfants qui vont à l'école. A partir de début juillet, ils seront tous en vacances et on se dit qu'il faut accompagner les parents, les enfants, pour avoir des activités cet été parce que tous ne pourront pas partir, parce qu'ils sortent d'une période de confinement où ça n'a pas été très facile, notamment pour des enfants. C'est tout naturel. Donc que tous ne pourront pas partir, tous ne pourront pas avoir d'activités. Donc le premier objectif, c'est d'offrir des activités estivales pour les jeunes. Lorsque je parle de jeunes, ça va de l'enfant qui a six ans jusqu'au jeune qui a vingt ans. Évidemment des activités différentes selon les âges. Et ceci en visant un deuxième objectif : c'est de proposer aux associations, qu'elles soient sur le plan culturel, sportif ou autres, d'offrir des activités, d'offrir des stages. Nous les rémunérerons, et donc d'avoir, à la fois une offre pour des enfants qui pourront s'occuper dans de très bonnes conditions, avec des activités culturelles, sportives qu'ils choisiront, et à la fois des associations qui ainsi pourront -à condition, évidemment, d'organiser des stages dans des conditions sanitaires parfaitement rigoureuses- et bien qui pourront avoir des recettes qui seront utiles puisque certaines d'entre elles, compte tenu de l'annulation d'activités ou autres, ont des difficultés financières. Donc, on veut, à la fois, proposer une offre pour nos jeunes cet été, et à la fois aider des associations. C'est -vous le savez- c'est un peu ce « donnant/donnant » auquel on tient beaucoup. Je précise, bien entendu, qu'il s'agit-là d'une action menée par Moullins Communauté. Je vous en rends compte parce qu'évidemment, tout ça est très lié. Mais je vais passer la parole à Danielle Demure pour nous dire comment, sur Moullins, elle compte proposer d'alimenter ce projet.

MADAME DEMURE – Voilà. Oui, les mesures sanitaires qui ont été liées à la lutte contre le Covid ont eu un impact social, économique absolument sans précédent. Les associations ont été malheureusement touchées. Les foyers ont également été touchés puisque certaines familles se sont retrouvées dans des difficultés financières, les parents se trouvant au chômage et les enfants, effectivement, risquent de ne pas avoir des vacances cet été. Alors comme vous l'a expliqué Monsieur le Maire, il s'agit à la fois, d'aider les associations et également d'apporter une aide pour les jeunes, de leur offrir un été un peu plus festif qu'il ne risque d'être. Au départ donc, c'est recenser les besoins et les difficultés qui sont rencontrées par les associations puisqu'à la suite de cette crise sanitaire, aucune manifestation n'a pu avoir lieu. Tout est annulé. Toutes les festivités qui avaient été prévues ont été annulées, les brocantes et autres. Donc, effectivement, pas de trésorerie pour les associations. Il s'agit, comme on vous l'a dit également, de proposer à nos jeunes des activités pour leur permettre d'avoir un été agréable tout en

tenant compte des difficultés financières des familles qui ne peuvent pas partir en vacances. Donc sur la base de l'action « passeport jeunes », puisque dans le cadre de la communauté d'agglomération, il est prévu, à chaque vacance, vacances de Noël et vacances de printemps, des activités pour les jeunes dans le cadre d'un « passeport jeunes », dont le coût est 10 euros, et il y a des activités de prévues. Il y a des listes très complètes, c'est très varié. Ça peut aller autant du côté sportif, du côté culturel, du côté créatif. C'est vraiment une disposition qui est très appréciée par nos jeunes. Ça va de six à vingt ans et, vraiment, ce « passeport jeunes » a beaucoup de succès. Alors, c'est dans cet esprit que l'on va proposer un panel d'activités qui mêlent, donc, à la fois, le sportif, le culturel, les arts créatifs. Donc pour ce qui concerne les activités sportives, il va y avoir des réserves, selon les directives gouvernementales, on va voir un petit peu comment les choses évoluent. Le dispositif serait prévu de la période du 15 juillet au 14 août, soit sur cinq semaines. On reprendrait un petit peu les activités qui étaient prévues précédemment dans le cadre du « passeport jeunes ». Donc, comme vous le savez, le « passeport jeunes » de printemps a été annulé. Donc, c'est vrai que les jeunes ont été privés de tout : privés de scolarité, privés d'activités sportives ou autres. Donc, on veut vraiment les aider pour cet été. On a un budget d'environ 30.000 euros, et pour la participation des familles, ça serait sur la base d'un forfait de 10 euros pour trois demi-journées d'activités. C'est le coût actuel du « passeport jeunes », qui est de 10 euros par semaine.

Alors, un appel à projets a été envoyé le 20 mai aux associations et éventuellement aux indépendants qui interviennent régulièrement dans l'action du « passeport jeunes ». Un appel à projets va être envoyé ou a été envoyé, déjà, aux associations sportives et culturelles de Moulins. Et un courrier sera envoyé, également, à l'ensemble des Maires de l'agglomération pour qu'ils sollicitent, également, leur tissu associatif. Et, bien évidemment, c'est la Communauté d'Agglomération qui prendra une délibération rétroactive pour pouvoir mener à bien ce dispositif.

MONSIEUR PERISSOL – Merci. Merci, Danielle. Évidemment, ça va se mener au niveau de Moulins Communauté avec la politique de la ville. Il y a un budget de 30.000 euros de réservé. Nathalie le verra avec l'ensemble des Maires de l'agglomération.

Cinquième volet, maintenant, je vais rentrer dans le domaine économique avec trois étapes. Premièrement, qu'est-ce qu'on a fait pour soutenir, notamment, nos commerces dès la période de confinement ? Après, on verra le deuxième temps : qu'est-ce qu'on fait, en plan d'urgence, pour aider, dans toutes les activités économiques, les entreprises, les artisans, les commerces, les restaurateurs qui vont souffrir. Troisième volet : qu'est-ce qu'on fera pour assurer une relance qui sera essentielle pour leur avenir ?

Alors, premièrement, ce qu'on a fait pour soutenir les commerces dès la période de confinement. Deux choses essentielles. On verra après d'autres volets. La première, ça a été d'exonérer les droits. Je vais passer la parole à Dominique Legrand pour le présenter, c'est-à-dire d'assurer une gratuité des droits d'enseignes, gratuité des terrasses extérieures, gratuité des droits de place. Et puis, le deuxième volet, ça sera le lancement d'une plateforme « Ma ville, mon shopping », sur laquelle je parlerai après. Exonération des droits... Dominique.

MADAME LEGRAND – Donc, en ce qui concerne l'exonération des droits, les principaux, c'est donc les enseignes et les terrasses extérieures. Ce qui permet, quand même, une aide à nos commerçants de plus de 51.000 euros que la ville, donc, ne demandera pas et aidera, donc, nos commerces à avoir moins de frais pour cette année 2020, qui est difficile. Nous avons fait le choix, aussi, de lancer, pendant la période de confinement, une plateforme qui s'appelle « Ma ville, mon shopping ». Et c'est une plateforme de e-commerce, une plateforme locale, qui est gérée par le groupe La Poste. C'est très facile d'utilisation. Cette solution nous a séduite car elle va permettre à chaque commerçant de la ville de disposer de son propre espace marchand et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour gérer, de façon autonome et très simplement, sa boutique en ligne. C'est quelque chose qui a été lancé pendant le confinement mais quelque chose qui va perdurer. C'est une autre façon de faire du commerce, une autre proposition qu'ils mettent à disposition de leurs clients. Donc, grâce à « Ma ville, mon shopping », les commerçants peuvent augmenter la visibilité de leur offre et proposer de nouveaux services à leurs clients : livraisons à domicile, « click and collect » - bon, c'est l'achat en ligne et le retrait en magasin. Chaque commerçant, donc, peut ouvrir gratuitement sa boutique en ligne et proposer la vente de ses produits. Chaque produit peut être acheté en ligne et livré à domicile. Le service de livraison de proximité est assuré par La Poste. C'est notamment, le facteur qui vient chercher le produit à livrer chez le commerçant et donc le commerçant n'a pas à se déplacer pour l'envoyer. La solution offre aussi d'autres types de services pour les clients comme la réservation par exemple : mettre de côté un produit pendant 48 heures, ou le « click and collect », qui est l'achat en ligne avec le retrait en magasin. Cette solution 100% clef en main, pour les commerçants, est sans abonnement pour les commerçants. Elle était totalement gratuite le temps du confinement. L'abonnement est pris par la Ville de Moulins. C'est un coût de 10.000 euros par an pour la première année et 6.000 euros après. Et à partir de la fin du

confinement, donc, il y a davantage de possibilités. Et la commission, qui a été très bien négociée par nos services, qui, au départ, devait être de 9%, elle ne sera que de 5,5%. Ce qui fait, donc, une solution vraiment parmi ces plateformes, avec un coût très, très, très faible. À l'heure actuelle, il y a 61 boutiques qui ont été créées, qui sont déjà en ligne et il y a déjà eu plus de 500 ventes. On va basculer dans la nouvelle version d'ici quelques jours, avec donc une page d'accueil et de nouvelles fonctionnalités. C'est-à-dire le retour de la livraison France entière, le retour de la e-réservation qui viendra en complément du « click and collect ». Et on pourra, même, avoir la prise de rendez-vous pour les clients. Donc, c'est une nouvelle fonctionnalité d'optimisation. C'est vraiment, pour les commerçants, une optimisation des modes de retrait, le « click and collect », avec des créneaux de retrait, etc., des livraisons à domicile, l'organisation du catalogue : modifier en un clic l'ordre des produits, par exemple. Et l'import automatisé du catalogue de produits et de gestion des stocks. Donc, ils peuvent aussi avoir un stock qui se met automatiquement à jour. Donc ça, c'est les nouvelles dispositions qui vont être, dans quelques jours, mises en place. Donc, nous avons déjà, j'allais dire, financé la première année de cet abonnement.

MONSIEUR PERISSOL – Merci. Merci. Tu avais fini ?

MADAME LEGRAND – Et bien, je voulais remercier, aussi, les associations de commerces qui ont, aussi...

MONSIEUR PERISSOL – Je vais le faire. Je vais le faire ça.

MADAME LEGRAND – Ah, vas-y.

MONSIEUR PERISSOL – Je veux vraiment remercier tous ceux qui ont apporté une aide aux commerçants. Je voudrais remercier « Moulins, Centre de Vie », qui a fait des livraisons gratuites, qui a distribué un premier flacon gratuit de 200 millilitres à vingt commerçants. Je veux les remercier. Je veux également remercier l'Académie du Commerce, qui a distribué deux masques à tous les commerçants, 500 millilitres de gel gratuit à tous les commerçants qui l'ont demandé. Je précise également, que la ville a acquis une dizaine de distributeurs de gel qui seront posés dans tous les quartiers devant des lieux commerçants. Et je le dis, ce n'est pas seulement pour le centre-ville. C'est pour tous les lieux commerçants des différents quartiers de Moulins.

Dans ce qui concerne ce qui a été fait pour soutenir l'activité des commerces, je veux évidemment parler des marchés. Nous avons tenu, pour maintenir les marchés du centre-ville, nous avons obtenu une dérogation pour que le marché du vendredi puisse être tenu et, grâce à l'exemplarité de la tenue du marché du centre-ville du vendredi, nous avons obtenu une deuxième dérogation pour la tenue du marché des Champins. Nous avons tenu, parce que ce n'était pas facile, vous ne vous en rappelez pas mais un certain nombre, autour de nous, ont écrit à la Préfète pour que ces marchés soient fermés, en demandant de bien vouloir faire fermer ces lieux publics. Et j'ai tenu. Pourquoi ? Parce que je pense, premièrement, que nous avons assuré des mesures de sécurité exceptionnelles dans ces marchés, c'est-à-dire respect de distanciation entre les clients, une distanciation supérieure à 5 mètres entre les étals. Les clients, dans les marchés publics de Moulins, ne touchent pas les fruits, ne touchent pas les légumes. Il y a un ruban qui est à 50 centimètres de l'étal de telle sorte qu'ils sont servis sans toucher les fruits. Et il y a eu une vérification par la police municipale du respect de ces règles de distanciation et du fait qu'il y avait moins d'une centaine de clients et de marchands en même temps à l'intérieur de l'enceinte. Et donc on a fait respecter, dans ces marchés, des règles de sécurité qu'on ne retrouve pas, évidemment, dans d'autres marchands, notamment dans les grandes surfaces. Et donc nous avons fait des marchés exemplaires. Et comme nous avons fait un marché le vendredi, premier marché exemplaire, et bien, j'ai obtenu l'autorisation d'ouvrir un marché aux Champins et je m'en réjouis. Et nous allons faire en sorte que nos marchés continuent de respecter des règles de sécurité pour que nos concitoyens puissent y venir en toute sécurité. J'ajoute que, ce qui est très important dans nos marchés, c'est que c'est le seul moyen de préserver nos producteurs locaux qui écoulent leurs produits sur les marchés. Et que, donc, si les marchés avaient été fermés, et bien les producteurs locaux auraient été particulièrement affectés.

Dernier point sur tout ce qui a été fait pour accompagner les commerçants dans le passage de ce moment difficile, ça a été la gratuité des parkings. Pourquoi nous avons pu assurer cette gratuité des parkings, des parkings fermés, des parkings de voirie depuis le 17 mars ? Elle a été rendue possible parce que la gratuité de nos parkings ne pénalisait pas l'accès aux commerces. L'accès aux commerces, je rappelle que c'est le premier critère que réclament les commerçants et surtout ceux qui cherchent à aller faire leurs courses dans un centre-ville. Puisque la grande majorité des commerces étaient fermés. Et, deuxièmement, cette gratuité des parkings était rendue nécessaire parce que le confinement faisait en sorte que des résidents ne pouvaient plus utiliser leur voiture puisqu'ils étaient confinés chez eux. Donc notre priorité, aujourd'hui, c'est, en matière de stationnement, d'assurer et de garantir aux commerçants que leurs clients peuvent trouver rapidement – il y a un critère national qui est de les trouver en moins de dix minutes – une place devant chez eux, ce qui passe par la garantie qu'il y ait une rotation

des véhicules. Alors, là, le confinement est achevé. Nous avons dû, pour maintenir, quand même, un certain accès aux commerces, nous avons remis, à partir du 18 mai. Et nous avons maintenu la gratuité, sur la voirie, tant que les places ne deviendront pas trop, excusez-moi le terme, ventousées. C'est-à-dire qu'elles pourront tourner de telle sorte que les clients pourront trouver une place rapidement dans les dix minutes. Et, donc, nous ne proposons pas de remettre maintenant payant le stationnement sur la voirie tant qu'il y a une certaine facilité ou faculté de trouver une place relativement rapidement. Et nous le ferons tant qu'il n'y aura pas une demande de le remettre payant pour pouvoir faire tourner les places, le stationnement, ce qui est la condition pour que ça tourne. C'est la condition pour que, si je veux aller dans un commerce en centre-ville, je puisse trouver une place. Si elle est occupée trop longtemps, et bien, je ne trouverai pas de place et les commerçants seront les premiers, comme les clients, à demander à ce qu'on agisse. Et, donc, nous en reparlerons, bien entendu, mais, à priori, pour l'instant, jusqu'à la rentrée de septembre, nous maintiendrons la gratuité sauf si les conditions pour pouvoir trouver une place facilement ne sont plus remplies. Et, en septembre, nous travaillons déjà – c'est pour ça que nous faisons des investissements parce que c'est maintenant qu'ils doivent être faits – pour que le paiement puisse se faire facilement, que ce soit sans contact. Puisque maintenant, notamment après la pandémie, on cherche à faciliter les paiements sans contact et, également, qu'on puisse payer sur son smartphone à travers une application spécialisée. Voilà ce qui est fait. Nous avons mis donc le parking gratuit et, pour l'instant, il reste gratuit jusqu'à ce qu'il faille faciliter l'accès à une place de stationnement sur la voirie. Dominique, tu veux rajouter quelque chose ?

MADAME LEGRAND – Pas particulièrement, tu as été précis.

MONSIEUR PERISSOL – OK.

MADAME LEGRAND – Il y a eu le report aussi des abonnements parce que certains abonnements donc... toute la période de confinement, évidemment, les abonnements qui avaient été payés d'avance, la période est reportée d'autant. Et ça fait, quand même, une estimation de 116.000 euros.

MONSIEUR PERISSOL – Merci, merci Dominique. Septième volet, le plan d'urgence pour nos petites et moyennes entreprises, pour nos artisans, pour nos commerces, pour tous ceux qui sont liés au tourisme, et notamment les restaurateurs et ceux qui font de l'hébergement. Alors, là aussi il faut, pour exercer des actions dans ce sens, avoir une compétence économique, et ça, c'est Moulins Communauté, c'est notre Communauté d'agglomération qui l'a et le plan que je vais vous présenter, c'est celui qui a été validé par les deux bureaux que nous avons faits à Moulins Communauté et, encore une fois, c'est un plan d'urgence qui consiste à dire : un commerçant, un artisan, un restaurateur, une PME va souffrir compte tenu de l'arrêt de l'activité pendant toute cette période et comment on fait pour qu'il sorte de cette période en étant toujours en vie ? Comment on va pouvoir les aider ?

MONSIEUR LUNTE – Monsieur le Maire, je demande vraiment...

MONSIEUR PERISSOL – oui.

MONSIEUR LUNTE – ... qu'on parle d'abord de ce qui s'est passé et, ensuite, vous pouvez, éventuellement, avancer toutes vos idées...

MONSIEUR PERISSOL – Non, je vais finir parce que c'est ... c'est moi qui...

MONSIEUR LUNTE – Vous avez évoqué la directrice de l'hôpital...

MONSIEUR PERISSOL – Elle va intervenir dans dix minutes. Il n'y a aucun problème.

MONSIEUR LUNTE – Mais pourquoi vous ne l'avez pas laissé parler tout de suite après avoir parlé de l'hôpital ? Vous voulez imposer à tout le monde le discours...

MONSIEUR PERISSOL – Non, je n'impose pas à tout le monde. J'assume la responsabilité de faire une présentation de l'ensemble et je vous fais confiance. Après, vous aurez tout le temps, mon Cher Collègue...

MONSIEUR LUNTE – Voilà, mais vous devez parler du passé et ensuite on se tournera vers l'avenir.

MONSIEUR PERISSOL – ... vous aurez tout le temps pour dénigrer ce que je viens de vous présenter. Je vous fais confiance. Vous aurez tout le temps.

MONSIEUR LUNTE – Non ça c'est votre capacité.

MONSIEUR PERISSOL – Je passe donc aux objectifs que nous avons maintenant dans le plan d'urgence. Cinq objectifs. Le premier, il est très important. C'est celui d'agir avec un objectif de justice. Nous voulons aider ceux qui en ont besoin et pas de la même manière ceux qui souffrent et ceux qui ne souffrent pas. Parce que toutes les activités économiques sont touchées mais de façon très différente. Et, donc on ira après, très clairement, pour dire ceux qui souffrent, ceux qui ne souffrent pas et on veut aider, avec justice, ceux qui souffrent et pas ceux qui n'ont pas souffert.

Deuxièmement, nous voulons avoir un effet levier. Les moyens de Moulins Communauté sont limités, et donc nous voulons que lorsque Moulins Communauté met 1 euro, et bien, il y ait une démultiplication des moyens réunis. D'où le fait d'agir conjointement avec d'autres acteurs : la Région, la Banque des Territoires, le Département. Et, donc, quand Moulins Communauté va mobiliser 520.000 euros, les moyens réunis par la Région, le Département, la Banque des Territoires et Moulins Communauté seront de 1.200.000 euros. Je répète : on va mobiliser un peu plus de 500.000 euros, pour Moulins Communauté, nous aurons un peu plus de 1.200.000 euros à investir pour aider nos entreprises.

Troisièmement : la faisabilité. Il y a urgence mais on sait que nos entreprises, et tout particulièrement nos restaurateurs, nos commerçants, sont très attentifs, non seulement à ce qui est fait pour les aider dans l'urgence mais surtout ce qui sera fait pour leur assurer une activité, c'est-à-dire ce que nous ferons dans la relance, ce qui sera le point suivant.

Enfin, nous avons aussi une condition juridique. Je rappelle que la Région a la compétence en matière économique et donc nous devons à la fois, agir avec elle et être autorisés à avoir des moyens d'action spécifiques, ce que nous avons dû faire. Nous avons donc décidé de mobiliser 520.000 euros dans trois fonds. Nous y viendrons, en plus, en fonction de vos questions tout à l'heure. Premièrement, un fonds d'urgence pour des microentreprises, pour des associations, pour lesquelles l'apport de Moulins Communauté, l'apport de la Région, de la Banque des Territoires et du Développement permettra de mobiliser 520.000 euros pour des petites et moyennes entreprises, pour des associations. Deuxièmement, nous faisons un fonds d'urgence pour tous ceux qui vivent du tourisme, les restaurateurs, ceux qui font de l'hébergement. Il sera doté de 390.000 euros pour le territoire de Moulins Communauté, pour nos restaurateurs, pour ceux qui font de l'hébergement. 390.000 euros. Et enfin nous avons réuni des moyens qui seront, eux, à l'échelle de Moulins Communauté mais qui sont conventionnés avec la Région et qui seront dotés de 260.000 euros. Donc vous le voyez, on va mettre 1.200.000 euros à l'attention de nos commerçants, de nos restaurateurs, de nos artisans, de nos PME, non pas – on va y venir après – pour assurer les commandes qui leur permettront de repartir mais surtout pour pouvoir traverser cette crise en en sortant vivant. 520.000 euros apportés par Moulins Communauté, 1.200.000 à l'attention de nos restaurateurs, commerçants, artisans, PME sur notre territoire.

Notre plan de relance et ça, c'est très important. C'est le dernier volet. Qu'est-ce qu'on fait pour que notre territoire ressorte bien en pleine vitalité et que nos commerçants, ils ont été sauvés mais qu'ils puissent avoir les commandes des clients ? Nos restaurateurs, qu'ils puissent avoir des gens qui viennent prendre un bon repas chez eux. Qu'est-ce qu'on fait pour booster l'activité de nos commerçants et de nos restaurateurs en donnant du pouvoir d'achat aux Moulinois, en attirant des touristes et en permettant aux Moulinois de se faire du bien, de se changer les idées et de sortir, bien entendu, en toute sécurité ? Pour ça, vous allez voir le volume d'actions qu'on a mobilisé. D'abord, ça c'est la Ville de Moulins, nous avons voulu faire 100.000 euros pour des chèques-cadeaux qui sont aidés à hauteur de 20% par la Ville de Moulins. Je m'explique : j'achète un chèque de 15 euros qui me permettra de consommer 15 euros. Et bien je ne le paie que 12 euros. Et ceci est destiné à tous les commerçants de Moulins qui jouent le jeu et qui sont solidaires du chèque Moulins kdo. Deuxièmement, mené par la Communauté d'agglomération, Moulins Communauté : un chèque-restaurant, solidaire restaurant. Pareil. Nous avons mis, dans un premier temps, pour pouvoir mettre sur le marché, 50.000 chèques de 15 euros. Pareil. Le chèque coûte 15 euros. Je le paie 12 euros. Et les 15 euros, ils arrivent tout de suite dans la caisse du restaurateur, ce qui facilite sa trésorerie, même si le chèque est consommé au mois de juillet, au mois d'août, au mois de septembre, même au mois d'octobre. Troisième volet : nous voulons faire un chèque-loisirs. Même principe : des sommes, évidemment plus réduites mais de la même manière, 20% apportés par Moulins Communauté et là j'achète un lieu où je vais pouvoir me faire plaisir sur toute l'agglomération, que ce soit un musée, une descente en canoé-kayak, un Arboretum, etc. Donc, je sors, je me fais plaisir, je découvre les pépites du territoire et je le fais en étant aidé à hauteur de 20%. Quatrièmement, nous remettons des mises en lumière cet été. Et notamment, au moins dans les quatre sites qui sont parfaitement protégés, qu'il s'agisse de Souvigny, qu'il s'agisse du Centre National du

Costume de Scène, qu'il s'agisse du Sacré-Cœur, où nous fermerons pour assurer une totale sécurité, ou qu'il s'agisse du Château des Ducs de Bourbon. Pour cela, il y a des investissements à faire sinon on ne pourrait pas mettre en lumière Souvigny. Donc Moulines Communauté va faire un investissement à la fois pour pouvoir projeter sur Souvigny, sinon elle n'a pas les projecteurs pour le faire. Et deuxièmement pour, comme le font toutes les villes dans lesquelles il y a des mises en lumière, d'avoir chaque année un nouveau scénario, ce qui, cette année, aura lieu sur le CNCS. Je rappelle que ces mises en lumière ont été fortement appréciées par tous les Bourbonnais. Et que ça a permis, en attirant des touristes, d'augmenter de 25 à 50% le chiffre d'affaires des restaurateurs et de ceux qui vivent de l'hébergement. Et donc si on veut faire en sorte, cette année où les touristes ne pourront pas - les Parisiens, les Lyonnais- partir à l'autre bout du monde, et bien, il faut qu'ils puissent choisir Moulines. Et qu'ils préfèrent venir à Moulines -je dis les villes au hasard- plutôt qu'à Rodez, à Annecy ou à Chartres. Qu'est-ce qui fait qu'ils vont venir à Moulines ? Eh bien, avec ça, on a de quoi les attirer. Et pour les attirer encore plus, et pour que les Moulineois se sentent très bien, nous allons avoir une animation, une mise sur scène de Moulines avec la thématique « Habiller Moulines » sur un certain nombre de places sur lesquelles, je demanderai peut-être tout à l'heure, pour permettre à Madame Garo, d'intervenir, je demanderai à Bernadette Martin de nous présenter ce qu'elle va faire.

Sur l'ensemble de ces actions, Moulines-kdo, Solidaire Restos, chèques-loisirs, mises en lumière, « Habiller Moulines » ou Moulines sur scène, nous mobilisons plus de 500.000 euros. Et si, encore une fois, les chèques-restos partent très vite, on l'a dit, on continuera, on renouvellera l'expérience parce qu'on veut aider nos restaurateurs. Mais il faut investir si nous voulons assurer de la relance et bien entendu, c'est ce qu'il m'est demandé, c'est ce qu'il nous est demandé, prioritairement, par nos commerçants, plus exactement par nos restaurateurs et par tous ceux qui vivent de l'hébergement et tous ceux qui veulent qu'il y ait de la venue en ville.

Et, enfin, nous avons mobilisé un plan de commande qui permet de montrer le volume des travaux qu'on va donner pour nos artisans ou pour nos petites entreprises locales intervenant dans le bâtiment ou dans la voirie.

Je vous donne ces chiffres parce que véritablement, nous sommes très confiants de ces chiffres. Et tout ça a été vu, évidemment, avec nos entreprises et leurs représentants : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers.

Pour la ville. La ville va apporter, pour les travaux de maintien, c'est-à-dire « qu'est-ce que je fais pour entretenir les bâtiments qui le sont, les équipements publics, les écoles, etc. ? ». « Et qu'est-ce que je vais faire pour entretenir la voirie ? ». Nous allons engager un volume de commandes entre l'été, maintenant, l'été 2020 et l'été 2021, de 3.500.000 euros. 3.500.000 euros seront mis dans l'entretien, dans la réhabilitation de nos équipements, de nos voiries. Evidemment il y a une accélération, une concentration pour lancer des travaux importants. Il y a après, les travaux qui vont être mis pour assurer- ce qu'on appelle un peu des équipements de croissance - c'est-à-dire « qu'est-ce qu'on fait pour avoir des équipements importants ? ». Là-dessus, là aussi, nous cherchons un effet multiplicateur. Nous allons mettre 1.440.000 sur la table et nous allons pouvoir lancer, dans l'année qui vient, 6.600.000 euros. 6.600.000 euros, c'est effectivement, parce que nous allons pouvoir -avec la subvention que nous allons mobiliser- par exemple, faire en sorte que le CNCS lance son extension qui représente 5.500.000 euros.

Nous allons après, au niveau de Moulines Communauté. En maintien il y a moins d'équipements, donc elle ne peut pas faire les mêmes volumes que nous. Eh bien, sur Moulines Communauté, il y aura 1.000.000 de maintien. Pour les grands équipements. Là, je ne parle pas des équipements du deuxième pont, nous y viendrons plus tard. Moulines Communauté va mobiliser 7.560.000 euros de financement et pourra lancer ainsi 17.400.000 euros de travaux, qui seront engagés -c'est-à-dire qu'il y aura des signatures d'ordres de service sur les entreprises-, 17.400.000, d'ici l'été 2021. En tout, vous le voyez, plus de 28.500.000 seront lancés en marchés entre la ville et l'agglomération. Nous nous sommes engagés à ce que ces travaux aillent à des artisans, à des groupements d'artisans, à des entreprises locales, et tout ça a été, évidemment, fortement préparé avec -comme je vous l'ai dit- les représentants, président de la Chambre des Métiers, président de la Chambre de Commerce.

Nous avons également l'action qui va être menée par Evolea. Evolea, certes, il va y avoir un apport de la collectivité, c'est-à-dire la subvention qui est prévue pour lancer, notamment, la réhabilitation des Chartreux. Eh bien là-dessus, il va y avoir un volume supérieur à 19.000.000 qui pourra être lancé d'ici la fin de l'année 2021 par Evolea. Je laisserai évidemment sa présidente rassembler les chiffres. Nicole ? Ou tu veux le faire plus tard ? Plus tard.

Et enfin il y a le deuxième pont. Donc le deuxième pont : je rappelle que pour l'année qui vient, les deux collectivités, Moulines Ville et Moulines Communauté, vont apporter 3.450.000 de financement et nous aurons une toute première tranche de travaux de 5.100.000. Mais il y aura évidemment, dans la foulée, ça c'est ce qu'il se

passé dans les douze premiers mois qui viennent. Mais nous avons le lancement du deuxième pont. Je rappelle que la consultation est en cours, que le choix des entreprises se fera dès le mois de septembre 2020 et que les travaux seront engagés à partir du printemps 2021 et que là, nous aurons, je le rappelle, une contribution Moulins ville-Moulins Communauté, les deux ensemble, de 12 millions 500 et les 36 millions de travaux qui seront réalisés dans les trois ans qui viennent. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que nous avons un apport de Moulins Communauté plus de la Ville de Moulins de 17.250.000 qui sont mobilisés et nous lancerons, d'ici l'été 2020, 28.540.000 euros de travaux et avec Evolea, d'ici fin 2021, nous en lancerons plus de 48 millions. Ce qui est un point très important ; avec le deuxième pont, nous lancerons 53 millions de travaux et avec tout le deuxième pont, sera lancé plus de 80 millions de travaux.

Mes amis, je vous ai présenté, pour que vous ayez tous les éléments, ce que nous avons fait sur le plan sanitaire, social, de la jeunesse, le plan associatif, sur le plan de nos commerçants, de nos artisans, de nos restaurateurs, de nos petites et moyennes entreprises, l'action pour sortir de la crise. Tout ça pourra être évidemment ajusté, évalué en fonction du temps et nous allons en parler.

Je veux finir en disant que si nous avons fait tout cela, ce plan, nous l'avons fait et si nous avons tenu, passé cette crise très difficile, tout n'est pas fini mais on a passé la partie la plus épidémique de la crise. Nous l'avons fait grâce aux agents de la Ville de Moulins et de la communauté d'agglomération de Moulins Communauté. Nous avons eu un double objectif : le premier, c'était de les protéger. Et je voudrais vous dire que la médecine du travail a souligné la qualité du travail qui avait été accomplie. Et bien entendu, de maintenir le service public. Et donc je veux qu'on leur dise merci. Et comme je ne suis pas un homme où j'en reste aux mots, on passe à l'acte et nous leur accorderons une prime aux agents qui sont venus travailler dans des conditions... Alors, les conditions d'attribution de ces primes seront vues avec le personnel et ces conditions d'attribution seront évidemment fonction du temps de présence effectif qui aura eu lieu et des conditions de proximité avec le public et le montant de cette prime pourra aller jusqu'à 1000 euros avec des paliers selon les temps de présence effectifs et de proximité avec le public.

Mes amis, vous le voyez, des moyens très conséquents, très importants ont été mobilisés, réunis, rassemblés, avec de gros effets de levier. Ceci a été fait en réponse à nos acteurs économiques, qu'ils soient des restaurateurs, des artisans, des commerçants, des PME et avec leurs représentants, les deux Chambres syndicales de commerce et de métier. Je le redis, ça pourra évoluer. Je parle, notamment, des fonds d'urgence que j'ai cités. On sait que tout ça pourra évoluer et tout ça devra être mené en coopération entre les différents acteurs de la ville, de la communauté d'agglomération, d'Evolea, du Département et de la Région. On est au service de notre territoire et on est au service des Moulinois.

Je vous remercie. Nous allons passer la parole à Madame Garo, la directrice du Centre Hospitalier de Moulins-Yzeure. D'abord, je voulais vous remercier, Madame Garo, parce que vous êtes venue et je sais que ça se fait aussi dans d'autres villes. Mais on est très heureux de vous accueillir, comme on sera d'ailleurs heureux d'accueillir d'autres grands acteurs. Mais l'hôpital de Moulins, comme d'ailleurs les autres acteurs de santé, sont très importants pour ce territoire. Donc on est très désireux de vous écouter sur la manière dont la crise de Covid-19 a été gérée par notre établissement et que vous nous parliez aussi de l'avenir de cet établissement. Merci.

MADAME GARO – Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de cette invitation. Effectivement, vous l'avez souligné, donc, plusieurs de mes collègues, chefs d'établissement, sont intervenus dans différents conseils municipaux de villes de France pour expliquer comment nous avons, hôpital public, traversé cette crise. Comme on l'a déjà entendu, totalement inédite. Donc c'est bien effectivement une première dans ma carrière. En espérant que ce soit la dernière. Et sinon on pourra dire qu'on saura faire. Donc voilà. Je voulais d'abord, aussi, avec beaucoup d'émotion, remercier tous les professionnels de santé, qu'ils soient salariés, libéraux, tous ceux qui ont été exposés plus largement, mais c'est moins ma sphère, tous les professionnels qui ont été exposés particulièrement à cette crise Covid. Et bien entendu, ceux qui sont directement impliqués dans le domaine sanitaire, de la santé en général, l'ont été effectivement tout particulièrement. Je suis plus émue que je ne le pensais puisque que nous avons, depuis le 1^{er} mars, la nouvelle est tombée pour l'hôpital de Moulins, tout particulièrement, le premier, dans l'Allier, à venir en soutien du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand, parce que nous étions, nous sommes toujours, nous sommes siège de SAMU. Et, particulièrement, équipé en plateau technique pour accueillir les patients les plus graves, donc potentiellement atteints de Covid. Depuis le 1^{er} mars, nous avons été sollicités par l'ARS pour nous mettre en ordre de marche afin de pouvoir nous réorganiser complètement. Tout ça en moins de 48 heures, je tiens à le souligner puisque c'est une performance à laquelle j'ai, moi-même, encore du mal à croire. En moins de 48 heures à transformer cet établissement hospitalier qui fournit une offre de soins d'un CH de référence habituellement, dans toutes disciplines, pour transformer cet hôpital en hôpital capable d'accueillir -du

jour au lendemain quasiment- des patients atteints de la maladie Covid. Et le 1^{er} mars, vous vous en rappelez tous sûrement, on ne savait pas trop ce qu'était cette maladie. On en sait plus maintenant mais c'est vrai qu'on a été, non pas pris au dépourvu, parce que les médecins, les soignants savent faire leur métier, et plus globalement, tout l'hôpital. Je tiens à le dire parce que l'hôpital, c'est plus de six cent métiers. Donc c'est une, j'allais dire une fourmilière. C'est 2.200 professionnels, l'hôpital de Moulines. C'est plus de 150 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'on a pu manœuvrer cette grosse machine, j'allais dire ce paquebot, ce navire, avec une aisance qui m'épate encore puisque tous les professionnels se sont vraiment complètement mis au service du patient de façon immédiate. Vous me direz « ça devrait être normal tous les jours ». C'est vrai, c'est le cas, mais dans un fonctionnement normal, c'est vrai que certains corporatismes ou certaines prises de position parfois, peuvent alourdir le processus. Ça n'a pas été le cas du tout comme dans beaucoup d'hôpitaux en France, puisque c'est souligné. Et c'est vrai que je tiens vraiment à souligner à quel point le collectif a fonctionné. Le collectif a fonctionné, non seulement au sein de l'hôpital, avec tous les professionnels, qu'il s'agisse, en fait, de l'agent de service hospitalier jusqu'aux médecins en passant par les administratifs, les médicotechniques, les logistiques. Tous les professionnels se sont sentis concernés, impliqués, et c'est vrai qu'on a eu des beaux gestes, notamment, de notre équipe logistique qui s'est mise à fabriquer des blouses, des sur-blouses pour nos soignants avec effectivement, du matériel au départ un peu improbable et qui a finalement, complètement rendu sa fonction.

Donc, quand je parle du collectif, je vais élargir ce collectif. Parce que le collectif a fonctionné au-delà des murs de l'hôpital. Il a fonctionné avec les libéraux. Il a fonctionné avec la clinique. Là aussi, ce n'était peut-être pas évident de l'envisager aussi aisément. Très rapidement, la clinique s'est proposée parce qu'eux, aussi, sollicités par l'ARS, comme nous, à accueillir nos patients urgents non Covid, à accueillir aussi tout ce qui ne pouvait pas être déprogrammé. Parce que quand je vous dis qu'on a mis l'hôpital dans une organisation très particulière en moins de 48 heures, ça signifie quoi ? Ça signifie qu'on a tout déprogrammé en moins de 48 heures. Donc ça a de l'impact, bien sûr, pour les patients. Non seulement les activités, les entrées mais aussi les consultations sauf ce qui était, effectivement, urgentissime et tout ce qui pouvait être fait à la clinique a été fait à la clinique. Donc, la clinique a été partie prenante dans notre organisation. Nous avons conclu un partenariat puissant et qui a fonctionné, de mon point de vue. Et je pense que du point de vue de la clinique, je pense aussi que l'écho sera identique. C'est vrai que ça a permis à la population du bassin de Moulines, de continuer à être soignée dans les conditions les moins anormales possibles. Donc, la clinique a été un très bon partenaire, a réagi immédiatement et les libéraux -tout à l'heure, j'entendais parler du Covid-room- les libéraux aussi ont été d'un appui, en général, de toute façon, mais particulièrement lorsque le Covid-room a été mis en place, nous avons essayé de les aider, aussi, par des apports logistiques bien modestes. Mais, en tout cas, la collaboration, la coopération a aussi, je pense, bien fonctionné, toujours au service d'un intérêt supérieur, l'intérêt des patients et de la population. Donc je pourrais être plus détaillée et vous dire qu'on a aussi, en moins d'une semaine, cette fois, installé une unité d'hospitalisations Covid de 27 lits. Donc il a fallu aussi demander à nos professionnels, qui n'étaient pas du tout habitués, initialement, à prendre en charge ce type de pathologie, ce type de patient, de se reformer, de vraiment se mettre dans le mouvement pour accueillir ces nouveaux patients. La maladie était quand même très étonnante. Elle l'est toujours mais enfin, on commence à un peu mieux cerner les contours.

Nous avons demandé à des personnels de blocs opératoires d'accueillir des patients de réanimation, ce qui n'est pas du tout spontané pour ces professionnels-là. On a réussi à les mobiliser et à les former en un temps record pour de nouvelles prises en charge et globalement aussi, on a pu, comme on dit dans notre jargon, upgrader un service de réanimation déjà hors pair, exceptionnel, qui fonctionne très bien toute l'année, de huit lits en fonctionnement normal à vingt lits. Donc, on a pu mobiliser vraiment toute la chaîne du soin de façon à pouvoir accueillir, au plus fort de la crise, dix-huit patients en réanimation. Pas tous Covid mais une bonne moitié Covid. Parce que, indépendamment de la pathologie Covid, bien entendu, les autres pathologies continuaient d'arriver aux urgences et parfois, nécessitaient une réanimation, équipement dont n'est pas dotée la clinique. La réanimation, les cas les plus lourds -c'est très important de le comprendre- sont orientés vers le Centre Hospitalier qui est seul à pouvoir offrir ce plateau technique de soins extrêmement critiques qui sont possibles par la réanimation sur autant de lits qu'on a pu mettre en place de façon aussi très réactive.

Voilà ce que je peux dire sur ce qui s'est passé en très, très résumé. C'est vrai que, très sincèrement, on n'a pas vu le temps passer. Vous non plus, je suppose. Mais entre fin février et la mi-mai, c'est vrai que les choses se sont enchaînées. Les équipes ont tenu et maintenant elles sont fatiguées, c'est normal. Donc elles ont pris un petit peu de repos puisque, là, maintenant, la décrue est quand même vérifiée. Enfin vérifiée, en tout cas pour l'instant. Mais c'est vrai qu'on voit bien que l'activité Covid est devenue résiduelle sur notre établissement de santé. Donc, nous reprenons un fonctionnement le plus normal possible, dans un univers qui n'est plus le même qu'avant, qui, maintenant, effectivement, prend en compte le risque Covid, donc avec des circuits dédiés, une prise en charge complètement adaptée, comme on peut le voir dans d'autres activités commerciales aussi. La preuve, ici aussi, ce

soir. On s'adapte à de nouvelles modalités d'accueil et l'activité reprend en toute sécurité, je tiens à le dire. Parce qu'on a vu, aussi, un net recul -qui n'est pas bon signe- de patients qui, habituellement, fréquentaient l'hôpital et qui, sans doute, ont peut-être eu peur de revenir se faire soigner durant cette pandémie. Et c'est vrai que c'est une de nos préoccupations parce qu'on a, effectivement, pu constater un certain retard dans l'accès aux soins de populations fragiles, à pathologies chroniques et on les encourage vraiment, de façon extrêmement importante, à revenir à l'hôpital pour se faire soigner. En substance -si vous voulez quelques chiffres- nous avons diagnostiqué, à l'hôpital de Moulines, environ 70 patients Covid. Pas forcément tous suivis à l'hôpital, certains étant suivis, comme on dit en ambulatoire. Pardon. Tous ceux qui ont été suivis en ambulatoire sont guéris. Ça, c'est aussi une belle nouvelle. Et si, un fait extrêmement important que je tenais à souligner, c'est que nous avons été accueillants pour d'autres patients d'autres régions. Notre réanimation, dont la réputation est connue au CHU de Clermont-Ferrand a accueilli, à ce titre quatre patients : deux de Région Ile-de-France et deux de Région Bourgogne Franche-Comté. Et ces quatre patients sont repartis dans leur région d'origine tous guéris. Donc, c'est vrai que ça fait notre fierté. Et les autres patients moulinois, sortis de réanimation, pour autant que j'en sache, effectivement, sont aussi sur la voie du rétablissement. A savoir que, quand on fait un mois de réanimation, on sort, quand même, très affaibli mais guéri du Covid. Ça me semblait important à souligner parce que c'est vrai que nos équipes ont été extrêmement sollicitées, très exposées et ont été vraiment, je crois, oui, c'est ça, fières de pouvoir aussi soigner des patients de France parce que la maladie, comme on l'a dit tout à l'heure, elle touche tout le monde. Et à partir du moment où on a un peu de capacité d'accueil, et bien, on a été très, très heureux de pouvoir en faire profiter d'autres patients qui en avaient besoin et de leur éviter une dégradation d'état dans une autre région qui était saturée.

Voilà ce que je peux dire pour la crise Covid. Peut-être je bascule vers les projets de l'établissement qui étaient bien ancrés, bien démarrés avant la crise Covid. Et le temps s'est arrêté depuis fin février. Donc, c'est vrai que nous n'avons géré que cette crise quasiment et donc tous les projets de fonds ont été bien naturellement stoppés. Les projets de fonds pour lesquels nous avons eu une complète assurance, par l'Agence régionale de Santé, c'est, notamment l'extension/restructuration des urgences, du service d'accueil urgences que certains d'entre vous connaissent de façon plus ou moins légère. Ce service a été structuré il y a à peu près vingt ans pour deux fois moins de passages qu'aujourd'hui. Il y a à peu près vingt ans, il y avait vingt mille passages par an et aujourd'hui nous en avons quarante mille. Ça ne fonctionne pas de façon optimale. Donc l'ARS -qui est venue visiter les locaux, d'ailleurs, maintenant, il y a quelque temps- nous a vraiment confirmé nous financer ces travaux importants pour nous. Non seulement le service des urgences mais aussi deux services de post-urgence, de médecine, qui seront, là aussi, bien plus aux normes de confort attendues par notre population. C'est bien logique, l'hôpital doit évoluer en même temps que sa population, autant que faire se peut. Et, donc, ces deux services qui seront aussi reconstruits au sein de l'hôpital, -je l'entends comme ça- permettront, à l'aune de la crise Covid, de maintenant, aussi, être construits comme le service des urgences, en tenant compte de ce risque infectieux. Ce qu'on n'aurait peut-être pas fait il y a six ou sept mois, avant la crise. C'est une donnée, maintenant, avec laquelle nous allons tous vivre et il faut que ce risque Covid -ou maladie infectieuse en général- soit complètement intégré dans notre réflexion et dans l'architecture de nos futurs locaux. Ça, c'est très important. Et, puis, sur un autre projet aussi qui me tient beaucoup à cœur, c'est l'activité de radiothérapie. Nous avons eu l'assurance, il y a déjà, maintenant, presque un an mais c'est une belle victoire et j'en remercie très sincèrement Monsieur Périssol en tant que président du Conseil de surveillance. Votre appui a été majeur -je le dis- pour le renouvellement de l'autorisation de la radiothérapie jusqu'en 2026. L'ARS a été très réceptive aux échanges que vous avez pu avoir avec le Directeur général. Et c'est vrai que c'est un dossier extrêmement compliqué, très complexe, et nous avons maintenant l'assurance d'être renouvelés jusqu'en 2026 pour cette activité, qui est indispensable aux patients, au bassin de Moulines.

Voilà ce que je peux dire en synthèse. Peut-être que j'oubliais aussi, d'ailleurs, dans les bons partenariats avec la ville, la médecine de ville, et partenariats que nous avons aussi noués avec les laboratoires privés parce que c'est vrai qu'ils ont été les premiers à pouvoir être habilités à analyser les prélèvements, les tests Covid. Et c'est vrai que nous apprécions de pouvoir avoir des résultats plus rapidement à partir du moment où les laboratoires privés étaient « in situ » à Moulines. Ça nous évitait d'aller jusqu'à Clermont-Ferrand et donc d'avoir des délais de route et c'est vrai que ça a été aussi un partenariat tout à fait apprécié. Désormais, nous avons un peu plus d'autonomie. Nous sommes, enfin, habilités à l'hôpital public à pouvoir analyser nos propres prélèvements.

MONSIEUR PERISSOL – Merci beaucoup, Madame la Directrice. On a évoqué brièvement, tout à l'heure, j'ai cité « Collecticity ». Peut-être que vous pouvez en parler. Pourquoi vous avez souhaité construire un Collecticity qui puisse être dirigé vers l'hôpital et que pensez-vous faire des moyens qui seront ainsi collectés ?

MADAME GARO – Alors c’est parti, tout simplement, cette initiative de l’hôpital de Moulines. C’est que, comme aussi dans beaucoup d’hôpitaux en France, on a eu un afflux de dons, petits, moyens ou gros. On a aussi une société d’assurances qui nous a fait un don de plus de 30.000 euros. Donc on a eu des dons de sociétés privées aussi, de l’Oréal. Enfin, tout à l’heure, vous parliez des gels hydro-alcooliques mais c’est vrai qu’on a été aussi, vraiment spontanément soutenus et aidés par des sociétés privées. Et puis aussi par des petits donateurs, en fait. Petits, enfin, en tout cas, des particuliers qui nous ont dit : « Eh bien, écoutez, nous, on n’a pas d’objet précis ». Ou des entreprises, d’ailleurs, également. « Mais on souhaite se mobiliser autour de l’hôpital, de la cause de l’hôpital. Comment on fait ? » Alors, comment on fait ? C’est vrai que l’hôpital n’est pas forcément très habitué à fonctionner de cette façon-là et il y a, effectivement, déjà, une fondation des Hôpitaux de Paris qui existe et qui permet de recevoir ce type de dons spontanés, via, une plateforme type Collecticity mais très importante au niveau national. Et c’est vrai que les dons, par exemple, de Moulinois prenaient le risque d’être noyés dans une masse au sein de la fondation Hôpitaux de Paris. Vraiment, je pense que cette fondation fonctionne de façon la plus éthique et la plus déontologique possible. Mais c’est vrai qu’on trouvait dommage, au niveau de l’hôpital de Moulines, de ne pas pouvoir avoir une plateforme donc on dit une cagnotte qui nous soit propre pour vraiment, identifier les donateurs qui s’étaient vraiment mobilisés. C’est vrai qu’il y a un engouement, à un moment donné. Tous les dons ont été magiques mais c’est vrai qu’on a -je ne dirais pas qu’on a croulé sous les dons, ce serait excessif- mais, enfin, il y a des jours où on a d’ailleurs, à un moment donné, dédié des professionnels, uniquement pour ça, pour gérer les dons correctement, pour remercier les donateurs parce que c’est vrai qu’on avait peur d’en oublier, tellement il y en avait. Donc je dirais : on ne peut pas décourager autant de spontanéité et de dons. Et donc on a eu cette idée, totalement en mode précurseur, de créer une plateforme qui nous serait propre. Malheureusement, les finances publiques -enfin Bercy- nous a dit que, dans l’article « L » enfin, je ne sais plus lequel d’ailleurs mais du Code de la Santé Publique, ce qui était prévu pour les collectivités locales, et donc possible, ne l’était pas pour les Centres Hospitaliers, en dehors de la Fondation des Hôpitaux de Paris, comme je vous l’ai dit. Donc on avait commencé, nous à impulser cette collecte, cette cagnotte. Et puis on a été sommés de faire machine arrière au vu de positions prises par la DGFIP. Et c’est vrai qu’on s’est tourné aussi spontanément, vers la municipalité parce qu’on avait du coup, eu l’écho et l’exemple d’un autre établissement de santé, qui s’était trouvé confronté au même problème – je ne sais plus dans quelle région, d’ailleurs... A Toul, voilà, c’est ça, à Toul, et qui avait eu, dans les mêmes conditions que nous, le relais pris par la mairie pour ne pas perdre déjà les dons qui avaient commencé à affluer. Parce que sur le plan, je dirais, de la relation publique, cela aurait été désastreux de perdre déjà ce qui avait pu être collecté par l’hôpital, visiblement à titre indu. Et puis, effectivement, il était indispensable de pouvoir orienter nos donateurs vers quelque chose qui puisse être complètement identifié sur Moulines et puis, bien entendu, vers l’hôpital. Donc, voilà comment ça s’est passé, aussi simplement que ça. C’est vrai que si on avait pu le faire tout seul, on aurait continué, sincèrement. Et puis on a été -j’allais dire - un peu arrêté en plein vol. C’est vrai que je pense que, après notre percée à Bercy, sans vouloir manquer d’humilité, je pense que ça a beaucoup interpellé et que, derrière, cette initiative de notre part, devrait faire école pour que les hôpitaux soient, enfin, habilités à pouvoir actionner les mêmes outils que les collectivités locales pour percevoir ce type de dons. Voilà ce que je pouvais dire là-dessus.

Sur l’utilisation des dons. A ce stade ça n’est pas du tout arrêté parce que nous avons pris l’option -on est à environ 8.000 euros de dons sur cette plateforme- de réfléchir, avec les représentants du personnel sur ce que nous allons faire, de cet apport dans l’objet d’améliorer les conditions de travail. On a déjà un contrat local d’amélioration des conditions de travail. Et il me semble que ces fonds pourraient, tout à fait, venir améliorer encore, ou, effectivement, autant que faire se peut, les conditions de travail des agents. Quand je vous dis ça, je n’ai absolument rien d’arrêté. C’est une discussion que nous allons avoir avec nos organisations syndicales pour que le quotidien des soignants soit amélioré. Pour l’instant, on n’a pas de piste en particulier. Ça se veut très ouvert. On n’exclut pas non plus d’ailleurs, une boîte à idées ou un appel aux professionnels du Centre Hospitalier de Moulines-Yzeure pour voir si quelques idées majeures se dégagent pour l’utilisation de ces fonds. C’est quelque chose qu’on souhaite le plus collectif possible. C’est l’esprit, déjà qui préside à l’initiative de cette collecte. C’est vraiment du collectif pour du collectif. Donc la direction de l’hôpital de Moulines n’aura pas d’idées préconçues sur ce qu’on va faire de ces fonds collectés. On va être sur du participatif dans les idées à développer. On va le faire assez vite, probablement, parce que c’est vrai que cette cagnotte, d’ailleurs, pourrait perdurer. C’est vrai que ça pourrait, effectivement... Bon, maintenant, on sait bien, tous, qu’il y a certaines causes qui sont très aiguës à certains moments. Ça suscite beaucoup d’engouement, ça retombe un peu après. Donc il est possible que les dons s’arrêtent quand même un jour. Mais en tout cas, on ne se voyait pas dire à quelqu’un qui nous appelait : « Ecoutez, je souhaite donner à l’hôpital ». On ne se voyait pas lui dire : « Eh bien, écoutez, non, on vous remercie beaucoup mais ça ne va pas être possible. ». De mon point de vue, le seul angle que je peux défendre, c’est vraiment cet argument-là qui prévaut.

MONSIEUR PERISSOL – Merci, Madame Garo. Puisque vous êtes là, on va après aborder le débat propre du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des questions que certains d'entre vous voudraient poser, à Madame Garo, à la fois, sur cette gestion Covid, sur l'avenir de notre centre hospitalier, sur Collecticity ? Oui ?

MONSIEUR MONNET – Ce ne sont pas vraiment des questions. Ce sont des remarques. Je ne partage absolument pas votre conception du financement de l'hôpital public. Et je pense que le jour où la santé sera financée par des dons, on sera revenu quelques siècles en arrière. Et je pense qu'aujourd'hui, si les gens éprouvent le besoin de faire des dons à des hôpitaux, c'est parce qu'ils sentent que les hôpitaux sont très mal traités en termes de moyens. On en reparlera tout à l'heure. J'ai relu le rapport de la Cour des Comptes de 2018 sur l'hôpital de Moulins. Il y a beaucoup à dire en matière de gestion locale, pas nécessairement vous d'ailleurs.

MADAME GARO – Là, je n'étais pas là.

MONSIEUR MONNET – C'est ce que je dis. Pas nécessairement vous. Mais il y a aussi beaucoup à dire d'un point de vue des politiques nationales. Donc, demander aux citoyens de faire des dons pour améliorer la condition des salariés, je vous le dis, je suis scandalisé. Et je ne suis pas le seul à l'être puisqu'un certain nombre de salariés de l'hôpital, de personnel soignant, sont scandalisés par cette cagnotte. D'ailleurs, on voit bien l'effet de la cagnotte. 8.000 euros de récoltés depuis un mois, 2.500 euros mis par la mairie de Moulins. Ce n'est pas non plus une envolée hystérique de dons. Donc, je vous le dis, je suis très inquiet quand je vois la Santé demander des financements via le mécénat. Donc, c'est juste une remarque que je fais. Donc, je pense que les gens qui veulent donner à l'hôpital, il faut leur dire qu'ils aillent donner aux associations caritatives et que l'hôpital public doit être financé par l'Etat. Il l'est déjà par nos impôts. Et, si jamais ça en est autrement un jour, ce sera un recul considérable, en termes de qualité de soins. Et de qualité de service public de la santé. Voilà. Je le dis avec un peu de passion. Ce n'est pas du tout contre vous mais, vraiment... voilà. Il y a beaucoup à dire mais on reviendra dans la délibération parce que j'ai quelques remarques à faire sur un certain nombre de fonctionnements, sur le fonctionnement de l'IRM, sur la mobilisation des urgentistes, sur l'hôpital psychiatrique, où il y a quand même, des situations, aujourd'hui, de transfert de détenus qui se fait par l'intermédiaire des personnels soignants sans être escortés. Enfin, il y a quand même des choses qu'il faut qu'on regarde de près. Donc tout n'est pas rose à l'hôpital de Moulins-Yzeure.

MONSIEUR PERISSOL – Très bien. Je répondrai après sur l'aspect politique. Mais je laisse la parole, évidemment, à Madame Garo, puisque tu as évoqué un certain nombre de sujets, dont tu penses qu'il y aurait des dysfonctionnements dans l'hôpital. Donc elle va te rassurer.

MADAME GARO – Alors je n'ai peut-être pas été assez claire. Je n'ai rien demandé en termes de financement à l'hôpital public. Ce sont plutôt les habitants du secteur du bassin, qui nous ont demandé de savoir comment ils pouvaient aider l'hôpital. Voilà. Maintenant j'espère être vraiment encore plus claire. Il n'est pas question de faire relayer les finances hospitalières par les usagers en tant que tels. Sauf que les usagers, c'est vous, c'est nous, c'est la Sécurité Sociale. Et vous savez probablement que l'hôpital public, en France, est financé à hauteur de 80% par des fonds assurance-maladie. Vous avez évoqué le rapport de la Chambre régionale des Comptes qui concerne une gestion effectivement passée, antérieure à mon arrivée. Je ne vais pas commenter. Il y a, au-delà de ça, des recommandations qui ont été produites à l'issue de ce rapport. Par contre, recommandations qu'il me revient d'appliquer. Et ce que je fais.

Donc, au-delà de ça, vous parlez de l'hôpital psychiatrique. Je pense que vous savez que le centre de Yzeure est le même établissement que le centre hospitalier de Moulins. Je crois comprendre que vous parlez de transferts de détenus. C'est la norme que d'aller chercher des détenus dès lors qu'ils ne sont pas classés dangereux. C'est dans les textes et il revient à nos équipes d'aller les chercher au centre pénitentiaire dès lors que nous sommes dans un contexte particulier. C'est comme ça. Et si nous ne le faisons pas, nous sommes directement responsables de non-assistance à personne en danger.

MONSIEUR MONNET – Mais les salariés interpellent l'hôpital depuis un an sur cette question-là.

MONSIEUR PERISSOL – Mais depuis beaucoup plus longtemps !

MONSIEUR MONNET – Mais je pense qu'il y a des normes et puis, aussi, des conditions de transfert qui ne sont pas acceptables. Parce que, moi, je trouve ça inacceptable. Je vous le dis. Le transfert d'un détenu, ce n'est pas le boulot d'un infirmier. Voilà.

MADAME GARO – Sauf que si.

MONSIEUR PERISSOL – En tout état de cause, là, on n'est pas en train de faire la loi. Yannick. C'est bête mais on applique la loi. A l'hôpital, ça ne fait pas depuis un an qu'on pose la question. Le nombre de réunions où on a mis la direction du Centre Hospitalier de Moulines-Yzeure, la direction du Centre pénitentiaire, la Préfecture, etc., le nombre d'interpellations que j'ai faites au Ministre de la Justice, qu'il soit d'un côté ou de l'autre, politiquement. On l'a toujours fait. Il y a eu, véritablement, je me rappelle que dans la cour même de la Préfecture, des réunions qui ont été faites depuis très longtemps. Après, on est obligé d'appliquer la loi. Et, donc, véritablement, se retourner contre l'hôpital, et d'ailleurs, je dirais la même chose si c'était le Centre pénitentiaire qui était là. On applique la loi. Qu'après, cette loi ne soit pas la plus sûre possible, ça ok, on en est tous conscients mais Madame Garo, comme Madame Liban hier, sont là pour appliquer la loi. Elles ne peuvent pas la changer.

Le deuxième point que je voudrais dire, tant que Madame Garo est là : le fait qu'on demande à des gens de se substituer au financement par l'Etat est totalement faux. D'abord, Madame Garo l'a bien dit : elle ne demande rien. Ce sont des gens qui ont souhaité apporter leur pierre pour améliorer les conditions de travail des soignants. Pourquoi ça n'est pas une substitution aux moyens de l'Etat : votre budget est de combien, Madame Garo ?

MADAME GARO – 155 millions d'euros.

MONSIEUR PERISSOL – Alors effectivement, les 8.000 euros se substituent au financement de l'Etat mais avant que les dons de 8.000 euros montent à 155 millions, il y a de la marge ! Il est évident que ce n'est pas se substituer à l'Etat. Tu évoques, cette Collecticity qui appelle des fonds. Tu pourrais aussi appeler, puisque je le dis sous ton contrôle, puisque tu étais très opposé quand on en a parlé dans la réunion de concertation. Lorsque nous avons offert cinq tablettes à l'hôpital, on peut dire : « L'Etat aurait dû les offrir ». Sauf que l'Etat ne le fait pas. A partir de ce moment-là, on fait quoi ? Il y avait des patients qui étaient privés de tout contact avec leur famille et qui l'ont été, pendant combien de temps, Madame Garo ?

MADAME GARO – C'est vrai que je ne vous l'ai pas dit. Nous avons donc dû interdire toute visite à partir de l'état de confinement, donc du 15-16 mars. Et les patients, notamment, qui étaient dans des services très en isolement, notamment les patients Covid n'avaient plus aucun contact avec leur famille. Donc, c'est vrai que...

MONSIEUR MONNET – Je n'ai pas contesté les tablettes. Donc, ne me refaites...

MONSIEUR PERISSOL – Ah si, si. Non, mais tu plaisantes. Tu m'as attaqué sur...

MONSIEUR MONNET – Ne me refaites pas le laïus sur les tablettes parce c'est bon, on a compris ! Mais je conteste...

MONSIEUR PERISSOL – Mais tu... Non, mais tu m'as attaqué sur...

MONSIEUR MONNET – Non, non. Je n'ai pas attaqué vos tablettes.

MONSIEUR PERISSOL – Mais ce n'est pas possible ça. On a parlé pendant... tu veux que je te montre ce que tu nous as dit ?

MONSIEUR MONNET – Je ne vous ai pas attaqué sur les tablettes. Je vous ai attaqué sur la cagnotte. Voilà. Point. On n'est pas d'accord sur la cagnotte...

MONSIEUR PERISSOL – Non, tu as attaqué d'abord sur les tablettes mais c'est pareil. La cagnotte ne va peut-être pas financer des tablettes mais elle pourrait très bien, si on n'en avait pas offert, dire : « Eh bien, avec ça, on va s'acheter des tablettes ». Et pourquoi c'est utile de faire ça ? L'Etat ne les aurait pas offertes. Qu'est-ce que ça permet ? Ça permet à des patients privés de contact avec leur famille d'avoir un lien. Donc, c'est bon pour eux.

MONSIEUR MONNET – Je ne l'ai pas contesté. Donc ne faites pas comme si je l'avais contesté ! Ce n'est pas possible !

MONSIEUR PERISSOL – Mais je le fais puisque tu... Et donc la cagnotte permettra, également, de pouvoir, - je ne dis pas du tout que ça sera ça-, mais c'est ce type de choix, d'équipements qui pourra être fait.

Et le dernier point, Yannick. Madame Garo t'a dit qu'il y avait bien une fondation. Je ne sais pas exactement comment elle s'appelle mais c'est la fondation pour les Hôpitaux de Paris. Et donc j'aimerais bien que tu m'expliques pourquoi je peux donner à un hôpital, en région parisienne, et que je ne pourrais pas donner, près de chez moi, à l'hôpital de Moulins. Ça, ça serait, quand même, énorme ! J'ai le droit de pouvoir aider un hôpital en Ile-de-France et je ne pourrais pas le faire à Moulins ! Eh bien, ce qui est possible, grâce à Collecticity, je parle, là, sous le contrôle de Madame Garo, c'est que, si je donne -je vais te passer à la parole Marie-Thérèse, ne t'inquiète pas-. Si je donne, je dis n'importe quoi, 50 euros à l'hôpital par le biais de Collecticity, je vais défiscaliser mes 50 euros et au lieu que ça me coûte 50 euros, ça me coûtera de l'ordre de 35 euros. On peut tous être contents. On ne demande rien. On aide des gens qui vont donner à l'hôpital, à ce que ça leur coûte un tiers de ce qu'ils vont donner. Et je ne vois pas au nom de quoi, tu dirais : « Eh bien oui, s'ils donnent à Paris, c'est très bien. Mais ils ne peuvent pas donner à Moulins ! ». Et donc ce qu'on a fait sur Moulins, c'est ce qui se fait ailleurs. C'est une petite fondation, le terme, juridiquement, n'est pas celui-là mais c'est le principe. Je donne dans un lieu qui va permettre d'aider tel établissement de santé et je le fais en donation, c'est-à-dire que ça me coûte un tiers de ce que je mets. Marie-Thérèse ?

MADAME GOBIN – Merci de m'accorder la parole. Je suis personnel soignant, merci.

MONSIEUR PERISSOL – Oh bien alors, je le fais à tout le monde, Marie-Thérèse. Enfin, voyons.

MADAME GOBIN – Donc, Monsieur le Maire et Madame la Directrice, je vous dirai que ce n'est pas la question. Je dirai que les EHPAD, toutes les structures hospitalières, que ce soit à domicile, etc. ont des besoins, pendant cette crise Pourquoi l'hôpital alors que tout le monde dans la santé aujourd'hui est concerné -et je peux vous le dire, je parle en connaissance de cause- que ce soit à domicile, que ce soit dans les associations, etc., dans le privé, dans les cliniques, etc. Donc, pourquoi ? Voilà. Je peux vous dire, moi aussi, mon désaccord et mon soutien avec la pensée de Yannick.

MONSIEUR PERISSOL – Mais je ne cherche pas à ce qu'il y ait des dissensions dans les couples, Marie-Thérèse. Je ne cherche pas du tout à vous dissocier. Ce que j'essaie de dire...

MADAME GOBIN – Pardon, Monsieur le Maire, vous gardez la responsabilité de vos paroles. Il n'est nullement question de ça.

MONSIEUR PERISSOL – Mais on plaisante...

MADAME GOBIN – Non, non, je ne l'accepte pas ce que vous sous-entendez. Excusez-moi.

MONSIEUR PERISSOL – Et bien ne l'acceptez pas. Je le retire parce que d'habitude, vous l'acceptiez très volontiers. Et donc si vous ne l'acceptez plus aujourd'hui, on peut changer. Vous changez et bien je m'adapte. Donc, je ne ferai pas ces boutades. En tout état de cause, moi je suis ouvert à aider d'autres structures. Je rappelle, comme Madame Garo l'a dit, que ça n'a pas été de soi puisque nous n'avions pas l'autorisation, au niveau départemental, et qu'il a fallu obtenir de Bercy, une autorisation spécifique. Si on peut remonter au niveau de Bercy pour d'autres structures, personnellement, je n'ai aucune objection. Simplement, ce que je peux vous dire, c'est que ça ne me paraît pas gagné. Parce que je vois comment il a fallu ferrailer pour pouvoir avoir cette autorisation. Madame Garo, vous voulez compléter ?

MADAME GARO – C'est vrai que c'est une innovation et c'est vrai que toute innovation, effectivement, est un peu acrobatique. Et c'est vrai que je pense qu'on a un peu défriché quelque chose qui, probablement, se développera dans d'autres établissements de santé, je pense.

MONSIEUR PERISSOL – Absolument. Et j'ajoute juste un mot, c'est que ça a déjà été assez compliqué comme ça. Ça a pris du temps et, malheureusement, ce temps a fait en sorte qu'on est sorti de la période où il y avait le plus d'engouement et que, si on avait pu l'avoir plus tôt, ce n'est pas 8.000 euros, c'est un multiple de ce chiffre qui aurait été fait. Donc si on avait monté quelque chose ouvert à tous les EHPAD et tout, là, je pense qu'on n'aurait pas, à l'heure qu'il est encore, l'autorisation. Jacques Lahaye.

MONSIEUR LAHAYE – Monsieur le Maire, la première chose, je voudrais rectifier quelque chose. J'ai assisté à la discussion... (ça ne marche pas ?). J'ai assisté à la discussion qui a eu lieu, justement, quand vous nous avez présenté ces projets-là. Je me souviens très bien. Yannick a toujours été pour le don au niveau des cinq tablettes. Par contre, je vous l'ai dit, et je continue à maintenir cette position, je ne partage pas du tout cette prévention qu'il

a par rapport aux dons. Moi, j'y vois plutôt un côté positif. Parce que je pense qu'il y a effectivement une sensibilisation, au niveau moulinois, par rapport à cette idée de défense, au niveau de l'hôpital. On a bien vu que les besoins étaient immenses et qu'effectivement, un certain nombre de personnes qui ont de l'argent peuvent, donner à cette cause-là. Ça me paraît être une bonne chose. Après, cette bonne chose, je pense que Madame la Directrice est d'accord avec moi, il faut relativiser. On a bien dit 8.000 euros sur 150 millions. Et je pense aussi que, vu le temps que l'on passe, il faudra vraiment, et je n'aurai peut-être pas l'occasion d'y assister, mais il faudra vraiment qu'il y ait un débat en Conseil municipal sur l'hôpital avec une discussion de fond. Parce que je pense qu'effectivement, c'est un sujet qui mérite un débat de fond. Et je crois qu'il faut, au contraire, associer notre population et je pense que les Moulinois seraient très intéressés par un support, disons, de communication de la ville, par exemple, qui ferait la synthèse sur une présentation de notre hôpital et qui appellerait justement aux dons. Moi, ça ne me choque absolument pas.

MONSIEUR PERISSOL – Merci Jacques, pour ton intervention constructive. Stefan Lunte ?

MONSIEUR LUNTE – Merci, Madame Garo, pour votre intervention. Je la salue et je salue votre présence, aujourd'hui, parmi nous. Je note que, dans mes sept ans d'appartenance au Conseil municipal, c'est la première fois, la première fois que nous avons un échange un peu plus structuré sur la situation de l'hôpital. C'est regrettable. Je le regrette et donc encore une fois, merci d'être venue aujourd'hui, pour nous parler.

Je vous félicite, aussi, pour votre force d'innovation en matière d'établissement de cette plateforme, ce qui ne me gêne en aucun cas. On peut s'interroger. Est-ce que c'est vraiment la Ville de Moulins qui doit prendre en charge les frais personnels associés à cette mise en route de la plateforme ? Vous avez trouvé une manière pour organiser cette volonté de dons qui existait et qu'il faut reconnaître. Vous l'avez dit vous-même, 8.000 euros, c'est risible si on ramène ça à des chiffres qui ont déjà été évoqués, c'est-à-dire 160 millions d'euros de dépenses annuelles, de l'hôpital, du Centre Hospitalier Moulins-Yzeure sur les deux communes. Le seul service de la dette, en 2019, pour notre hôpital, s'élève, et il faut que les Moulinois le sachent, à 4,5 millions d'euros. Le déficit attendu pour 2020 -en tout cas c'était avant la crise- était estimé à 6,7 millions d'euros. C'est en tout cas, les chiffres dont je dispose. Je voulais vous demander comment vous voyez, aujourd'hui, après cette crise, l'évolution de ces chiffres ? Sinon, bien sûr, et ça, ça ne s'adresse pas à vous mais plutôt au Président du Conseil de Surveillance, qui est Monsieur Périssol, notre maire : pourquoi nous avons assisté à une telle dégradation de la situation financière d'abord, humaine, sociale, médicale ensuite, de notre hôpital depuis 2012 ? Encore une fois, Madame Garo, vous n'êtes pas en question.

MONSIEUR PERISSOL – Ce qu'il vous dit, ce n'est pas vous, c'est moi. Allez... (rires)

MONSIEUR LUNTE – Ecoutez, écoutez. Vous avez fait un show pendant deux heures sans qu'on ait pu intervenir. Maintenant, je vous demande de respecter que je vienne au terme de mon intervention.

MONSIEUR PERISSOL – Mais bien entendu, vous allez au terme de votre intervention.

MONSIEUR LUNTE – Bien entendu.

MONSIEUR PERISSOL – Bien entendu.

MONSIEUR LUNTE – Pourquoi cette dette qui, aujourd'hui, tourne autour de 50 millions d'euros -en tout cas, c'est le chiffre du rapport 2017 de la Cour des Comptes régional- a explosé de 26 millions en 2012 à 56 millions en 2017 ? Pourquoi ? Pourquoi l'excédent d'exploitation qui était à 2 millions d'euros en 2012 s'est transformé en déficit de 6,9 millions en 2017 ? C'est là les vraies questions qu'il faut se poser aujourd'hui sur la situation de notre hôpital. Et je ne suis pas tout à fait d'accord avec Yannick quand il dit : « C'est juste une décision nationale ». Il y a des raisons locales pour cette évolution. Et donc ça, c'est ma question plus adressée au Président du Conseil de Surveillance qui communique au Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé – c'est écrit dans la loi – ses observations. C'est le rapport annuel présenté par le Directeur, sur la gestion de l'établissement. Je me demande si ces observations sur l'évolution du déficit de la dette ont été faites, si ces observations n'auraient pas justifié aussi qu'on en informe le Conseil Municipal qui l'envoie. Vous n'êtes pas Président du Conseil de Surveillance, en tant que Pierre-André Périssol, le privé. Mais vous êtes, là, Président du Conseil de Surveillance en tant que Maire de Moulins. Voilà. Je voulais plutôt des interventions, des explications sur cette évolution-là. Encore une fois, Madame Garo, merci pour votre intervention, pour la présentation de ce que vous avez fait. Je ne m'oppose pas au principe que l'hôpital accueille aussi les dons même si ça reste symbolique. Et ma question ultérieure serait plutôt, -et là, je suis opposé- si on reste, en tant que Ville de Moulins, à un don de 2.500 euros. Ce

ne sont pas des gens qui ont fait ça. C'est la Ville de Moullins qui a donné 2.500 euros au seul hôpital de Moullins. Là, il y a quelque chose qui, pour moi, est en déséquilibre. Et ça, ça ne vous concerne pas vous. C'est plutôt notre municipalité qui donne à l'hôpital mais qui ne donne pas à des EHPAD, qui ne donne pas à des infirmières libérales, qui ne donne pas à la clinique alors que toutes ces personnes-là, toutes ces institutions-là se sont aussi mobilisées, massivement. Voilà quelques réflexions.

MONSIEUR PERISSOL – Je vous en prie.

MADAME GARO – Je vais me permettre de répondre sur la partie plus financière. Même si, effectivement, je n'étais pas en situation personnelle puisque j'ai pris mes fonctions le 1^{er} mai 2018. Le déficit que... Alors, il y a deux choses : il y a un déficit, et puis il y a une dette. Le déficit cumulé dans l'exercice annuel d'exploitation, et puis la dette, donc, c'est le montant des emprunts contractés depuis plusieurs années pour financer des investissements. Donc, que la dette se soit considérablement accentuée sur la période que vous citez, j'allais dire, le constat, il est simple : c'est qu'il y a un bâtiment neuf qui a poussé à l'hôpital de Moullins. Ce bâtiment, il faut le financer. Et c'est vrai qu'au-delà de cela, ce bâtiment, aujourd'hui, abrite, justement, un service qui, pour nous, est très précieux durant cette crise Covid. C'est le laboratoire. Donc, c'est vrai que, là, on a, effectivement un équipement et un plateau technique dont il était, je dirais, plus qu'urgent, à l'époque, de le reconstruire. Idem pour la pharmacie qui, de toute façon, si on ne la reconstruisait pas, fermait. Elle n'était plus du tout habilitée à fonctionner dans les locaux que vous pouvez encore apercevoir si vous venez à l'hôpital en plein milieu. Des locaux extrêmement vétustes qui n'étaient plus du tout à même de répondre aux normes. Ce bâtiment, au-delà de ça, intègre de la logistique et une nouvelle cuisine qui, elle aussi, n'était plus aux normes. Je n'ai rien de plus à dire que, oui, quand on finance des travaux, et bien ça vient souvent accentuer une dette. L'autofinancement de l'hôpital, à l'époque, de longue date, était très faible depuis longtemps. Donc c'est vrai que l'emprunt a été privilégié et donc la dette, forcément, a été plus alourdie. Voilà, sur ce projet je n'ai rien d'autre à dire parce que c'est vrai qu'il était tout à fait pertinent, dans un contexte donné mais là, on peut partir sur des considérations tout à fait nationales et qui nous échappent. C'est la tarification à l'activité qui impose d'avoir un niveau d'activité stable à partir du moment où on a une dette qui, elle, sera connue. Les emprunts, ça, on sait ce qu'on a emprunté et on sait exactement ce qu'on devra avoir à rembourser. Ce qu'on ne sait pas, c'est l'activité qu'on fera d'une année à l'autre et sur une projection, notamment, de dix à quinze ans. C'est vraiment extrêmement compliqué de faire des plans de financement dans ce contexte. Et l'activité, hélas, partout, en France, notamment sur la période, s'est écroulée, quasiment. Donc, c'est vrai que les recettes n'étaient pas au rendez-vous, ce qui peut expliquer, en grande partie, aussi, le creusement du déficit sur la période. C'est vrai que, voilà, l'activité a chuté dans de nombreux hôpitaux en France. L'activité en elle-même, accompagnée et doublée, aussi, d'un effet démographique médical extrêmement pénalisant. Et, pour en revenir, uniquement, à la période que, moi, j'ai connue l'an dernier, la fameuse crise des urgences, que toute la France a connue, a entraîné bien entendu aussi, des difficultés puisque si on n'a pas d'urgentiste, on fait l'appel à l'intérim médical, qui coûte extrêmement cher et qui répond autant qu'il le peut mais avec des conditions, parfois, qui sont moins optimales dans la prise en charge des patients que nos praticiens hospitaliers. Tout ça, ce sont les effets combinés d'une politique de santé qu'il ne m'appartient pas de juger mais dont je suis, effectivement, moi, j'allais dire l'ouvrière, puisque je mets en œuvre. C'est vrai que Moullins n'est pas particulier. L'hôpital de Moullins a subi la même crise que beaucoup d'hôpitaux en France de la même taille. C'est vrai qu'à partir du moment où l'on est un peu éloigné du -comme on dit- du navire amiral qui est le CHU de Clermont-Ferrand, c'est vrai qu'on a plus de mal à être attractif, parfois, sur une population médicale. Bon, en même temps, on a des départs, on a des arrivées aussi. On n'est pas pessimiste de nature. Voilà ce que je peux vous expliquer. C'est que oui, la dette en tant que telle s'est alourdie. Je peux vous expliquer pourquoi. Je viens de le faire. Parce qu'on a investi. Et puis le déficit, il s'est creusé sur la période pour les différents facteurs que je vous ai expliqués, c'est-à-dire une baisse d'activités. Une baisse aussi de la valorisation de l'activité. Je ne sais pas si vous voyez, quelques fois, les débats un peu spécifiques sur le financement de l'hôpital. D'ailleurs, il y a un Ségur, actuellement, qui, visiblement en prend la totale mesure. Et puis ce problème de démographie médicale qui, bien sûr, vient nous pénaliser. Je voudrais juste, quand même, préciser que le déficit de l'hôpital, estimé aux alentours de 6 millions d'euros, je rappelle que sur 155 toujours même, donc ça reste important, en 2017, a été rétabli à 2 millions d'euros en 2018. Fin 2018. 2019, on n'a pas les chiffres consolidés. Probablement ce sera moins favorable que 2018, avec -2019, on n'avait pas encore tout à fait le Covid- mais 2019 notamment à cause de la crise des urgences où là vraiment, l'appareil a été dérégulé en profondeur. Et c'est vrai que ça nous a tout à fait pénalisés. Mais c'est vrai qu'on a cru pouvoir, -et je ne désespère pas, loin de là- pouvoir inverser la tendance et ça commençait à se voir dès fin 2018 pour les différentes actions qu'on avait pu mettre en place avec toute l'équipe et tous les acteurs. Et puis, 2019, est venue la crise des urgences. Et là c'est vrai qu'on a rencontré, à nouveau, une difficulté, c'est vrai.

MONSIEUR LUNTE – Donc, vous n’avez pas d’estimation sur le déficit 2020 ni un chiffre sur 2019 à nous proposer.

MADAME GARO – 2020. Ah non. Par contre là vous m’intéressez parce que moi, je ne l’ai pas du tout. Donc, je dis ça en plaisantant un petit peu mais c’est vrai que, sincèrement on n’a fait aucune projection. Donc moi je ne l’ai pas. D’autant plus que, dans les nouvelles, je dirais, positives, peut-être que le mot est fort, c’est qu’on a une garantie de financement par les pouvoirs publics à hauteur de la moyenne de ce qu’on a perçu l’an dernier. Donc, on a, ce qu’on appelle un financement plancher qui est assuré. Donc on ne va pas s’écrouler puisque bien sûr, comme je vous l’ai dit tout à l’heure, notre activité elle a par contre beaucoup chuté puisqu’on a arrêté notre activité. On l’a confiée, pour ce qui pouvait l’être, à la clinique. C’était comme ça que c’était prévu et c’est normal pour garder nos forces en réanimation, c’était vraiment ça le sujet. Donc c’est vrai que là, si on ne devait être financé qu’à l’activité sur 2020, on serait, effectivement très ennuyé. Mais ce n’est pas comme ça que le gouvernement a prévu les choses. Le gouvernement a prévu qu’on ait une garantie de financement à minima à hauteur de ce qu’on a perçu l’an dernier en moyenne sur les douze mois. Ça ne répond pas à votre question. J’en suis désolée parce que je suis incapable, là, au mois de mai, de vous dire comment l’exercice financier 2020 va se comporter jusqu’à la fin. Est-ce qu’on va pouvoir récupérer une activité de croisière à partir du mois de juin ? Peut-être, peut-être pas. Là, vraiment, c’est très compliqué et c’est vrai que je pense que la personne qui vous a fourni les chiffres de prévision de déficit sur la fin 2020, a pris quelques risques parce que je ne m’y risquerais pas moi-même.

MONSIEUR LUNTE – Est-ce que vous diriez que le nouveau bâtiment qui a généré toutes cette dette est aujourd’hui à sa juste taille par rapport à l’activité de l’hôpital ou est-ce que vous diriez que c’est un peu trop grand ?

MADAME GARO – C’est un projet qui était extrêmement... enfin... que j’aurais soutenu dans un contexte, effectivement, d’activité identique. C’est un très bel outil. Il est complètement aux normes. Le confort de travail des professionnels qui s’y trouvent n’est pas à démontrer. Là aussi, sous forme de boutade, c’est le seul bâtiment climatisé. Donc, c’est vrai que c’est forcément agréable d’y travailler. Surdimensionné ? Non, tout est occupé. La cuisine, effectivement, s’est restructurée. N’oublions pas qu’elle fournit, aussi, la cuisine, les professionnels d’Yzeure et d’autres petites structures. Donc voilà. C’est un projet qui avait sa raison d’être dans un contexte et avec tout ce que je viens de vous expliquer sur tout ce qu’il s’est passé, de façon extrêmement rapide depuis 2017, c’est vrai que ça a forcément eu un impact sur la continuité du projet.

MONSIEUR PERISSOL – Christian.

MONSIEUR PLACE – Oui. Alors, je vais changer un tout petit peu de sujet. Je tout simplement et fermement vous remercier, Madame Garo, pour la qualité et vous demander de vous faire l’interprète, auprès du personnel de la M.A.S., maison d’accueil. Vous savez de quoi je parle, n’est-ce pas ?

MADAME GARO – Je suis très attachée à la M.A.S., oui.

MONSIEUR PLACE – Très attachée à la M.A.S... oui, notamment pour la qualité de leurs prestations, de leur patience et je dois vous dire – j’en suis tout ému d’ailleurs, excusez-moi – il faut dire que c’était un personnel vraiment au-delà de toute espérance et pouvoir s’occuper, pendant neuf semaines, d’une populations aussi défavorisée et qui était confinée, je dois vous dire que, nous, parents ... pardon, excusez-moi. Mais on a été vraiment... et je vous demande de vous faire l’interprète de nos remerciements et aussi, tout particulièrement, à votre sous-directrice. J’omets quelqu’un et vous avez compris pourquoi (rires) et qui est ce personnage. Merci et excusez-moi encore de mon émotion mais il est vrai qu’on a eu un personnel vraiment à la hauteur.

MONSIEUR PERISSOL – Ne t’excuse surtout pas de ton émotion. On la partage et on est très, très près de toi, Christian. Et merci d’avoir reconnu le travail des agents de la M.A.S.

MADAME GARO – Juste parce que je suis touchée certainement d’une autre façon, évidemment. Chacun est dans son rôle mais c’est vrai qu’il y a un professionnalisme à la Maison d’Accueil Spécialisée. Il y a un dévouement hors pair. Je suis aussi extrêmement touchée par ce qui s’y passe et puis, aussi par l’accompagnement des familles. C’est toujours... voilà, parfois tonique, mais je le comprends parfaitement, et toujours constructif. Et les professionnels le sont aussi. Enfin bon vraiment, c’est une entité que j’ai découverte en arrivant. Je ne connaissais pas ce secteur et je m’y suis assez rapidement attachée d’autant plus qu’effectivement, je suis beaucoup plus impliquée dans la structure qu’avant, par nécessité puis par plaisir maintenant.

MONSIEUR PERISSOL – Merci beaucoup. Yannick, tu voulais intervenir.

MONSIEUR MONNET – Oui. Avant de revenir sur le sujet plus spécifique de l'hôpital, dans la continuité de Christian, c'est effectivement, il y a eu beaucoup de personnels soignants qui étaient très mobilisés mais beaucoup de personnels sociaux et médico-sociaux qui ont été obligés d'œuvrer dans des conditions parfois très difficiles, beaucoup d'agents du service public et je pense que c'est un peu ce que j'appelle des travailleurs de l'ombre, ceux que l'on n'a pas applaudis mais qui ont œuvré, malgré tout, et qui méritent exactement la même attention parce qu'ils ont eu des conditions de travail qui étaient, parfois, très, très difficiles.

Je reviens, quand même, sur le débat, sur l'hôpital puisqu'on est en train de faire le débat sur l'hôpital. Je comprends que les gens de droite ont toujours du mal à ramener cette question à une question nationale. Je vous le dis. Tarification à l'acte. 2004 : Douste-Blazy, Ministre de la Santé, François Fillon, Ministre des solidarités et Pierre-André Périssol, député de l'Allier. C'est ça la tarification à l'acte, Madame la Directrice. C'est-à-dire que les conséquences de la tarification à l'acte, il faut s'adresser à la personne qui est à votre droite, qui a voté la loi et qui a voté le fait qu'on mette à genou l'hôpital public puisqu'on l'a fait rentrer dans un secteur concurrentiel. C'est ça les origines de vos difficultés, aujourd'hui. Ça en fait partie en tout cas. Et c'est incontestable. Même le rapport de la Cour des Comptes le reconnaît, qu'il y a un déséquilibre dans les activités. Parce que quand on dit qu'il y a une baisse d'activités, il y a une baisse d'activités rentables. En tout cas, c'est ce que j'ai lu dans le rapport de la Cour des Comptes. Qui est un rapport de 116 pages. Et qui n'est pas simple à lire mais qui est plutôt intéressant. Donc tarification à l'acte. Il faut que ceux qui ont porté ce projet de loi, assument ce qu'ils ont fait et ce qui en fait qu'aujourd'hui, l'hôpital public est en grande difficulté.

La deuxième chose, c'est que sur la gestion de l'établissement, il y a quelques remarques dans le rapport qui m'ont interpellé. Et je sais que le Maire de Moulines, depuis 2015, président du Conseil d'Administration, président du Conseil de Surveillance. Et je ne comprends pas pourquoi on n'a pas été alerté sur toutes ces questions. Le rapport de la Cour des Comptes dit que, depuis 2013, il n'y a plus de marge suffisante pour financer l'investissement. Depuis 2013 ! Depuis 2016, on est obligé d'avoir une autorisation de tutelle pour tout emprunt. Attendez ! Vous imaginez ! C'est la page 5. La précédente citation, c'est la page 64. J'ai même noté les pages, si jamais vous avez des doutes sur ce que je dis. Et puis sur la question de la gouvernance. Monsieur le Maire, l'ancien directeur déclare que les stratégies dangereuses d'investissement, qui avaient été, à l'époque, reconnues, n'ont pas pu être stoppées parce qu'il y a eu des pressions politiques. C'est noté, comme ça, dans le rapport de la Cour des Comptes. Mais non, j'ai pris la précaution de ne pas dire d'où venaient les pressions politiques, parce que je n'en ai strictement aucune idée. Mais, enfin, vous imaginez cette façon d'administrer un établissement public. Moi, ce qui me met le plus en colère, c'est qu'on n'a jamais été alerté, on n'a jamais eu d'informations au Conseil municipal. Notre collègue, Daniel Delassalle, a régulièrement demandé des informations. On ne les a jamais eues. Monsieur le Maire, soit vous connaissiez la situation de l'hôpital depuis 2013, et vous l'avez cachée, soit vous ne la connaissiez pas, et c'est de la négligence. Mais je ne peux pas croire, un seul instant... moi, j'ai découvert ça, dans ce rapport. Je trouve ça invraisemblable. Je trouve ça invraisemblable. Donc, je pense que, s'il y a une mobilisation à avoir, c'est aussi sur ce que porte le personnel soignant. Parce que les conditions de travail du personnel soignant sont directement liées à cette situation de l'hôpital. Donc, si vous aimez mieux, quand j'écoute dire « on a récolté 8.000 », sachant, je crois, qu'il faut atteindre 20.000 pour ce soit opérationnel, cette affaire. C'est un principe de crédit participatif non ? C'est le même principe ? S'il n'y a pas les 20.000, c'est perdu. Il n'y a pas un montant à atteindre ? Il me semble. C'est ça le...

MONSIEUR PERISSOL – On n'a pas compris de quoi tu parlais pour avoir un montant à atteindre.

MONSIEUR MONNET – Et bien, dans la quête qui est faite de l'hôpital vis-à-vis des dons, il me semble qu'il y a un montant à atteindre. Mais comme dans beaucoup de crédits participatifs. C'est-à-dire que si vous n'atteignez pas 20.000, et bien, vous...

MADAME GARO – Ah ben non.

MONSIEUR MONNET – C'est une question. Je ne savais pas.

MADAME GARO – Non, non, si on n'atteint pas les 20.000, on récupère ce qu'il y a sur la cagnotte et... ah non, non, non...

MONSIEUR MONNET – D'accord.

MADAME GARO – Il n’y a pas l’ombre d’un doute là-dessus.

MONSIEUR MONNET – Mais, ce qui est terrible, dans vos déclarations, Monsieur le Maire, c’est que vous dites : « Si ça peut un peu améliorer la condition des personnels ». Mais les personnels soignants ne font pas la manche, ne font pas l’aumône. Regardez leur réaction face aux médailles promises par le gouvernement, vos amis politiques d’ailleurs. Ça serait peut-être bien d’aller les voir aujourd’hui. La « République en marche », Macron, c’est vos amis politiques maintenant. Ça serait peut-être bien d’aller leur secouer les puces un peu. Les personnels soignants ne font pas la manche. Ils n’ont pas besoin de médailles. Ce n’est pas ce qu’ils veulent. C’est des conditions de travail acceptables. Et les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Parce que si l’hôpital public a tenu, c’est du fait de leur engagement. Ce n’est pas du fait des moyens mis à leur disposition. Force est de le constater. Je me passionne.

J’ai une dernière question, par contre, que je voudrais vous poser. L’IRM. Les actes d’IRM sont des actes rentables, aux yeux de la loi pour la tarification à l’acte. Ça rapporte, les actes d’IRM a priori. Je crois que, à chaque... je crois ... alors, je veux bien que vous me redonniez les chiffres. Moi, j’étais sur 600.000 euros. Je crois que l’excédent des fonctionnements des IRM, c’est 600.000 euros à l’année. Mais comme le privé utilise aussi l’IRM, il y a 300.000 euros qui reviendront à l’hôpital, 300.000 euros qui reviendront au privé. Quand je dis au privé, c’est aux praticiens privés, quoi. Est-ce que vous pouvez me confirmer ces chiffres ou m’en donner d’autres mais en tout cas, me confirmer que tout l’argent, tout l’excédent qui est généré par le fonctionnement de l’IRM ne revient pas systématiquement à l’hôpital. Il revient aussi à ceux qui l’utilisent dans le cadre privé, enfin, privé, praticiens privés.

MADAME GARO – Excusez-moi. C’est tout à fait, par contre, logique puisque nous fonctionnons dans le cadre d’un groupement d’intérêt économique avec le libéral. Donc, nous partageons les recettes de façon, effectivement, complètement, nous partageons aussi les dépenses. Bien, il y a des excédents mais que nous nous répartissons de façon...

MONSIEUR MONNET – D’accord. C’est quoi... Mais le montant... excusez-moi, le montant des excédents ?

MADAME GARO – Oui, tout à fait. Mais on se répartit de façon complètement égale....

MONSIEUR MONNET – Non, mais le montant, vous l’avez ou pas, à l’année ?

MADAME GARO – Je ne l’ai pas en tête. Pourtant, j’ai fait une assemblée générale, il y a peu de temps mais je...

MONSIEUR MONNET – Non, mais je ne vous en veux pas. Moi, j’ai écouté parler de 600.000 euros. Donc, c’est...

MADAME GARO – Là, je ne pourrais pas vous le confirmer comme ça.

MONSIEUR MONNET – Bah ce je pense c’est qu’il avait été demandé, je crois par, notamment par Clermont, c’est que les pratiques de fonctionnement de l’IRM reviennent exclusivement à l’hôpital et soient prises en charge exclusivement par l’hôpital...

MADAME GARO – Alors, quand elles reviendront...

MONSIEUR MONNET – ... pour justement, que l’hôpital récupère la totalité des excédents et puisse réinvestir.

MADAME GARO – D’accord. Mais ça peut être tout à fait un projet. Ça peut être un projet. Ça fonctionne bien actuellement, correctement dans l’intérêt des patients mais c’est vrai qu’à partir du moment où on veut être autonome dans la récupération de la recette, on sera aussi totalement autonome dans la dépense.

MONSIEUR PERISSOL – Y-a-t-il d’autres ... ? Oui, Eric Michault. Le Docteur Michault. Ah, il faut appuyer sur le bouton...

MONSIEUR MICHAULT – Oui, c’est bon. Oui donc déjà, en tant que médecin généraliste, je voulais vous remercier parce qu’on a eu un très bon contact avec le centre Covid installé sur l’hôpital, avec des bons

professionnels qui orientaient facilement les choses. Je voulais remercier aussi personnellement, le personnel de la clinique qui a assuré les soins d'urgence que l'hôpital ne pouvait pas assurer. Ce qui les a poussés, quand même, à repousser leurs soins programmés de plusieurs semaines et, d'ailleurs, ils sont encore repoussés puisque l'ARS a complètement, je dirais, réquisitionné tous les produits anesthésiants, comme le curare et autres. Donc, pour tout ce qui est chirurgie prothétique, coloscopie, etc., c'est à revoir à une date ultérieure. Je ne sais pas ce que vont devenir les cancers, là-dedans, évolutifs. Mais, enfin, on verra bien. Ce qu'il faut bien voir dans cette crise de Covid, c'est que, déjà, une chose qu'on oublie, c'est que nous avions, dans cette période du 15 mars, le pic grippal saisonnier, qui était là. Tout le monde l'oublie parce que les réseaux sentinelles de la grippe ont été complètement abandonnés. Donc, il faut bien savoir que, dans tous les malheureusement décédés des 26.000 morts français, ou je ne sais combien, décédés, il faut en enlever, quand même, de la grippe et des pathologies, je dirais, déficitaires qui ont été assimilées au Covid. Ceci dit, je pense que cette crise du Covid, a été faite un petit peu pour créer une paranoïa, pour masquer un petit peu la défaillance du système de soins de santé français, qui s'est peu vue dans nos régions parce qu'effectivement, peu de cas. Mais par contre, qui s'est vue, je dirais, effectivement, dans la région Grand-Est, vu qu'on a fermé pas mal de services de réanimation, qu'on a supprimé des lits dans les hôpitaux, qu'on a supprimé du personnel, etc.

Alors, moi, j'aurais deux questions à vous poser : c'est que, premièrement, si l'hôpital de Moulins va si bien, j'aimerais savoir pourquoi les médecins de l'hôpital quittent l'hôpital, pourquoi ils partent dans le privé ? C'est la première question, vu que, maintenant, on n'a plus de spécialistes ou très peu sur l'hôpital. Et, deuxième question, j'ai dépanné, personnellement, grâce à Emmaüs, qui m'a passé des masques, périmés de 2009 mais, enfin, bon, ce qui est périmé dans un masque, c'est quand même l'élastique. Donc, on ne risque pas grand-chose. Pourquoi le personnel infirmier de l'hospitalisation à domicile allait au domicile des patients fragilisés sans masque du tout. Voilà. Questions que je voulais poser.

MADAME GARO – Simplement, sur le fait que la clinique, effectivement, ait dû aussi modifier son activité, c'est vrai que ce sont des consignes nationales et régionales. C'est l'ARS, comme vous l'avez dit, qui nous a demandé de maintenir encore une reprise d'activités, et au public, et au privé, pas totale puisqu'il y a ce risque de rebond et donc toujours, il s'agit de préserver nos capacités en réanimation. C'est pour ça qu'effectivement, la clinique, elle aussi, rencontre encore des difficultés à un retour à l'activité normale. Par contre, pour les cancers évolutifs, la consigne a toujours été claire, c'est que tout ce qui pouvait être retardé sans risque de perte de chance pouvait l'être, mais dès lors qu'il y avait une perte de chance à reporter une intervention ou un traitement, nos traitements nous en radiothérapie, nos traitements en chimiothérapie ne se sont jamais arrêtés à l'hôpital de Moulins. Par contre, une chirurgie qui pouvait éventuellement être retardée, c'est le chirurgien et le cancérologue qui en discutaient. Et ce qui a pu être reporté l'a été mais ce qui ne pouvait pas l'être a continué à être pris en charge comme ça devait l'être. A priori, tout a été fait en ce sens. Les pertes de chance ne devraient pas avoir eu lieu, ne doivent pas avoir eu lieu. Les consignes ont été appliquées en ce sens.

Pour les médecins qui quittent l'hôpital : ils quittent l'hôpital, ils y reviennent aussi. C'est bien d'aller voir un peu ailleurs des fois et puis de se dire que la maison mère n'est pas si mauvaise que ça. Je n'ai pas de tabou, comme on dit en ce moment, sur les partenariats publics/privés. Il n'y a pas tellement de départs vers le privé. Il y a beaucoup de souhaits d'avoir un exercice partagé entre les deux structures. Et je peux le comprendre. C'est intéressant d'avoir, effectivement, les deux modes d'exercice, de garder un pied à l'hôpital public parce qu'effectivement, il y a des soins plus techniques. Il y a une réanimation, il y a un service d'urgences. C'est un autre type d'activité. Et, puis, une activité plus réglée sur le secteur privé et qui prend aussi d'autres pathologies en charge, généralement moins lourdes puisqu'on est plus sur du programmé en clinique, et à l'hôpital, on est plus sur des patients qui nous arrivent via les urgences. Donc, c'est plutôt ça que je repère depuis que je suis arrivée. Le départ, en tant que tel, vers le privé, j'en ai bien au moins un en tête mais je pense que c'est quelqu'un qui, est en réflexion et qui n'a rien contre l'hôpital public et qui, peut-être, aura le souhait d'y revenir. L'exercice privé libéral ne convient pas, non plus, à tous. Et certains font le constat, après une expérience qu'il faut laisser faire - de toute façon, on n'a pas les moyens de l'empêcher - font le constat que l'exercice, à l'hôpital public, leur convient mieux. Je n'ai pas de polémique là-dessus parce que les médecins vont et viennent. Je dirais que ça fait partie des mouvements naturels de la démographie médicale. Ce qui est beaucoup plus embêtant, aujourd'hui, que ça ne l'était avant, c'est que quand un médecin part, on a beaucoup plus de difficultés à le remplacer qu'avant. Et ça vaut pour la ville, je crois. Ça vaut aussi pour l'hôpital. Donc, c'est surtout ça en fait. Les mouvements sont naturels. Ça, je crois qu'on ne peut pas être heurté trop par ça mais ce qui est beaucoup plus compliqué, c'est de ré-attirer de nouveaux praticiens en raison de la démographie médicale.

En ce qui concerne les masques, alors là, je suis très interpellée parce que nous n'avons jamais été en tension sur les masques à l'hôpital. On a toujours été approvisionné. C'est vrai que tout à l'heure, on le rappelait, le port du

masque a subi quelques évolutions dans les prescriptions. Bien entendu, au tout début de la crise, on le consacrait exclusivement aux soignants exposés et non pas aux professionnels qui n'étaient pas directement en contact avec les patients. Mais l'HAD étant un service hospitalier à part entière, l'HAD n'a pas pu ne pas être équipé. Alors je vous remercie beaucoup, d'ailleurs, d'avoir veillé à ce qu'il soit mieux équipé mais je vais revenir vers mes bases, là, pour voir ce qu'il s'est passé. Nous n'avons jamais été en tension sur les masques. Vraiment, c'est une chance que nous avons eue puisqu'on a aussi un service Achats qui a fonctionné de façon optimale et qui a essayé, effectivement, d'obtenir tout ce qu'il pouvait. Non seulement les achats mais là aussi, des dons, beaucoup de dons de masques dans les collectivités. Je crois même que la mairie a dû nous dépanner à un moment donné. Et la Préfecture nous a régulièrement aussi abondés en masques qui étaient réquisitionnés dans d'autres collectivités. Et puis des dons d'entreprises privées, de mémoire, je me demande si ce n'est pas l'ancien Bricomarché aussi qui nous a octroyé une certaine quantité de masques. C'est vrai qu'on a vu, à un moment donné, arriver un afflux de dons en masques. Alors certains périmés, c'est vrai, mais, comme vous dites, ce sont les élastiques. Ce n'est pas forcément ça qui, effectivement, est pénalisant mais il vaut mieux des masques non périmés. Et donc les périmés, on les a réservés pour des professionnels non directement exposés aux patients.

MONSIEUR PERISSOL – Merci. Oui, Marie-Thérèse.

MADAME GOBIN – Merci, Madame la Directrice, pour toutes ces précisions. Justement, par rapport aux masques, je me suis présentée, le mercredi 21 mai au Palais des Sports, à 19 heures 40. J'ai trouvé porte fermée et personne.

MONSIEUR PERISSOL – Bah, Madame la Directrice n'y est pour rien dans l'affaire, on en reparlera.

MADAME GOBIN – Non, non, mais vu qu'on parle des masques, Monsieur Périssol, je ne sais pas si on y reviendra. Je ne sais pas. Je vous dis la vérité.

MONSIEUR PERISSOL – Vous étiez à 20 heures ? Où donc ? Ici ? Vous êtes rentrée par quelle porte, Marie-Thérèse ? Bien oui, c'était celle-là.

MADAME GOBIN – Par la porte principale. Il n'y avait personne. Il n'y avait rien d'indiqué.

MONSIEUR PERISSOL – Alors, vous êtes arrivée après 19h15. Bon, OK. Écoutez, je ne sais pas. Il y a eu un... en tout cas, c'était ouvert.

MADAME GOBIN – Pas grave.

MONSIEUR PERISSOL – S'il n'y a pas d'autres questions sur Madame Garo, je voudrais, avant de la libérer, conclure un petit peu de ce que j'ai entendu. D'abord, je voudrais vraiment dire comment un hôpital, c'est vital pour un territoire. L'attractivité d'un territoire nécessite la confiance des habitants dans son hôpital. Il n'y a pas que l'hôpital comme acteur mais s'il n'y a pas de confiance dans l'hôpital, le territoire perd de son attractivité. Alors, aujourd'hui, vous vous servez de l'hôpital pour m'attaquer moi. On le sait. Il y a une période de campagne. Je pense véritablement que l'hôpital et la santé sur notre territoire méritent mieux. Je vous le dis franchement. Je note, et j'assume pleinement, la fonction de président d'un Conseil de surveillance qui, comme son nom l'indique, n'a aucun pouvoir de décision. Nous votons sur des documents, des documents, notamment financiers, présentés par la direction. Mais, depuis qu'il y a eu cette réforme en Conseil de surveillance, nous n'avons pas de pouvoir de décision. Et, deuxièmement, je le dis pour Yannick Monnet, j'ai été au Conseil de surveillance, Jean-Paul Dufregne était représenté. Et il avait tous les éléments que j'avais, moi, il les avait aussi. Je le dis, non pas du tout pour le mettre en cause, bien entendu que non. Mais ça ne sert à rien de focaliser sur moi uniquement parce qu'on est en période électorale. Le Maire d'Yzeure y est aussi. A aucun moment, il ne me serait venu à l'idée de leur faire porter une part de la responsabilité de la situation de l'hôpital. Je n'ai pas tout à fait la même conception de la politique mais ce n'est pas comme ça que je pense qu'on l'aide. En tout cas, on peut être utile, Madame Garo l'a précisé. Chaque fois qu'elle m'a demandé une action, je l'ai menée. Et c'est tout à fait normal. On peut plaider la cause de l'hôpital auprès de l'Agence régionale de Santé, auprès d'un ministère mais on est un avocat de cet outil. On n'a pas de compétence de direction.

Autre point : et là je me tourne sur les mots qui ont été donnés par Monsieur Lunte. Les problématiques de l'hôpital de Moulins, ce sont les problématiques rencontrées, avec des variantes, des degrés différents mais, en gros, par tous les hôpitaux de villes moyennes. Ils sont doubles. Principalement, ce qui a été la cause des problèmes, je l'évoque sous le contrôle de notre directrice. La première, les urgences ont doublé en dix ans. Elles sont passées

de vingt mille à trente-neuf mille. Et on le sait aujourd'hui, la capacité qu'on a d'équiper des médecins des urgences, d'agents, de médecins de l'hôpital, est limitée. C'est-à-dire que vous êtes obligés, pour faire face aux trente-neuf mille urgences, vous êtes obligés de passer avec des situations d'intérim, etc., dont on sait le coût que cela représente pour l'hôpital. Et les difficultés de gestion. C'est vrai partout. Mais c'est vrai évidemment plus quand on est là que quand on est au cœur de Paris ou sur la Riviera française où l'attractivité est plus forte : ça, c'est sûr. Le deuxième point, c'est, effectivement, ce problème de démographie médicale, rencontrée par tous les hôpitaux de villes moyennes. Et à chaque fois, il y a une mobilisation générale et effectivement, toute image renvoyée d'un hôpital qui serait dans un état moribond et tout, ça c'est sûr que ce n'est pas ça qui va attirer les médecins de l'extérieur. Et donc je vous invite vraiment à être très responsables. C'est vrai, vous l'avez très bien dit, les problèmes de démographie médicale concernent la médecine à l'hôpital, concernent, évidemment la médecine de ville, concernent, parfois aussi d'ailleurs, la médecine à la clinique. Donc il faut tous jouer ensemble ! Et d'ailleurs, c'est pour jouer ensemble que je vous ai proposé qu'il y ait un plan de Centre de santé avec des consultations non programmées qui puissent se faire. Vous vous rappelez comment vous l'aviez dénommée, cette macédoine pour médecins. Ce n'est pas comme ça qu'on attire des médecins. C'est vrai qu'il faut tous se mobiliser autour de notre centre hospitalier. Il faut tous se mobiliser autour de la médecine de ville et il faut tous se mobiliser aussi autour de notre clinique. C'est un tout. Et d'ailleurs, je crois que Madame Garo peut témoigner des efforts que j'ai faits pour essayer de rassembler l'équipe de l'hôpital, l'équipe de la clinique et également, la médecine privée avec tout ce qui est fait, aujourd'hui. Je me tourne vers un ex-médecin de l'hôpital, qui travaille en grande relation avec la médecine libérale.

Et donc voilà, on sait que l'on est dans une période électorale mais vraiment, notre hôpital mérite mieux. La santé sur notre territoire mérite mieux. Et véritablement vivement, que la période actuelle soit passée et qu'on revienne sur l'essentiel.

Merci, merci beaucoup Madame.

MADAME GARO – Merci à vous.

MONSIEUR PERISSOL – Et bien, mes amis. Alors, puisqu'on a eu des discussions, des échanges, je vous propose, à ce moment-là, de faire le vote, puisque je pense qu'on est intervenu sur la délibération.

MONSIEUR LUNTE – Alors, là on était sorti de l'ordre du jour parce que vous étiez en train de nous présenter votre plan de relance. Maintenant, on est à nouveau, à l'intérieur. Alors, je ne comprends plus rien.

MONSIEUR PERISSOL – Pas de problème. Si vous ne voulez pas discuter, on votera à la fin, si vous préférez. Je crois qu'on a tout dit. Vous avez posé toutes les questions à la personne qui était directement concernée. Vous êtes tous intervenus. Je ne vois pas pourquoi on ne vote pas maintenant. Mais si ça vous pose un problème déontologique, il n'y a pas de question. Mais c'est évident que c'est maintenant qu'on peut voter. Oui ?

MONSIEUR MONNET – Non mais comme c'est un conseil exceptionnel, on peut voter la « trois ». Moi, ça ne me pose pas de problème. De toute façon...

MONSIEUR PERISSOL – Attends, Attends. Excuse-moi.

MONSIEUR LAHAYE – Pour la « trois », je voudrais quand même intervenir...

MONSIEUR LUNTE – Mais vous avez tout le temps dit... on était dans une présentation...

MONSIEUR PERISSOL – Jacques Lahaye.

MONSIEUR LAHAYE – Effectivement, si on veut, on peut, effectivement, voter la « trois ». Encore faut-il bien se comprendre sur la « trois ». Je trouve qu'effectivement, moi, je suis pour l'idée qu'on ait une convention de plateforme avec l'hôpital. Je suis beaucoup plus réservé sur le fait que la ville de Moulins abonde cette plateforme elle-même, quoi. Parce qu'il y a effectivement, des compétences qui sont classiques, qui n'ont pas forcément été couvertes, donc moi je suis pour cette plateforme mais je pense que, dans cette plateforme, il n'y a pas le fait que la Ville de Moulins verse une somme de 2500 euros. Enfin, j'ai...

MONSIEUR PERISSOL – Non mais c'est pour ça, quand on fera le vote, il y a deux choses, puisque dans la liste des décisions que j'ai été amenées à prendre jusqu'à aujourd'hui, il y a la délibération « Versement d'une

subvention à Collecticity. Et deuxièmement, il y a la délibération pour la création de Collecticity, qui est la délibération proprement dite. Il y a les deux volets. Et les deux volets sont liés parce qu'il n'y a que nous qui pouvions créer Collecticity, Jacques. Et on a obtenu de faire bouger le Ministère des Comptes publics, le Ministère de Bercy qui a donné une autorisation à la ville de le faire. Mais évidemment, on ne pouvait le construire que si on apportait quelque chose. Et c'est pour ça qu'il y a... mais il n'y a aucune continuité. Nous ne le referons pas demain à priori. Il fallait créer cette plateforme sinon elle n'existait pas. Mais pour la créer, il fallait apporter quelque chose, voilà. Et ça a nécessité du temps. C'était le montage proprement dit.

MONSIEUR PLACE – Je peux intervenir ?

MONSIEUR PERISSOL – Oui, mais bien sûr, Christian.

MONSIEUR PLACE – Je comprends tout à fait, là, parce que, ce qui vient d'être exposé, je le comprends tout à fait. Par contre, la réponse que vous allez donner, enfin que tu vas donner, va conditionner un petit peu notre position et ma position, moi, en tant qu' élu. Tout d'abord, il est évident qu'aujourd'hui, la municipalité apporte un soutien à l'hôpital public. D'un autre côté, comme l'a signalé Madame Garo, vous avez vu qu'il y avait eu une entente parfaite entre l'hôpital et la clinique, ce dont on peut se féliciter. Par contre, là où j'ai une certaine réticence, c'est que dans cette position de la municipalité, on oublie, et le personnel de la clinique qui, il faut bien le dire, a pris sur son propre temps, en dépit de tout rapport avec son contrat de travail, à assurer les urgences, 24 heures sur 24, et s'est senti discriminé. Je ne vais pas revenir sur les tablettes. Les tablettes, je suis très favorable. Bon, sur les trucs de chocolat, sur la banderole où la ville de Moulins félicite le personnel de l'hôpital mais pourquoi ne l'a-t-elle pas fait pour la clinique Saint-Odilon ? Et tout ce personnel soignant, aides-soignants, qui est à la clinique s'est senti discriminé et ça peut se comprendre. Alors moi, je n'ai pas de problème qu'on aide à Collecticity. OK. Mais que peut-on apporter comme aide à la clinique, à ce personnel, entre autres, et à la clinique en elle-même ? Parce que je dois vous signaler qu'aujourd'hui, la clinique ne fait pas 30% de son activité normale. Aujourd'hui, cette clinique va être en difficulté financière ; qu'elle ne l'est pas encore pour le moment parce qu'il y a une ouverture de crédit par la sécurité sociale mais cette ouverture de crédit est remboursable. Que le personnel, contrairement à ce que j'ai cru au départ, n'a jamais été mis en chômage, même partiel, que le personnel a toujours été entièrement payé, a reçu ses émoluments.

Alors, Monsieur le Maire, vous avez dit que vous alliez aider les entreprises, notamment les entreprises locales. Je peux vous proposer deux choses. Comme vous l'avez fait avec Montluçon et Vichy concernant les fameuses primes pour le personnel soignant qui a été exposé au Covid, pourquoi n'interviendriez-vous pas auprès de l'ARS pour que la clinique puisse reprendre, le plus tôt possible, son activité ? De manière à remettre à flot sa trésorerie, tout simplement en demandant l'arrêt de ce contingentement, passez-moi l'expression, excusez-moi, le contingentement et du curare et des anesthésiques et des tranquillisants, que ce soit le curare, le Propofol®, etc. Je pense que ce serait une implication de la municipalité au sein de l'activité privée de notre cité. De la même manière, pourquoi ne pas demander, à la sécurité sociale, le non-remboursement de cette facilité de caisse ? Ce serait, au moins, aussi une action de la municipalité pour défendre l'emploi. N'oublions pas que la clinique, c'est deux cents emplois et qui sont menacés. Ils sont menacés. Alors, j'ai dit que je réservais mon truc si j'ai l'assurance, et je sais, Monsieur le Maire, que vous avez pris attache avec la directrice de la clinique. Moi, je suis prêt à suivre si vous nous promettez que la municipalité, celle-ci et à venir, dont je ne ferai pas partie, mais bon, cette municipalité soutiendra, comme elle soutient l'hôpital, soutiendra l'activité de la clinique en essayant déjà de leur permettre de travailler, au moins de travailler, parce qu'évidemment, on a toujours peur du rebond. On souhaite, compte tenu aussi des contingences climatiques, qu'il n'arrivera pas. Mais qu'ils puissent, au moins, travailler de manière à pouvoir rétablir leurs finances. Voilà.

MONSIEUR PERISSOL – Excuse-moi. Je te remercie, Christian, de ton intervention. Tu l'as fait, comme lorsque tu parlais de la M.A.S., avec ton cœur. Depuis que j'ai une responsabilité, et tu le sais, j'ai toujours souhaité qu'il y ait une coopération, une complémentarité entre la clinique et l'hôpital, quelles que soient les directions qu'il y avait et à la clinique et à l'hôpital. Et comme je le redisais, avec la directrice de l'hôpital, Madame Garo, et la directrice de la clinique, Madame Saniard, je les réunies, j'ai fait en sorte qu'on essaie de voir comment on pouvait, ensemble, après chacun, évidemment, essaie d'attirer tel médecin ou autre. Mais il y avait, quand même, un intérêt commun si on voulait attirer des médecins, d'abord, sur notre territoire qui fassent marcher les services dans les deux outils.

Deuxièmement, lorsque nous avons eu une demande que tu nous as transmise, qui était récente au début du Covid, qu'il y ait des barnums qui soient mis à l'entrée, ça a pris un peu de temps.

MONSIEUR PLACE – Alors, tout de suite, je t’arrête. J’ai essayé, le premier jour où je l’ai demandé, un magnifique refus !

MONSIEUR PERISSOL – Oui, mais attends, Christian...

MONSIEUR PLACE – Il a fallu huit jours pour l’obtenir !

MONSIEUR PERISSOL – Tu as été adjoint pendant douze ans des services des problèmes techniques. Tu sais qu’évidemment, ils se mobilisent à fond mais on ne peut pas toujours, dans l’heure qui vient, répondre à des questions comme ça. En tout cas, on a répondu. De la même manière que quand il s’agissait d’accueillir des enfants de soignants, j’ai toujours précisé, partout, qu’il s’agissait des enfants de soignants hospitaliers, libéraux et de la clinique. Et c’est toujours mon point.

Alors après, et tu m’as posé la question, je te réponds très volontiers : pourquoi on est intervenu pour monter ce Collecticity pour l’hôpital et pas pour la clinique ? Pour une raison très, très simple : c’est que ça n’a jamais été demandé. Moi, c’est bête, je ne m’immisce pas dans les lieux. Je réponds aux demandes qu’on a. Et lorsqu’on me fait une demande, je peux ou je ne peux pas, mais en tout cas, j’essaie de me mobiliser. A partir de ce moment-là, dans ce que tu évoques, et encore une fois, je comprends très bien les difficultés qui ont eu lieu à la clinique qui sont consécutives à cette crise. Celles liées à l’hôpital existent tout aussi, tu le sais parfaitement. Eh bien, si je suis saisi par la direction de la clinique de faire, je dirai, si je peux faire, en tout cas, si j’ai une chance d’aboutir, mais je le ferai. Cela va de soi. Après, intervenir auprès de l’ARS pour que la clinique reprenne au plus vite son activité, je veux bien le faire. Mais ça, ce sont des instructions nationales. Ce n’est pas, localement, que mon avis pourra influencer. Mais si vous pensez que ça peut le faire et si on me le demande, je le ferai, Christian. Pour la Sécurité sociale, le remboursement des pertes de recettes, et, en gros, c’est ça que tu as évoqué... attends, appuie sur le micro...

MONSIEUR PLACE – C’est ce que l’on appelle une facilité de caisse. C’est une découverte, c’est une trésorerie, c’est un découvert. C’est une autorisation...

MONSIEUR PERISSOL – Mais ça, ce n’est pas demandé par telle clinique. Ils sont dans un groupe, la clinique de Moulines. C’est la clinique de Moulines qui négocie. C’est le groupe dans lequel est la clinique de Moulines qui négocie avec la Sécurité sociale. Moi, je veux bien envoyer une lettre mais, très honnêtement – je le ferai, il n’y a aucun problème – mais la chance d’être entendu, alors qu’ils ont des négociations avec tout le groupe auquel appartient la clinique, me paraît limitée. Mais je le ferai. Il n’y a aucun problème. Moi, je n’ai aucune réserve par rapport à ça. Après, quelle est ma capacité à obtenir satisfaction ? Elle est limitée sur le second point. Parce que tu as un groupe qui négocie avec le Ministère de la Santé en direct. Donc ce que je peux faire, sur la situation de leur outil à Moulines.... En revanche, pour l’ARS je peux, si vous me donnez les bons arguments, le faire très vite. Moi, je vois la directrice de la clinique, si elle le souhaite -comme je lui ai fait passer le message aujourd’hui- quand elle veut. Je ne peux pas te dire mieux mais mon honnêteté m’oblige à dire que ma chance de succès, surtout sur le deuxième point, me semble extrêmement limitée.

MONSIEUR PLACE – Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

MONSIEUR PERISSOL – Voilà.

MONSIEUR PLACE – Non mais, au moins, que la municipalité n’apparaisse pas comme étant complètement en appui de l’hôpital tout en ...

MONSIEUR PERISSOL – Non, non. Mais alors, il y a un point sur lequel, tu ne me le demandes pas mais je le dis avant que tu ne le demandes, c’est que je reconnais que le personnel de la clinique, une attention peut être faite au personnel de la même manière qu’on a offert au personnel de l’hôpital, qui était d’ailleurs, sur tout le personnel de l’hôpital, un geste. Je suis tout à fait prêt à le faire à la clinique et je suis très sensible à ce qu’évoquait Marie-Thérèse tout à l’heure. Elle est soignante dans un autre...

MONSIEUR PLACE – Oui parce que, moi, je ne parle évidemment que de ce que je connais. Mais il ne faut pas oublier les libéraux

MONSIEUR PERISSOL – Mais bien sûr ! Je suis très sensible à tout ce qui est dans les EHPAD. Bon, voilà. Je les ai vus fonctionner de près et, donc, je sais ce qui peut être fait dessus. Donc, je m'engage tout à fait à recevoir, si tu veux, avec toi, la directrice de la clinique.

MONSIEUR PLACE – Pendant que c'est ton moment de bonté, si tu permets... (rires).

MONSIEUR PERISSOL – Ce n'est pas de la bonté. Encore une fois, ma bonté, elle le fait avec ce que j'ai dans les poches pour obtenir une décision de l'ARS et surtout de la Sécurité sociale, ça, je n'ai pas du tout les moyens pour le faire.

MONSIEUR PLACE – Tout à l'heure, j'ai abordé, avec beaucoup d'émotion, parce qu'il faut vous dire que nos proches et parents ont vécu neuf semaines confinés. Ils ne savaient pas ce qui leur arrivait. Quand on les a récupérés, je peux vous dire qu'ils ont eu -d'après tous les renseignements que l'on a eus auprès des familles qui ont récupéré leurs proches- ils avaient tous un comportement vraiment paradoxal. Il a fallu vraiment un certain temps d'adaptation dans leur foyer pour redevenir, j'allais dire, normaux, comme ils étaient avant. J'ai lu qu'il y avait des associations que vous souteniez. Des associations... ce n'est pas un reproche. Bon, je m'en suis un petit peu occupé mais on a eu l'impression, aussi, que ce monde du handicap psychomoteur, a été un petit peu, je ne vais pas dire oublié mais enfin, je t'en ai fait part deux fois. Je n'ai jamais eu de retour. Mais, ça, ce n'est pas grave. Ce monde a été un petit peu oublié. Que, évidemment, comme je l'ai dit à Madame Garo, on a un personnel fantastique et on n'a pas voulu aussi trop l'importuner. Qu'on ne peut pas communiquer avec ce type de population, parce qu'ils ne sont pas communicants. Que ce soit visuellement ou même auditivement. On s'est substitué un petit peu aux organismes. Il y a une association, dont il y a un président, une vice-présidente, dont je tairai le nom, et qui se sont chargés, eux, toutes les semaines, d'appeler les familles de ces résidents. Alors, c'est évident que c'est une association. De temps en temps, il y a quelques sorties parce que j'ai bien compris que tu allais offrir des stages. Je sais que c'est des Mounines. Eh bien, tu vas me voir arriver sûrement en te demandant, parce que c'est une activité qui est gérée par un directeur payé par l'hôpital mais qui a une structure complètement indépendante. Ce n'est pas une aide à l'hôpital que vous allez faire mais c'est une aide à la M.A.S., qui a donc une activité financière qui lui est propre. J'arriverai peut-être pour te demander des subventions pour pouvoir leur payer quelques stages.

MONSIEUR PERISSOL – Alors, je vais te dire très directement ma réaction, Christian. Je ne sais pas la subvention. Cela ne me semble pas être, pour nous, l'enjeu premier. L'enjeu premier, si tu arrives à ce que cette association -je ne sais pas comment- mais puisse mobiliser sur la problématique du handicap des jeunes, ça, je trouve que ça serait extrêmement intéressant.

MONSIEUR PLACE – Elle s'est mobilisée obligatoirement parce que tu sais très bien que...

MONSIEUR PERISSOL – Je le sais très bien...

MONSIEUR PLACE – ... l'ARS refusait de permettre la décontamination, justement, de ces personnes, qu'il a fallu vraiment taper du poing sur la table. On est monté pratiquement jusqu'au ministère pour pouvoir avoir l'autorisation de récupérer ces résidents.

MONSIEUR PERISSOL – Non, non, mais ça je sais Christian. Ce que je vais dire simplement...

MONSIEUR PLACE – C'est grâce à cette association.

MONSIEUR PERISSOL – On est d'autant plus mobilisé et, à l'hôpital, je te rappelle que l'hôpital de Moulins-Yzeure est un des rares établissements hospitaliers à avoir signé la charte Jacob. Je l'ai personnellement signée avec, d'ailleurs, la représentante du département à ma droite. Donc on est tout à fait sur cette ligne-là. Moi je pense que, s'il peut y avoir une sensibilisation de certains enfants à la problématique du handicap -évidemment fait avec toutes les normes, etc.- je trouve que c'est extrêmement positif pour permettre à des jeunes d'approcher un petit peu cette problématique qu'ils ne connaissent que par des mots. Donc si vous arrivez à leur faire vivre cela, personnellement, je trouverais ça très, très intéressant. Alors, cela étant dit, après, il faut voir comment. Et comment, si on vous confie des jeunes, ce que vous en ferez dans les trois matinées ou cinq matinées ou une matinée, comment vous le ferez. Et si vous arrivez à sensibiliser des jeunes à faire une éducation à la problématique du handicap, là, je pense que ça créera, dans les générations futures, de meilleures considérations de la différence qui est entre nous par rapport à la situation du handicap. Donc là, je suis pleinement... Alors là je saute dessus. En revanche, il va falloir que vous montiez des projets qui soient suffisamment costauds pour attirer des jeunes et,

après, les éduquer. Excuse-moi. Ou plutôt bien les sensibiliser. Je ne sais pas si le terme « éduquer » est bon. En tout cas, sensibiliser est bon. Et je trouve que la cause est vraiment parfaite. En tout cas, elle a vraiment pleinement de sens et j'en suis ravi.

Bien, mes amis, est-ce que vous êtes d'accord ? Merci, Christian. Donc, on va passer au vote sur la délibération.

MONSIEUR LUNTE – Monsieur le Maire ?

MONSIEUR PERISSOL – Oui ?

MONSIEUR LUNTE – Je voudrais intervenir sur cette délibération.

MONSIEUR PERISSOL – Ah bien, je vous en prie.

MONSIEUR LUNTE – D'abord, j'ai quelques questions qui se réfèrent à la convention qui est attachée à la délibération elle-même. Vous n'avez pas vraiment parlé de dispositions financières. J'aimerais bien savoir à quel coût vous estimez l'implication de la ville pour mettre en place cette plateforme ? L'article 7 dit : « Des dispositions financières. Les missions de la ville ne donnent pas lieu à rémunération. » C'est-à-dire la ville prend ça en charge. L'intégralité des ingénieries nécessaires à l'exécution de ces missions telles que mentionnées. Première question.

Deuxième question : Madame la directrice de l'hôpital a dit que ce n'était pas encore clair à quoi ça servirait concrètement. Mais, moi, j'avais compris, initialement, que ça servirait à aider ou à fournir une aide au personnel soignant. Là, dans l'article 8, je vois qu'il est consenti entre les parties de répondre aux besoins d'urgence de leurs activités pour faire face à l'épidémie Covid comme suit. Et là c'est acquisition de matériel, amélioration des conditions de travail par masques et respirateurs ou tout matériel nécessaire au système de soins ainsi qu'au bien-être des patients ou des résidents ou du personnel. Donc, j'aimerais bien avoir des précisions là-dessus. Est-ce que c'est vraiment de l'acquisition du matériel qui est envisagée ? Et donc en conclusion, je voulais aussi abonder dans le sens qu'a évoqué Christian : la plateforme, en soi, je ne suis pas contre. J'ai quelques questions sur la mise en œuvre. Par contre, le don, dont on est tous d'accord que c'est plus un geste symbolique qu'une réelle contribution pour aider les difficultés financières de l'hôpital. Vous l'avez dit vous-même. Alors ce geste symbolique, il est dangereux comme toujours quand on joue avec les symboles, qu'on rate l'un et l'autre. Vous avez fait un geste symbolique en direction du personnel soignant de l'hôpital, soit. Mais il serait important aussi que vous vous engagiez pour que nous puissions voter cette délibération, à faire aussi des gestes, par exemple, en direction du personnel des EHPAD, en direction du personnel de la clinique ou pour en citer d'autres encore, en direction des infirmières libérales qui se sont mobilisées beaucoup, notamment dans le prélèvement PCR Covid-19, ce qui est des gestes compliqués et dangereux, et donc il faut aussi que ça soit reconnu d'une manière d'une autre. Donc si vous mettez un symbole, un geste symbolique dans une direction, je trouve nécessaire qu'on élargisse le champ pour l'exprimer, à juste titre, ç l'ensemble du personnel soignant.

MONSIEUR PERISSOL – Yannick Monnet.

MONSIEUR MONNET – Ça sera très rapide. D'abord il faut qu'on revienne sur votre présentation de deux heures et demi, quand même, accessoirement.

MONSIEUR PERISSOL – Oui, pardon. Excuse-moi.

MONSIEUR MONNET – Il faudra qu'on revienne sur votre présentation de deux heures et demi. On a quand même quelques éléments à donner.

MONSIEUR PERISSOL – Ah mais bien entendu. Moi, j'ai tout le temps.

MONSIEUR MONNET – Ah et bien ça, j'ai bien compris que vous aviez le temps. Ça, c'est sûr.

MONSIEUR PERISSOL – Bien, vous aussi, Yannick.

MONSIEUR MONNET – Moi aussi, j'ai le temps, ce n'est pas le problème.

MONSIEUR PERISSOL – Toi, je te tutoie parce que tu ne m'as pas demandé à ce que je te vouvoie.

MONSIEUR MONNET – Oh non, non. Moi ça je m'en fous.

MONSIEUR PERISSOL – Je sais.

MONSIEUR MONNET – Enfin, attendez. On parle d'aide aux personnels. Mais c'est pour ça que je suis contre ce don. Ce n'est pas la vocation d'une municipalité de donner de l'argent qui, en plus, ne règlera strictement rien. Enfin moi, je vous le dis sincèrement. Quand on fait ça, on joue sur les émotions et on essaie de récupérer l'émotion suscitée lorsque les gens applaudissent, notamment le personnel soignant. Ça, ça me pose problème. Et donc du coup, effectivement, on va être dans la surenchère. On va donner aux personnels soignants parce qu'ils le méritent. Il y a des personnels sociaux, il y a des personnels médico-sociaux. Il y a les éboueurs. Vous comprenez ? Et ce geste que vous avez fait, je pense qu'il n'est pas bon de ce point de vue-là.

Et je pense qu'il ne faut jamais jouer avec l'émotion des gens. Et tenter de la récupérer. C'est un très mauvais signal, surtout dans une période comme celle-là.

MONSIEUR PERISSOL – Autre intervention. Oui.

MADAME LEGRAND – Ce n'est pas une intervention mais c'est une réponse -je sais plus, je pense- à Stefan. Tu as bien posé la question : dans la délibération, à qui était le coût ? Donc dans la convention...

MONSIEUR PERISSOL – Le coût de la mise en...

MADAME LEGRAND – Le coût de Collecticity. C'est ce que tu as posé comme... à la charge de la ville, c'est ça ? C'est la question que tu as posée tout à l'heure. Alors, sur la délibération, tu as bien lu. Mais il y a la convention qui nous lie avec le centre hospitalier de Moulines, qui est dans la décision municipale du 24 avril 2020 et, dans son article 6, la ville règlera les coûts de la prestation effectuée par la plateforme, lesquels seront à la charge du centre hospitalier Moulines-Yzeure. C'est-à-dire qu'on est une boîte aux lettres, quoi. On va payer mais ils seront remboursés. Donc, c'est zéro pour la collectivité. Pour nous. Mais ce n'est pas dans la délibération, c'est dans la décision municipale 2020.51 du 24 avril 2020. Si tu veux, je l'ai à ma disposition. Tu peux la lire.

MONSIEUR PERISSOL – Bien, oui. Docteur Michault ?

MONSIEUR MICHAULT – Oui, moi, ce qui me choque beaucoup, dans cette histoire, si vous voulez, ce n'est pas l'histoire de la plateforme, l'histoire des cagnottes. Ça, c'est la mode. On fait des cagnottes maintenant pour les casseurs sur le pont, à Paris, pour les gilets jaunes, ont fait des cagnottes pour Balkany. On fait des cagnottes pour tout. Maintenant, c'est formidable. Donc, c'est très bien une cagnotte pour aider les soignants...

MONSIEUR PERISSOL – Incroyable.

MONSIEUR MICHAULT – Ce que je me dis simplement dans l'histoire, c'est que la mairie, finalement, a versé 2.500 euros. Si je compte, à peu près, allez, on va dire deux cents soignants, ça leur fait 40 euros chacun. C'est...

MONSIEUR PERISSOL – Laissez, laissez parler le Docteur Michault.

MONSIEUR MICHAULT – Voilà.

MONSIEUR PERISSOL – On dit toujours que ce n'est pas ça mais il continue. Alors, allez-y.

MONSIEUR MICHAULT – Non. Je dis simplement, voilà, pour moi, ça me paraît un peu mesquin le don qu'il peut y avoir là-dessus. Ça me fait penser à la boîte de chocolats que vous avez offerte à vos personnels soignants pour les soutenir. Je trouve ça très mesquin.

MONSIEUR PERISSOL – Très mesquin, OK. Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, Jacques Lahaye.

MONSIEUR LAHAYE – Moi, j'ai bien écouté notre directrice qui a dit que l'utilisation n'était pas encore précise. Et ensuite, il faut espérer aussi que l'épidémie de Covid 19 ne va pas durer éternellement. Et donc dans l'article 8, il est mis : « Il est consenti, entre les parties, que le projet de collecte de dons devra permettre, au centre hospitalier, de répondre aux besoins d'urgence de leurs activités pour faire face à l'épidémie de Covid-19. » Ça paraît un peu

limitatif et finalement, défini comme suit, ça n'a pas d'intérêt non plus parce qu'il vaut mieux laisser la liberté totale au centre hospitalier et qu'il n'y ait pas après de problème par rapport à l'utilisation des fonds.

MONSIEUR PERISSOL – OK. Odette. Ah pardon. Odette.

MADAME VERDIER – Comme ça ? Moi, je suis un peu éberluée de tout ce que j'entends, là. Moi, je suis assez impressionnée par tous, vraiment, ces commentaires. La ville aide l'hôpital parce qu'on ne peut pas, sauf les hôpitaux de Paris, faire des dons. Moi, je voudrais que tous les gens qui ont fait des dons soient ici et qu'on leur demande s'ils considéreraient qu'ils se substituaient à l'Etat. Première question. Et quand j'ai vu l'émotion de Christian, moi, je pense qu'effectivement, tous ces gens qui ont fait des dons, c'est simplement par reconnaissance, par estime, du personnel soignant et s'ils étaient là, je crois qu'ils seraient complètement atterrés de voir les allures que prend leur geste tout à fait symbolique. Parce que c'est vrai que huit mille euros, ce n'est pas la mort du petit cheval non plus et que, quand même, on pourrait être un petit peu plus, je ne sais même pas comment dire tellement je trouve que cette situation est basse. On est en train de se heurter sur des détails qui vraiment, n'en valent pas la peine.

MONSIEUR PLACE – Odette, merci. Merci, Odette. Simplement, moi, je vous l'ai dit, et c'est ce qui m'avait choqué c'est que cet argent qui était récolté, il avait été donné par des personnes dans le cadre du Covid 19, dans l'ensemble d'une maladie. Et ce qui me choquait, ça me choque un petit peu moins, c'est que la Ville de Moulins s'impliquait uniquement dans le caractère, dirons-nous, public, à savoir qu'on donnait de l'argent à l'hôpital et que, d'un autre côté, ceux qui avaient participé et qui sont dans le même cadre que ceux de l'hôpital, pas ceux qui étaient directement en contact avec le virus, mais ceux qui étaient à l'hôpital, je ne vois pas pourquoi on faisait une distinction. Bon. Ce que je retiens, là maintenant, c'est que c'est un truc national, que c'est les hôpitaux. OK. La ville fait un geste en direction de l'hôpital de Moulins, ce à quoi, maintenant, je suis très attaché. C'est que la Ville de Moulins renvoie un petit peu l'ascenseur, ce qui n'est pas vraiment le cas, ce qui n'est pas ressenti, en tout cas, comme ça, au niveau de la clinique Saint-Odilon. Voilà. Du personnel de la clinique Saint-Odilon.

MONSIEUR MONNET – Je vais te répondre, Odette, mais je vais être très sincère avec toi. Ce qui me pose problème, ce n'est pas les gens qui donnent. C'est les gens qui reçoivent dans cette affaire. J'ai dit : je vais être très sincère. Ce qui me pose problème, ce n'est pas les gens qui donnent. Parce que je pense que les gens qui donnent sont souvent sincères. C'est les gens qui reçoivent. Et c'est là où ça me pose problème. Attends, mais laisse-moi finir, s'il-te-plaît Odette. Ah mais je vais vous dire très clairement. Je ne crois absolument pas à la sincérité du maire sur ce don de 2.500 euros. Absolument pas. Je le crois... mais je vous le dis... attendez, laissez-moi finir. Je ne le crois pas, mais pas du tout, mais absolument pas, vraiment. Je ne le crois pas. Je pense que c'est une opportunité, dans une période particulière, face à des personnels particuliers. Ça, c'est ma conviction profonde. Tout à l'heure, je n'ai pas voulu porter le débat sur ce sujet-là. J'ai voulu porter le débat sur le financement de l'hôpital public qui, à mon avis, est le seul débat qui mérite d'être mené. Point. Mais non, je ne crois pas votre sincérité, comme certaines choses que vous avez faites qui, je pense, ne sont pas sincères parce qu'elles sont liées à un contexte, liées à une période électorale, pré-électorale davantage. Mais c'est ma conviction. Je ne dis pas que j'ai raison. Mais je le pense profondément. Mais je n'ai pas voulu porter le débat là-dessus. Donc ce n'est pas les gens qui donnent qui posent problème. Je pense que, si les gens donnent, je l'ai dit dans mon intervention de tout à l'heure, ils le font de bonne foi parce qu'ils voient l'état de l'hôpital public, justement. Mais moi, j'ai une proposition à faire. 2.500 euros, c'est, vous l'avez dit, que dalle dans le budget de l'hôpital. Ça ne représente rien. Et ça ne représentera rien dans l'amélioration des conditions des personnels. Moi je vous propose que ces 2.500 euros, on les attribue à une association que vous ne voulez toujours pas aider, qui s'appelle la Banque alimentaire, selon mes dernières informations, mais qu'on l'attribue à la Banque alimentaire. Là, il y aura un vrai effet. Parce que c'est une association qui a œuvré et qui a eu des surcoûts liés à la crise du Covid. Vous voyez, ça, ça serait plus efficace. Quand nous on a obtenu, de votre part, que vous financiez un certain nombre d'associations sur des fonds de secours, ça, c'est utile. Ça, c'est directement utile parce que ça aide directement. Ces 2.500 euros pour aider 2.000 salariés, vous m'excuserez, je ne vois pas en quoi.

MONSIEUR PERISSOL – Autre ?

MADAME TABUTIN – Oui, je voudrais juste rajouter. J'avais moi-même porté la demande, le souhait d'aider les EHPAD et d'autres. Pierre-André, le Maire, n'a pas souhaité parce qu'il avait craint que ça puisse être pris comme étant une action...

MONSIEUR PERISSOL – ... de le faire maintenant mais je l'aurais fait plus tard mais maintenant non...

MADAME TABUTIN – ... de le faire maintenant. Pas de le faire plus tard mais tout de suite il ne le souhaitait pas. Par la mesure en disant : ça va être mal pris. Et encore, on pourra dire que je fais ça pour la campagne. C'est vrai que pour l'hôpital, il l'a expliqué et je crois que c'est Madame Garo aussi qui l'a expliqué, c'était véritablement lié à la création de cette plateforme. C'était une obligation de pouvoir mettre cette somme. Pour la Banque alimentaire, puisque tu l'as évoqué, on a pris contact avec l'ensemble des associations, dont la Banque alimentaire, et j'ai rappelé d'ailleurs dans mon intervention au sujet des associations, que nous avons travaillé un lien avec la DDCSPP qui a assuré, comme mission, la coordination des aides, que ce soit en matériel ou en aides financières auprès des associations. Lorsque nous avons eu connaissance de la demande de la Banque alimentaire, nous avons donc pris contact avec la DDCSPP pour savoir si effectivement, il fallait aider ou pas. Le contact a été pris par la DDCSPP auprès de la banque alimentaire.

MONSIEUR PERISSOL – Dis ce que c'est la DDCSPP.

MADAME TABUTIN – La direction -anciennement la DDASS- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population. Et là, la personne avec laquelle nous avons travaillé étroitement pour pouvoir soutenir les associations, nous a dit : « Ecoutez, la Banque alimentaire ne nous a pas formulé de demandes d'aides financières. » Et le problème pour lequel ils souhaitaient, notamment, je crois que c'était un problème de réparation de camion, ils ont pu l'effectuer. Ils ne nous ont pas formulé de demande d'aide financière. Voilà. Mais, ceci dit, s'il y a besoin, on reprendra contact avec eux.

MONSIEUR PERISSOL – Bien. S'il n'y a pas d'autre intervention, moi je vais vous donner mon ressenti des choses. Je pense profondément que nos concitoyens savent l'importance de leur hôpital, comme ils savent l'importance de leur système de médecins, de soignants libéraux, comme ils connaissent l'importance de leur clinique. Alors j'ai entendu des mots. Je les ai notés. Vous me permettrez de les reprendre. Premièrement, j'ai entendu un de nos concitoyens -et véritablement tu mérites mieux que ça- évoquer un don très mesquin en assimilant, en juxtaposant, cette fondation qu'on fait, auquel on contribue pour l'hôpital, à la cagnotte pour les Balkany. Véritablement, j'ai honte. À la cagnotte qui a été faite pour les gilets jaunes. Et dire que c'est mesquin. C'est ce qui a été dit. Les trois mots. Je l'efface parce que je pense que notre personnel soignant, qu'il soit libéral, clinicien ou hospitalier mérite mieux. Et je vous demande d'oublier ce qui a été dit là.

Deuxièmement, j'entends notre collègue, Monsieur Lunte, dire : « c'est un geste symbolique ». Et, là...

MONSIEUR LUNTE – Un geste symbolique par rapport à l'ensemble des dépenses de l'hôpital.

MONSIEUR PERISSOL – J'ai bien entendu. Eh bien, tu vois, ne me coupe pas parce que j'allais te remercier. Excusez-moi. Il faut que je dise à nos concitoyens qui regardent, j'ai toujours tutoyé, depuis évidemment de nombreuses années, Stefan Lunte. Il m'a demandé, maintenant, de le vouvoyer et j'ai du mal. Je vous prie...

MONSIEUR LUNTE – Oui, le ton de familiarité ne se pose plus...

MONSIEUR PERISSOL –... de m'excuser. Donc, je vous vouvoie.

MONSIEUR LUNTE – ... après que vous ayez dit aux Moulinois de se méfier de moi et que je suis contre vous ...

MONSIEUR PERISSOL – Non, je n'ai jamais dit. En tout cas...

MONSIEUR LUNTE – Vous avez écrit ça !

MONSIEUR PERISSOL – Non, non. Attendez. Je vous en prie, on n'est pas dans la campagne...

MONSIEUR LUNTE – Vous avez écrit que je suis ...

MONSIEUR PERISSOL – On n'est pas dans la campagne, Monsieur Lunte. On n'est pas dans la campagne...

MONSIEUR LUNTE – Oui mais justement, j'explique pourquoi je souhaite que vous me vouvoyiez parce que...

MONSIEUR PERISSOL – Vous m'avez demandé de vous vouvoyer et donc...

MONSIEUR LUNTE – ... parce que vous avez dit que ...

MONSIEUR PERISSOL – ... je vous demande de bien vouloir m'excuser lorsque, malheureusement, je me trompe et j'ai une remontée du temps où on se tutoyait.

MONSIEUR LUNTE – ... parce que vous avez écrit... vous avez osé écrire que je suis un danger public pour les Moulinois.

MONSIEUR PERISSOL – Non, je n'ai pas écrit ça. Et de toute manière,...

MONSIEUR LUNTE – Et je retiens ça. Et je vous demande de me vouvoyer.

MONSIEUR PERISSOL – Et bien je vous vouvoie et je vous présente toutes mes excuses quand je me laisse aller, et qu'en oubliant votre demande de vouvoyer, je me laisse aller à vous tutoyer. Et j'allais vous remercier, Monsieur Lunte, lorsque vous dites : « C'est un geste symbolique », c'est mieux que ce que vous avez dit, il y a une demi-heure, lorsque vous avez dit que c'était risible. Ça n'est pas risible ! C'est vraiment vouloir rabaisser les choses. Que vous disiez que c'est un geste symbolique, ça, tout à fait. Ça n'a jamais été quelque chose de risible. Et je vous demande de ne pas faire le lien entre les 8.000 euros, 10.000 euros, 20.000 euros -puis d'ailleurs, ça évoluera, évidemment, dans le temps- et le budget de l'hôpital. A aucun moment cette plateforme n'a été faite pour se substituer au budget de l'hôpital, voyons. C'est complètement ridicule. Ça n'a jamais été fait pour ça. L'hôpital, évidemment, son budget, il est assuré à un niveau national avec la sécurité sociale. Ça c'est clair. A aucun moment il est question de se substituer. Il est question de dire que sur un personnel soignant, lorsque quelques équipements pourraient faciliter leur tâche de soignants parce que ça pourrait apporter un plus au vécu des soignés, pourquoi on les en priverait ? Lorsqu'on a mis des tablettes -je le répète- c'est bon pour des gens qui étaient coupés des leurs, de leur famille, pour pouvoir échanger avec eux. Et c'est bon pour les soignants parce qu'ils sont moins accaparés par les soignés. C'est ça qu'il faut bien dire. Et donc à aucun moment, je le redis, cher Yannick, il n'y a jamais eu, dans la mission de la ville, de donner de l'argent au personnel. Cette cagnotte n'a pas comme vocation de donner de l'argent au personnel. Lorsque vous dites il y a 8.000 euros. Il y a 2.000 agents. Ça fera 4 euros. Mais évidemment, mais ça n'a jamais été le but. Le but est de voir, avec cet argent, quels équipements peuvent être trouvés qui permettent, alors, peut-être d'avoir un confort plus important dans le soin. C'est exactement ce qu'on évoquait avec les tablettes. Qu'est-ce qui peut être fait ? Moi j'avais eu cette idée mais ce n'est pas moi qui le fais. C'est soumis au personnel pour qu'ils aient des lieux de repos entre eux. Puisque les soignants, maintenant, font à peu près douze heures je crois. Donc ils doivent avoir des temps de repos. Qu'est-ce qui peut être fait pour qu'ils puissent vivre ces moments pour récupérer, pour échanger, etc. C'est ça qui compte. Ce n'est pas du tout de donner de l'argent. Ce n'est pas du tout se substituer à l'hôpital. Donc arrêtez de ridiculiser le truc en reportant les 8.000 euros avec, au dénominateur, les 2.000 personnels ou les 160 millions du budget de l'hôpital. Ça n'a rien à voir. Et encore une fois, ces gestes simples, c'est quelque chose qui peut avoir un impact très profond sur du personnel et sur des soignés. Alors après la question, c'est effectivement, de voir si oui ou non, pour notre hôpital, on accepte... on les a accompagnés, c'est remboursé par l'hôpital, n'en parlons plus du temps que ça a pris. On a obtenu, du ministère de Bercy, de pouvoir créer cette fondation. Au nom de quoi, ici, à Moulins, au nom de quoi, vous diriez : « Très bien. Il peut y avoir des fondations pour les hôpitaux à Paris mais certainement pas à Moulins ! ». Non, non, mais c'est normal. Si quelqu'un veut donner 100 euros à l'Assistance Publique à Paris, il n'y a pas de problème. Mais pourquoi vous accepteriez qu'il ne puisse pas faire ça à Moulins ? Eh bien je vous souhaite bonne chance pour dire ça aux Moulinois. Et je vous souhaite bonne chance pour dire ça aux soignants et à tous ceux qui travaillent à l'hôpital. Comme je ferais la même chose si demain, et je le dis, la clinique nous demande de créer un équivalent, pourquoi pas, une fondation pour elle. Je ne suis pas du tout sûr qu'on pourrait l'obtenir de Bercy mais on peut très bien le faire. Et je serais ravi s'il peut y avoir des dons qui soient donnés pour que la vie des soignants et, de fait, la vie des soignés à la clinique, puisse s'améliorer. De la même manière que lorsqu'on a eu du personnel libéral, des médecins, des infirmiers qui nous ont dit : « On veut avoir, parce qu'il y a un risque, nos patients hésitent à venir parce que dans le temps d'attente, tout le monde se croise, etc., donc, il faut nous aider et faire un centre de soins dédiés à la salle des Fêtes », on n'a pas hésité une seconde. On a dit oui. On s'est tous mobilisé pour voir comment on pouvait bien organiser les trois salles dans lesquelles il pouvait y avoir des consultations. Lorsqu'on a des infirmières libérales qui disent : « Moi, quand je rentre chez moi, je voudrais m'être lavée avant parce que j'ai mon gamin et tout... et donc je veux pouvoir me laver », on a dit « on va vous ouvrir les douches de la piscine ». On n'a pas hésité. Quand on nous a demandé quelque chose, on n'a pas hésité. Et donc moi, je souhaite, véritablement -et à fortiori après vous avoir entendu- je souhaite, véritablement, qu'on donne aux Moulinois les moyens d'accompagner -non pas de se substituer à l'Etat, non pas de financer les salaires de nos soignants hospitaliers aujourd'hui ou autres, ce n'est pas du tout pour ça- qu'ils puissent montrer la

reconnaissance à l'hôpital comme ils peuvent le faire par rapport aux hôpitaux parisiens. A partir de là, on va voter et on va...

MONSIEUR MONNET – S'il-vous-plaît, s'il-vous-plaît...

MONSIEUR LUNTE – Il faut que vous disiez, si vous engagez, si vous les engagez ou pas...

MONSIEUR PERISSOL – Non, non, non. J'ai assez dit...

MONSIEUR MONNET – Vous l'avez assez dit. Moi, je n'ai pas tout à fait assez dit. Je suis ...

MONSIEUR PERISSOL – Vas-y, Yannick.

MONSIEUR MONNET – Sur les... enfin. Vous êtes allé rencontrer les personnels soignants de l'hôpital ?

MONSIEUR PERISSOL – Mais bien entendu.

MONSIEUR MONNET – Ils ont profondément été choqués par cette cagnotte. Et profondément été choqués par les 2.500 euros versés par la collectivité. Ça veut dire qu'ils ont l'impression de payer deux fois. Vous savez, pour soutenir l'hôpital...

MONSIEUR PERISSOL – Mais pas du tout, pas du tout.

MONSIEUR MONNET – ... il y a une manière aussi assez efficace que les personnels soignants utilisent depuis des années. Ce sont les manifestations. Et ils se mobilisent. A quelle mobilisation avez-vous participé pour soutenir l'hôpital public ?

MONSIEUR PERISSOL – Non, bon...

MONSIEUR MONNET – Non, non, non, mais attendez...

MONSIEUR PERISSOL – J'ai rapporté à l'hôpital public ...

MONSIEUR MONNET – Ah mais non. Non mais ce n'est pas le tout de faire des leçons de charité en faisant croire que vous défendez l'hôpital public. Aujourd'hui, les personnels soignants, les médecins se mobilisent pour défendre l'hôpital public. Jamais une seule fois vous n'êtes allé les rencontrer pour les soutenir. Jamais une seule fois ! Et vous prétendez défendre le service public parce que c'est à ce niveau-là qu'il faut se battre. Ce n'est pas au niveau d'une cagnotte, qui est méprisante pour les personnels.

MONSIEUR PERISSOL – Bien, je trouve que c'est méprisant pour le personnel soignant et pour notre hôpital de traiter de méprisant ça. Maintenant, je passe au vote. Qui est contre ? Un, deux contre. Qui s'abstient ? Approbation unanime moins 2 contre. Merci.

Pardon ? Non, on ne va pas dire ce que l'on fait pour l'ARS. Madame Garo a dit ce que j'ai fait, notamment pour obtenir les moyens, si on veut avoir un hôpital qui se fasse, je suis sidéré qu'on ait critiqué des investissements qui ont été faits dans l'hôpital. Je rappelle que le laboratoire...

MONSIEUR MONNET – C'est la Cour des Comptes qui les critique, Monsieur le Maire.

MONSIEUR PERISSOL – Je rappelle...

MONSIEUR MONNET – C'est la Cour des Comptes qui les critique, ce n'est pas nous.

MONSIEUR PERISSOL – Je rappelle que le laboratoire et autres ne marchaient pas. Donc il y a eu des investissements pour l'hôpital et je suis très fier d'avoir obtenu – ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce n'est pas moi ...

MONSIEUR MONNET – Monsieur le Maire, c'est la Cour des Comptes, il est là le rapport c'est eux qui critiquent les investissements et qui ont mis l'hôpital dans le rouge, ce n'est pas nous.

MONSIEUR PERISSOL – Moi ce dont je suis fier c'est d'avoir obtenu le principe de l'ARS, de financer une restructuration des urgences et de deux services dans le cadre d'un plan hôpital de demain. Et je pense que préparer l'hôpital de demain en restructurant les urgences, en les adaptant, notamment, à des entrées de gens qui peuvent être infectés avec le Covid pour protéger les autres et avoir un engagement, évidemment, qui devra être confirmé mais qui est engagé par l'ARS et par le directeur de l'ARS, le Docteur Grall, d'apporter le financement permettant la restructuration des urgences et la restructuration de deux services, ça me paraît être bien pour l'hôpital. Voilà.

MONSIEUR MONNET – En complément, Monsieur le Maire, puisque vous reprenez la parole sur l'hôpital, je voulais juste ce que dit la commission de la Cour des Comptes, à la page 5... Monsieur le Maire...

MONSIEUR PERISSOL – ... Y-a-t-il, sur les décisions municipales

MONSIEUR MONNET – ... l'effort d'investissements déjà réalisés...

MONSIEUR PERISSOL – ... Y-a-t-il...

MONSIEUR MONNET – ... et a conduit l'établissement à fortement mobiliser des fonds de roulement. Il se trouve depuis 2016 dans l'obligation de solliciter l'autorisation de tutelle.

MONSIEUR PERISSOL – ... Y-a-t-il -sur les décisions municipales qui ont été prises entre le 6 avril et le 18 mai, y-a-t-il, alors, des observations ? On ne va pas revenir sur Collecticity. Y-a-t-il d'autres observations. Oui, Yannick.

MONSIEUR MONNET – Oui, je reviens. J'ai quelques observations et ça permettra de faire des observations sur la présentation de deux heures et demi de tout à l'heure peut-être parce que ça, on l'a complètement oublié.

MONSIEUR PERISSOL – Mais pas du tout. Vous allez la faire. Vous allez avoir... chacun ... tu vas venir sur le plan voyons.

MONSIEUR MONNET – Je vous propose de le faire maintenant sauf si vous avez prévu un temps spécifique.

MONSIEUR PERISSOL – D'accord mais je suis formellement obligé de mettre au ...

MONSIEUR MONNET – Bien sûr, bien sûr.

MONSIEUR PERISSOL – ... de dire : « Y-a-t-il, sur les décisions municipales, entre le 6 avril et le 18 mai, un problème ? ». S'il n'y en a pas, on passe. Et je te passe directement la parole pour la réaction générale.

MONSIEUR LUNTE – Alors, en cohérence avec ce qu'on a dit tout à l'heure, si vous ne voulez pas engager aussi un geste symbolique envers d'autres instances -comme la clinique ou les EHPAD- nous avons un problème avec le versement de subventions à Collecticity. Si je suis bien informé, c'est justement les 2.500 euros que vous avez versés pour l'hôpital.

MONSIEUR PERISSOL – Mais on va voter. J'ai dit, tout à l'heure, que...

MONSIEUR LUNTE – On ne vote pas, on ne vote pas. Vous nous demandez nos remarques, c'est une remarque.

MONSIEUR PERISSOL – Je m'excuse. Je crois que vous auriez dû écouter ce que j'ai répondu à Christian Place en lui disant que, un, j'allais rencontrer la directrice lorsque je pourrais la voir et que, deuxièmement, j'étais tout à fait désireux de montrer une reconnaissance au personnel hospitalier, comme au personnel de la clinique, comme le personnel à l'extérieur. Donc je l'ai dit, il faut écouter.

MONSIEUR LUNTE – Je n'ai pas entendu.

MONSIEUR PERISSOL – Donc, on a ...

MADAME CHARMANT – Moi, je voudrais intervenir, s'il-vous-plaît...

MONSIEUR PERISSOL – Oui.

MONSIEUR MONNET – Je pensais que j’avais la parole.

MONSIEUR PERISSOL – Attends, oui, parce que c’était...

MONSIEUR MONNET – Non mais ce n’est pas grave. Vas-y, vas-y.

MADAME CHARMANT – Non, non, vas-y. Continue.

MONSIEUR MONNET – Non, non, mais je peux... j’ai beaucoup parlé. Vas-y.

MADAME CHARMANT – Alors moi, je voudrais intervenir sur ce qui a été mis en place pour les commerces. Et contrairement à ce que tu as pu dire, quand nous avons fait les réunions en visio pendant le confinement, nous avons fait, quand même, des propositions. Et notamment l’annulation de la taxe foncière des entreprises. Alors on m’a dit que c’était beaucoup trop cher. Et j’entends, tout à l’heure, Dominique qui dit que la taxe à l’enseigne va être supprimée. Alors la taxe à l’enseigne, c’est uniquement la taxe à l’enseigne ou il y a aussi les terrasses, la taxe trottoir ?

MADAME LEGRAND – Je vous l’ai dit tout à l’heure. Je vous ai donné le montant global, entre les enseignes et les terrasses ouvertes.

MADAME CHARMANT – Voilà. Alors, il faut savoir que, par exemple, en ce qui me concerne, bien sûr, moi, je n’ai pas un droit de terrasse énorme. C’est 57 euros. Si j’étais exonérée de ma taxe foncière, c’est presque 3.000 euros. Donc je pense que l’impact n’est quand même pas le même pour tout le monde. Alors que tout le monde en a souffert. Donc je pense que le geste aurait pu être beaucoup plus important. J’ai aussi plusieurs choses à dire.

Quand on parle de l’hôpital et du geste qui a été fait à l’hôpital concernant les chocolats. Pierre-André, tu m’as dit que je n’avais pas de bonnes informations. A savoir que nous avons, sur Moulines, cinq chocolatiers. Certes, deux étaient fermés pendant le confinement. Donc il en restait tout de même trois. Ils ont tous été contactés par le cabinet pour faire non pas une offre mais en disant que, par un geste généreux de ta part, la mairie voulait offrir des chocolats au centre hospitalier ainsi qu’au CHS. Certains ont même proposé de faire un bon prix, un rabais considérant que le geste était très solidaire. Seulement, il ne s’en est pas suivi de commande pour deux d’entre eux. La commande a été uniquement faite à un seul chocolatier. Là, je me demande où est la solidarité. Quand on a plusieurs commerçants, artisans dans un même domaine, parce qu’en même temps, il ne s’est pas agi d’appel d’offres, je pense que chacun, dans ses possibilités, doit pouvoir participer à ce geste. Dominique m’a dit : « Non, mais ils n’avaient que de la friture à offrir ». Alors ça, ce n’est pas vrai du tout puisque je suis moi-même allée acheter des chocolats la veille de Pâques et qu’il y avait tout ce qu’il fallait. Donc là, pour le coup, je me fais porte-parole des chocolatiers.

Je voulais dire aussi que les masques qui ont été distribués par le Département étaient fabriqués au Pakistan. Ça, ça me pose un vrai problème. Il faut savoir que bon nombre d’entreprises...

MONSIEUR PERISSOL – Et distribués où ?

MADAME CHARMANT – Ici même.

MONSIEUR PERISSOL – Non, pas du tout.

MADAME CHARMANT – Fabriqués au Pakistan. Je voulais dire que beaucoup d’entreprises ont modifié leur mode de fonctionnement. Certains faisaient beaucoup d’autres choses que de fabriquer des masques : type Vuitton, Michelin et bien d’autres encore. Pour fabriquer pour la région. Et je pense que quand on est dans la défense du patrimoine, du commerce et de l’artisanat, on pourrait au moins offrir des masques fabriqués nationalement.

Si, je voulais rajouter : effectivement, il y a une action qui a été menée pour les chèques-cadeaux. Dont je fais partie de la commission. Si ce n’est que tu dis que 100.000 euros sont mis sur la table. Alors ce n’est pas vraiment 100.000 euros. C’est 20.000 euros de la part de la ville, puisque 80.000 euros, en fait, vont être payés par les consommateurs.

MONSIEUR PERISSOL – Alors mes amis, pour le chocolat. Tu devrais savoir Annie, que s'il y a bien un défenseur, un promoteur du chocolat, c'est moi. S'il y a bien quelqu'un qui est un défenseur de nos chocolatiers, c'est moi. Et je me réjouis que -même si son arrivée n'a pas été facilitée par tous- que la Cave au Chocolat ait pu s'installer sur la place de la Liberté. Je suis persuadé que tu partages mon avis. A partir de ce moment-là, nous avons mobilisé, et ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est très clair, tous les chocolatiers, les cinq que tu as dits, deux étaient fermés et nous avions encore les trois. La question était simple : il fallait, dans un délai très réduit, pouvoir produire la quantité nécessaire pour que l'ensemble des agents hospitaliers puissent avoir deux chocolats. Donc il y avait une quantité de chocolats. Et ce qu'on a constaté c'est que les délais, et surtout le type de chocolat, n'étaient pas en quantité suffisante. Tu as pu aussi, probablement après, t'acheter une boîte de chocolats. La question c'est qu'ils n'étaient pas en capacité de livrer pour les quantités. Et c'est vrai qu'ils utilisaient de la friture et qu'on ne pouvait pas l'utiliser. Donc tu as pu acheter... moi aussi, d'ailleurs, j'ai acheté deux plaques de chocolat ou trois plaques de chocolat à titre personnel mais ça n'était pas du tout à l'échelle de ce qu'il fallait. Ils n'en avaient pas les moyens compte tenu, ils nous l'ont dit, il n'y a eu aucun problème. Donc je te propose de ne pas déformer. Et de ne pas véritablement... non, ce n'est pas bien, Annie. S'il y a bien quelqu'un qui a défendu la Cave au Chocolat, s'il y a bien quelqu'un qui a défendu, c'est Fossey qui l'a eu mais peu importe, et le troisième, c'est toujours moi qui l'ai fait. Donc là, ils n'ont pas pu répondre compte tenu du volume et compte tenu du délai. Mais il n'y a aucun problème entre eux et nous.

MADAME CHARMANT – Là, je ne suis pas très sûre.

MONSIEUR PERISSOL – Eh bien, tu n'es pas très sûre. Oui, on ira.

MADAME CHARMANT – Oui, je pense qu'il faut que tu ailles les voir, effectivement.

MONSIEUR PERISSOL – Tout à fait. J'irai avec quelqu'un que tu connais bien.

Deuxièmement, pour les 100.000 euros, ça, je suis sidéré. On a toujours dit : « il y a 100.000 euros de chèques-cadeaux qui ne seront payés que 80.000 euros par la somme des acquéreurs puisqu'il y a un apport de 20.000 euros ». On est totalement transparents. Évidemment, si on mettait plus, c'est-à-dire si les chèques-cadeaux étaient pris et qu'on remette, mettons, 10.000 euros de plus, mais on le remettrait pour faire 50.000 euros de plus mais on ne donne pas comme ça, ça ne peut pas marcher, Annie. Et donc on a des chèques cadeaux. Il y a 100.000 euros. D'ailleurs, tu n'as jamais proposé -puisque je crois que tu as un pied dans Moulines Promotion- tu n'as jamais proposé que ce soit financé à 100% par la collectivité. Ça n'aurait aucun sens. Et donc on pourrait très bien dire que ce n'est pas 20.000. C'est 30.000. Ça, on peut très bien en discuter. Mais on n'a jamais dit que ça pouvait être 100.000 euros. Et donc ce que l'on veut, c'est redonner aux gens l'envie, l'idée, la stimulation pour retourner dans des commerces. Mais ce n'est pas de tout faire gratuitement, enfin, voyons.

Pour les masques, là, c'est très très clair. Moi lorsque j'entends Monsieur Riboulet, quand il a présenté ses masques, et lorsque j'entends Monsieur Wauquier, lorsqu'il a présenté les masques qu'il a donnés, puisque c'est eux qui les ont fait fabriquer, Monsieur Wauquier a dit « C'est vrai que ça prend plus de temps, vous avez raison ». Ça a pris plus de temps parce qu'on a voulu les faire produire en France. C'est normal, il y a eu beaucoup de demandes. Ça prend plus de temps. Wauquier a dit : « C'est vrai que ça a pris un peu plus de temps et ça m'a coûté plus cher parce que j'ai voulu que ce soit produit en Europe. Si on l'avait pris au Pakistan, on les aurait eus huit jours plus tôt, ça m'aurait coûté 20% de moins. Et donc je le fais, mais c'est vrai que ça a été produit en Lettonie, je crois, pour certains, en tout cas en Europe. Et pour Wauquier, ça a été fait dans plusieurs endroits en France. Donc il n'y a eu aucune production au Pakistan.

MONSIEUR LUNTE – J'ai ici la photo des masques qui ont été reçus mercredi dernier où c'est marqué : « Fabriqué au Pakistan ».

MONSIEUR PERISSOL – Non Monsieur. Eh bien, tu vas le dire à Riboulet. Si ça a été distribué, ça n'a pas été fabriqué au Pakistan. Voilà. Moi je crois ce qu'on me dit.

MONSIEUR LUNTE – La personne...

MONSIEUR PERISSOL – Tu appelles Riboulet. Tu veux l'appeler ? Appelle-le.

MONSIEUR LUNTE – C'est vous qui dites ce n'est pas au Pakistan.

MONSIEUR PERISSOL – Non, ce n'est pas moi qui dis mais, enfin, tu écoutes... vous écoutez, excusez-moi, Monsieur le Conseiller. Monsieur le Conseiller, je répète ce qui a été dit par Monsieur Riboulet. Je vais passer la parole à ... on était là. Je pourrais passer la parole... où est-ce qu'elle est passée, Cécile ? Tu la ramènes.

MONSIEUR MONNET – En fait, c'est l'emballage qui a été fabriqué au Pakistan, pas les masques si ça se trouve.

MONSIEUR PERISSOL – Attends, est-ce que tu peux, Cécile, aller chercher ... est-ce que tu peux aller chercher Cécile ?

MADAME TABUTIN – En ce qui concerne le département, Monsieur Riboulet a bien précisé que les masques étaient fabriqués en Europe et en France. Donc il y a dû y avoir même des masques qui ont été faits sur Montluçon, je crois. Qui a été sur Montluçon. Donc dans l'Allier. Donc après, on peut toujours mettre en doute les paroles qui ont été prononcées par le Président du Conseil départemental comme par le Président du Conseil régional. Mais je pense qu'ils avaient une véritable volonté que ces masques soient fabriqués en Europe et y compris en France.

MONSIEUR PERISSOL – C'est une hauteur de vision. En tout cas, moi, je répète, ce n'est pas moi les ai achetés. Ce n'est pas moi qui les ai commandés. Ça a été dit par le Président du Département, par le Président de la Région et c'est bête, je les crois. Mais on peut passer dix minutes pour essayer de...

MADAME CHARMANT – Non mais je n'ai jamais dit que c'est toi qui les avais commandés.

MONSIEUR PERISSOL – Tu vois le temps qu'on passe pour essayer de faire croire, dans la tête de gens, que ça a été fait au Pakistan...

MADAME CHARMANT – Non mais ce n'est pas essayer de faire croire. On a l'emballage. Oh bien non mais, alors, ça...

MONSIEUR PERISSOL – L'emballage, bon, OK.

MONSIEUR MONNET – On peut diffuser la photo sur le grand écran si vous voulez.

MONSIEUR PERISSOL – Oui, bon allez, on va essayer de passer à autre chose.

Alors, je parlerai, après de la taxe foncière.

MONSIEUR MONNET – On est bien sur les décisions et puis j'en profiterai donc pour faire un premier retour sur la présentation de deux heures et demi. D'abord je tiens à m'excuser si je suis obligé de sortir régulièrement. C'est que je suis d'astreinte téléphonique professionnelle.

MONSIEUR PERISSOL – Mais je t'en prie.

MONSIEUR MONNET – Donc obligé de répondre aux sollicitations quand j'en ai. Ça c'est pour l'anecdote mais vous dites que vous défendez les chocolatiers. Certes. Par contre vous ne défendez pas ceux qui mangent les chocolats, c'est bien le problème.

Sur les décisions qui ont été prises. D'abord je voudrais rappeler qu'on a eu une crise qui a été gérée d'une façon très particulière au niveau national. Je me permets de re-contextualiser. Je reprendrai juste les mots de Vincent Lindon qui disait : « Je ne sais pas qui aurait fait mieux mais je ne vois pas qui aurait fait pire ». C'est un peu ça quand même. Souvenez-vous. On nous a expliqué, avant les élections, que les masques, ça ne servait à rien mais parce qu'on n'avait pas de masques. On nous a expliqué que le virus ne dépasserait pas la frontière. Enfin, un peu comme le nuage de Tchernobyl, etc. Enfin bref. On a eu une quantité d'informations totalement contradictoires, notamment le fait de maintenir ce premier tour des élections alors que, la veille, on fermait tous les restaurants et tous les lieux publics. Bref.

Si je vous dis ça, c'est parce que je pense que la municipalité de Moulines a géré ce début de crise dans un contexte très difficile. Et c'est pourquoi je ne ferai pas de critiques sur les premières semaines de gestion. Parce que je pense que ça a été très compliqué pour tout le monde. Pour les citoyens, pour les collectivités, sans beaucoup d'informations et sans ligne particulière. Donc sur les décisions qui ont été prises sur ce début de période, je

n'émettrai pas de critiques même si les 2.500 balles pour l'hôpital, ça ne me plaît pas. On en a parlé donc c'est pour ça que j'en ai parlé tout à l'heure. Mais très sincèrement, je pense qu'il faut faire preuve d'humilité dans cette situation et dans cette gestion de crise. Et d'ailleurs ce que je constate, c'est que -y compris dans ce que vous proposez par la suite- l'ensemble des deux collectivités ont eu sensiblement les mêmes réactions et les mêmes actions. Et que vraiment, le premier mois de confinement, est un premier mois qui était très particulier et où il n'a pas été simple de faire face pour bon nombre de collectivités, surtout des collectivités qui n'avaient pas encore fini leurs élections, ou celles qui l'avaient finies n'étaient pas encore en place. Donc on a des gens qui avaient perdu les élections qui ont été obligés de gérer la crise. Et d'autres, je vous le rappelle accessoirement, que l'élection n'est pas finie à Moulins. Donc employez le conditionnel quand vous faites des propositions, ça fera moins meeting électoral. A Moulins, l'élection n'étant pas finie. Bref. Donc on était aussi dans une situation démocratique très compliquée. Et de ce point de vue-là, je trouve que les actions qui ont été mises en œuvre ont plutôt été bonnes. Et que si j'ai des griefs à avoir, c'est vis-à-vis de la politique nationale, particulièrement vis-à-vis de la politique nationale, je le rappelle, qui sont vos amis politiques et avec qui vous souhaitez gérer la ville. Ce qui m'inquiète encore un peu plus. Mais passons.

Donc de ce point de vue-là, pas beaucoup de reproches à faire parce que je ne sais pas comment on aurait fait dans une autre situation si cela avait été quelqu'un d'autre. La seule chose que je pense qui n'a pas été bonne, c'est la question des masques effectivement. Je crois que ça n'a pas été bon et je crois qu'on aurait dû, j'emploie le « on ». Je devrais employer le « vous » puisque vous avez préféré gérer seul. Mais je préfère employer le « on ». Je pense que la mairie aurait dû se doter de masques pour garantir, à la population, un équipement avant le déconfinement. Je trouve invraisemblable que les collectivités investissent et fournissent les habitants dix jours après le déconfinement. Ou alors je n'ai rien compris de ce que nous ont dit les scientifiques mais il me semble qu'il y avait un moment critique, c'était justement le début du déconfinement et c'est là où les gens devaient être équipés. Sauf que ça n'a pas été le cas. Et donc la seule critique que je porterai, c'est sur cette gestion des masques et je pense qu'on aurait dû être beaucoup plus attentif et beaucoup plus réactif pour garantir davantage de sécurité aux habitants.

La deuxième chose, mais comme on n'a pas eu de conseil, on n'a pas eu de discussion et on n'a pas eu de débat. Et on n'a pas eu de construction collective parce que ça sert aussi à ça, le débat. Ça sert aussi à réfléchir collectivement. C'est sur la question des tests. Moi j'ai toujours pensé qu'il fallait des tests. Je ne suis pas un scientifique mais je ne vois pas comment on peut déconfiner et isoler des personnes contaminées si on ne les teste pas. J'ai beau cherché mais je ne vois pas comment. Et je sais qu'il y a un certain nombre de municipalités qui se sont équipées de tests -notamment lors de l'ouverture des écoles- pour essayer de prévenir les foyers épidémiques. J'ai trouvé ça plutôt intéressant et intelligent. Si je vous dis ça, c'est parce que ces deux éléments me font dire qu'il ne faut pas tout le temps que l'on se repose sur les autres. Les masques, on s'est reposé sur le Département et la Région. Je pense qu'on aurait dû anticiper même si peut-être qu'au départ, quand on a fait nos premières réunions, je n'étais pas totalement convaincu qu'il fallait acheter des masques. Je le dis après coup. C'est pour cela que je prends un peu de précautions pour le dire. Voilà.

MONSIEUR PERISSOL – Tout à fait, je te remercie pour ton honnêteté.

MONSIEUR MONNET – Ah non, c'est clair. De toute façon, c'est une situation tellement inédite et tellement particulière qu'on ne peut faire preuve que d'humilité par rapport à ce qu'il s'est passé. Et je pense que la question des tests, on aurait dû se poser la question et y réfléchir parce que j'ai quand même écouté beaucoup de scientifiques et beaucoup de médecins expliquer que, quand même, ça serait mieux de tester les gens même si ce n'était pas fiables. Au moins, si on arrive à identifier ceux qui sont contaminés, on peut les isoler plus facilement.

Donc, voilà pour cette partie de gestion de la crise. Donc moi, sur les décisions qui ont été prises, je n'ai pas grand-chose à dire.

Par contre, sur la présentation que vous avez faite, tout à l'heure, pendant deux heures et demi, je vous le dis sincèrement, parce qu'on se parle toujours sincèrement, enfin, j'ai eu l'impression d'être venu à un meeting ou à une réunion publique. J'ai même eu le sentiment que ce n'était absolument pas respectueux des élus. Un Conseil municipal, ce n'est pas une conférence. Un Conseil municipal, c'est un lieu d'échanges, de débats -on l'a vu tout à l'heure- mais ça peut être aussi un lieu de co-élaboration. Dans des situations comme nous venons de vivre, on a besoin de cette co-élaboration. Exemple : on a eu des échanges lors de nos réunions en visio. Chacun apportait des propositions. On a pu construire des aides utiles aux associations. Ça, c'est de la co-élaboration. Mais venir ici, à 5 heures, nous présenter un powerpoint pendant deux heures et demi, non. Non. Non. Là, franchement, non. Je pense que c'est méprisant pour les élus. Et je pense qu'il faut absolument que vous changiez la conjugaison de

vos phrases. Il faut employer le conditionnel. L'élection n'est pas terminée. Même si certaines presses écrites font l'élection avant que les gens aillent voter mais ça, ça a toujours été comme ça. Non. Et ce que je regrette le plus, ce n'est même pas ça. Ce que je regrette le plus, c'est que dans les propositions que vous portez, on sent bien que ce sont des réflexions isolées. Parce que je sais que sur la question des illuminations, il n'y a pas eu consensus au sein du bureau communautaire. Et franchement, mettre 400.000 euros dans des illuminations alors qu'on ne sait même pas si les gens pourront se déplacer et on ne sait même pas encore si la barrière des 100 kilomètres va être levée, je trouve ça un peu hasardeux. Et je maintiens que quand on réfléchit seul, on est moins intelligent.

Mais la chose qui m'a le plus marqué, c'est que j'ai l'impression -et je m'excuse d'employer cette expression qui n'est pas jolie mais je n'en ai pas trouvé d'autre- j'ai l'impression qu'on calquait le monde d'avant pour le remettre après. Mais grosso modo, on est dans les mêmes logiques. Sur les questions environnementales, rien. La crise nous a appris une chose : les gens ont appris à vivre autrement. Plus ou moins difficilement. Et je pense qu'ils aspirent à un autre cadre de vie, par exemple. Ça, on est dans les compétences municipales et communautaires. Sur ces questions-là, rien, rien, rien. Et ça, c'est un vrai problème. Donc faire des plans de relance, c'est bien. Les faire seuls, ça ne peut jamais tomber juste. Donc c'est pourquoi j'anticipe sur mon explication de vote sur la deuxième délibération, comme ça, ce sera fait. Si vous me cherchez un peu, je reviendrai dans le débat mais comme ça ce sera fait. Je suis contre étendre les compétences au Maire. Maintenant qu'on a réinstauré la possibilité de faire des Conseils municipaux, eh bien, réunissons-nous. La période est difficile ? Mettons en place des conseils municipaux hebdomadaires. Et alors on traite une, deux questions. On se met au travail. Pourquoi pas ? C'est comme ça que l'on peut fonctionner. Ce n'est certainement pas dans un fonctionnement où des choses se décident on ne sait où, et nous on est juste là pour enregistrer et valider. Parce que forcément, on tombera à côté de ce que les gens attendent.

MONSIEUR PERISSOL – Merci beaucoup, Yannick. Y-a-t-il d'autres intervenants ? Jacques Lahaye.

MONSIEUR LAHAYE – Oui, bon. Moi, je partage l'avis de Yannick pour gagner du temps, sur la question de l'humilité. C'est vrai qu'il est facile de réécrire l'histoire, y compris au plan national. Ce n'est pas simple. On sait qu'il y a eu une crise des masques. C'est vrai que ça a été un des reproches qu'on aura ressenti très, très fortement au niveau de la population. C'est que les masques, sur Moulins, sont arrivés trop tardivement. Je souhaiterais, moi, connaître le nombre de masques qui ont réellement été distribués pour les masques de conseil départemental. Je proposerais aussi, volontiers, que s'il en reste, ils puissent être éventuellement distribués les jours de marché, comme ça avait été lancé par le Conseil régional. Je trouve que c'est une bonne initiative. Alors, sur cet aspect sanitaire, c'est une des questions.

Sur l'aide au niveau des associations. C'est vrai qu'on avait abordé des situations d'associations, qu'il faut que les associations soient cohérentes aussi et qu'elles présentent des budgets qui montrent effectivement par rapport à leurs difficultés. Par contre, je trouve qu'on a reçu, aujourd'hui, la nouvelle démarche auprès du tribunal administratif contre Evolea, fait par Emmaüs. C'est aussi un dossier qui me paraît très, très important pour l'avenir, sur lequel on n'a pas du tout le temps de débattre. Moi, je le regrette parce que je pense, véritablement, que l'on aurait pu penser par rapport à ce dossier.

Ensuite, sur la reprise, au niveau des écoles. J'ai eu l'occasion de le dire mais je le redis en public. Je trouve que ça a été très, très bien réglé par Jean-Michel qui a rencontré effectivement les gens et le dialogue a peut-être manqué dans d'autres domaines. C'était peut-être moins facile aussi, parce que c'était peut-être plus facile de faire le tour au niveau direction. Mais je pense que c'est quelque chose sur laquelle il faudra réfléchir. Il faudrait peut-être faire le tour, aussi, au niveau commerçants, au niveau associations, au niveau entrepreneurs, au niveau etc. Je crois qu'il y a des gens qui ont des idées et, à mon avis, laisser aux écoles deux-trois jours de plus pour qu'ils réussissent au niveau de la rentrée, c'était une bonne chose.

Je voudrais demander aussi qu'on réfléchisse à quelque chose : c'est au PRE. Le PRE, on en dispose, on a cette chance là. Bon, ce n'est pas complètement que la ville qui domine ça mais je pense quand même qu'on devrait recenser les besoins pour essayer d'avoir une réponse au mois de septembre pour rejoindre ce qu'a dit Christian Place. Il y a le secteur, effectivement, du handicap qui a souffert beaucoup au niveau des confinements. Moi j'ai eu l'occasion de travailler au niveau de l'enfance protégée. Ce n'était pas évident du tout. Les structures ne sont pas prévues et l'Etat a eu une merveilleuse idée : c'est de laisser aux parents le soin de leur dire s'ils acceptent qu'ils reprennent l'école ou non, alors qu'ils ont plus de droits, véritablement sur les enfants, puisqu'ils ont été déchés de leurs droits. C'est qui est un peu antinomique. Ça doit être, sans doute, pour des problèmes au niveau juridique et, effectivement, tous les parents ont dit : « Oh, non, non, non. Surtout ne pas les reprendre. Ce qui fait

que ça accentue aussi cette difficulté-là. Donc, il y a sans doute, un tas de situations comme ça où il faudra que le PRE ait peut-être plus de moyens au niveau de septembre. Donc ça, ça me paraît très important à dire.

Ensuite, Pierre-André, tu as rappelé que ceux qui souffrent et ceux qui ne souffrent pas, il ne faut pas mélanger les choses. Et c'est vrai que c'est difficile quand un fait un texte, qui est un texte sur lequel on peut être d'accord. On peut toucher les gens qui en ont effectivement bénéficié. Et moi je suis intervenu auprès de toi pour te rappeler que, le chèque-cadeau, pouvait en bénéficier aussi Carrefour. Moi, je ne suis pas forcément très enthousiaste pour que mes impôts locaux servent à aider Carrefour alors que Carrefour a été, disons, une entreprise qui n'a pas souffert de ce confinement. Je comprends bien que Carrefour était dans la plateforme au départ au niveau chèque-cadeau. Et je comprends bien cela mais je pense aussi qu'on aurait pu demander à ce que Carrefour n'utilise pas, -par exemple- les chèques-cadeaux jusqu'au mois de septembre, dans la période où c'est effectivement subventionné. Ça me serait apparu comme beaucoup plus logique, surtout si on veut relancer le commerce au niveau de notre centre-ville.

Donc ce que je voulais dire, de façon rapide, au niveau des questions.

MONSIEUR PERISSOL – Merci, Jacques. Il y a d'abord...

MADAME MARTIN – Juste une remarque par rapport à ce que tu venais de dire, Jacques, c'est que, finalement, je comprends ta réaction autour de Carrefour. Mais finalement si on regarde, celui qui va faire son plein à Carrefour, entre guillemets, et qui va dépenser 100 euros, ça ne va lui coûter, effectivement, que 80 avec ce système. Et c'est peut-être l'achat le plus essentiel qu'il ait à faire. Donc c'est là-dedans qu'il faut essayer de naviguer en fait.

MONSIEUR LAHAYE – Il y a peut-être aussi à montrer qu'il y a aussi des habitudes, disons, de consommation. Il y a peut-être un certain nombre, quand même, de personnes qui ne sont pas forcément dans cette situation-là et ce n'est peut-être pas cette mesure-là qui est la plus utile. Je comprends bien que ce sera bénéficiaire par rapport à certains mais c'est un peu antinomique de relancer le commerce au niveau centre-ville et de subventionner Carrefour.

MONSIEUR PERISSOL – On ne subventionne pas Carrefour. On donne un peu plus de pouvoir d'achat à des gens s'ils sont modestes et deuxièmement, Carrefour a toujours joué le jeu. Je me tourne vers... Ce qui n'a pas été fait par d'autres grandes enseignes alimentaires et grandes surfaces, tout simplement.

MONSIEUR LAHAYE – Pierre-André, ils auraient très bien pu accepter, quand même, d'attendre septembre pour utiliser les chèques-cadeaux.

MADAME TABUTIN - Mais ce sont les gens qui achètent les chèques, ce sont les gens, ce n'est pas Carrefour.

MONSIEUR PERISSOL – Oui. On ne fait aucun cadeau à Carrefour. Ce qu'on fait, c'est un cadeau, encore une fois à des Moulinois qui vont acheter, s'ils le veulent, 80%, 12 euros, un chèque qui en vaut 15. Et après il choisit où il va le dépenser à l'intérieur d'un ensemble de commerçants volontaires. C'est très difficile à changer même si je peux comprendre tout à fait tes remarques. Nathalie.

MADAME MARTINS – Oui. Alors je voulais répondre d'abord à Jacques, par rapport au PRE. Ce n'est pas Jean-Michel, c'est la politique de la ville à la Communauté d'agglomération et c'est Brigitte Damert, la vice-présidente. On avait fait un point, je l'avais appelée, d'ailleurs, pendant le confinement, parce que comme c'est elle qui gère le PRE le plus souvent et pas toujours moi, et elle était, en contact, évidemment, avec Ghislaine Dégoulange qui s'occupe du PRE et tous les enfants qui avaient des soucis ont évidemment été suivis, même pendant le confinement. On a bien fait en sorte que la suite du PRE continue. Il ne s'est pas arrêté parce que c'était le confinement. Pas du tout. Évidemment, pour les petites choses plus -j'allais dire plus banales, ce n'est pas vraiment banal mais- pour un achat de baskets et de choses comme ça, ou d'achats pour faire du sport, évidemment, ça, c'est tout à l'arrêt. Mais tout ce qui était le reste a été suivi. Je te parle de la part de Brigitte Damert que j'ai eue au téléphone et qui me l'a confirmé quand j'ai rappelé Ghislaine Dégoulange pour autre chose. Aussi, j'y pense d'un seul coup. J'ai eu Brigitte Damert récemment au téléphone et je lui ai demandé si, pendant le confinement, on avait vu toutes les deux et elle avait appelé certaines associations que, nous, par l'apport à la politique de la ville, on subventionne des actions tous les ans par le contrat ville. Là-dedans, on est d'accord, il y a FJT le Tremplin avec Episol, il y avait Partage et Travail, il y avait la Banque alimentaire. Ces associations avaient été appelées aussi par Nicole et par la politique de la ville. Et la dernière fois que nous avons eu la Banque

alimentaire au téléphone -Brigitte Damert me l'a assuré hier- la banque alimentaire lui a dit qu'elle n'avait besoin, absolument, de rien. Donc c'est bien pour ça qu'on n'a pas répondu à leur demande. Sachant qu'on n'a jamais abandonné la Banque alimentaire. On leur a donné en 2019, j'ai vérifié, 10.000 euros. Et je ne te parle pas de 2018, où on était, là, à 4.600, 2017, 8.000. 16.900 avant. On ne les a jamais abandonnés. On leur a permis, avec une autre collectivité, d'acheter un camion frigorifique. On leur a acheté une chambre froide. Donc je pense qu'on a quand même bien aidé la Banque alimentaire.

Pour ce qu'il s'agit d'Episol aussi. Episol, est géré par FJT le Tremplin. On leur a donné, sur 2019, 15.000 euros pour qu'ils permettent de faire des paniers repas à tous les étudiants et aux gens démunis. L'épicerie sociale qui est gérée par Partage et Travail, on leur a donné 8.000 euros, l'année dernière. Malheureusement cette année, comme vous le savez, à cause du confinement, les commissions politiques de la ville et surtout, la commission de la préfecture qui nous permet de mettre en place ces actions et de donner l'argent à ces associations, n'a pas pu avoir lieu. Nous sommes évidemment, en relation étroite avec la Préfecture, en attente de leur accord pour essayer de mettre en place, immédiatement, des aides pour toutes ces associations.

Voilà ce que je voulais dire à Jacques.

Par contre, maintenant, je voulais répondre à Yannick -mais il est parti- au sujet des masques. Il ne faut pas en vouloir à la Région ni au Département, ni à la ville. Les masques, c'était une pénurie. Il faut savoir que moi, en tant que professionnelle de santé, quand le Covid est arrivé, nous n'avions aucun masque donné par l'Etat. Mais rien ! Heureusement, avec la création de la CPTS, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous avons un groupe WhatsApp. Et sur ce groupe WhatsApp, nous nous sommesentraînés, entre médecins, pharmaciens, kinés, infirmiers. On a tous été dans nos caves. Eh bien là, je tiens à remercier Roselyne Bachelot parce qu'il se trouve que nous avons -et puis je ne sais pas, on doit être conservateurs- parce qu'on avait tous gardé les masques de Roselyne Bachelot qui avaient été distribués en 2009 et 2010. Ces masques étaient périmés mais ça a permis, dès les premiers cas de Covid sur Moulin, que tous les médecins généralistes, qui étaient évidemment, inscrits au Covid et inscrits aussi sur le site WhatsApp de la CPTS, les infirmières libérales et les kinés, ont tous eu des masques périmés. Juste des élastiques, c'est tout. Et on a pu tous en avoir. Après, les dotations d'Etat sont arrivées. Mais vraiment en minimum. C'est-à-dire vous aviez droit de donner dix masques par semaine à un médecin, trois masques à une infirmière, zéro masque à un kiné. Il n'avait plus le droit de travailler. C'était une guerre continue. Pour nous, c'était épuisant. Je suis désolée, de me regarder comme ça, Marie-Thérèse, ça m'énerve ! Là-dessus, je tiens à dire, donc, c'était très compliqué. Et les médecins se déchargeaient un peu sur nous. Ils cherchaient des solutions, ils voulaient des masques. Donc je pense que maintenant, ça y est, c'est tout rentré dans l'ordre. Les masques sont arrivés. Mais le reproche à faire, je pense que ce n'était pas que ce gouvernement-là. Je pense que c'est le gouvernement d'avant. Quand la dotation de masques d'Etat, qui avait été créée par Roselyne Bachelot, a été périmée, elle n'a pas été renouvelée. Voilà pourquoi en France, on n'avait pas de masques tout simplement.

Après, au sujet des tests, Yannick dit : « Il faudrait qu'on teste tout le monde ». Bon, d'abord je pense que ça va être très compliqué de tester tout le monde. Deuxièmement, je discutais dernièrement, avec un pharmacien biologiste qui me disait que 40% des tests étaient des faux négatifs. C'est-à-dire que voilà, vous étiez testés négatifs -Gilbert peut le confirmer- parce que le virus n'était plus dans le nez mais à un autre endroit. Il faut que le virus se trouve à tel endroit pour qu'il soit positif. Ce qui fait qu'on avait tellement de faux négatifs qu'il ne faut pas, ça ne sert à rien, je pense, de tester. Par contre je pense, et quand les tests sérologiques seront conformes et bien corrects, cela permettra peut-être que, nous, peut-être ville, on puisse aussi tester nos salariés. Peut-être que les entrepreneurs pourront tester mais avec des tests sérologiques, c'est-à-dire du sang. Faire un test sanguin. Apparemment, aux dernières nouvelles de la Haute autorité de santé, certains tests seraient valables. Mais on va encore attendre quelque temps avant d'être sûr et certain. Et je pense que là, ça devrait être bien. Excusez-moi, c'était un peu long mais bon.

MONSIEUR PERISSOL – Pas du tout et merci... merci. Voilà. Nathalie, merci. Cécile.

MADAME DE BREUVAND – Oui, je voulais refaire un petit point sur les masques puisque ça a été évoqué à plusieurs reprises et, au fond, rendre compte de ce qu'a été la politique de Conseil régional sur ce sujet. Nathalie l'a dit : au début de la crise, il n'y avait pas de masque pour les soignants. Le Conseil régional a fait le choix de doter, en priorité, les soignants. On a livré régulièrement, semaine après semaine, des stocks pour que les soignants aient des masques.

MONSIEUR PERISSOL – Vous voyez, il ne faut pas déplacer le... il faut garder le micro là où il est.

MADAME DE BREUVAND – Donc ça a été le premier travail. Très vite on s'est rendu compte, puis on voyait bien que cette question des masques devenait prégnante tellement il était difficile de s'en procurer. Le Président Wauquiez a fait le choix de proposer un masque par habitant pour toute notre grande région, c'est-à-dire huit millions d'habitants. Le choix a été fait aussi -et je le confirme et je l'affirme- de passer par des sociétés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les masques qui ont été distribués aux habitants des communes de moins de 2.000 habitants, il y a quelques jours maintenant, quelques semaines, c'était la société Porcher qui les a fabriqués spécialement pour le Conseil régional. Elle les fabrique, elle les met dans des camions. Ils arrivent au Conseil Régional et ils repartent directement sur les territoires. C'est en flux tendu. La commande qui avait été passée, c'était pour que les gens, en effet, aient des masques à la sortie du confinement. Les entreprises ont eu des difficultés à produire en nombre suffisant. C'est pour cela qu'il y a eu un décalage de quelques jours et que les masques ne sont pas arrivés le 11 mai directement. On les a reçus, nous, aujourd'hui, pour Moulins et la ville va organiser, pour le compte du Conseil régional, la distribution. Et je trouvais que c'était important : tout ce travail, il a été fait en partenariat, en collaboration avec le conseil départemental. A un moment donné, on s'est posé la question. Et le Département a dit : « Puisque la Région donne aux communes de taille plus petite, moi, je donne, en priorité aux villes plus importantes du Département. » L'objectif c'était que ce soit, au moment du déconfinement, il n'y avait pas de raison que la Ville de Moulins achète des masques en supplément des dotations qui étaient fournies par le Département et par la ville. Et puis je discutais ce matin avec le Maire d'Yzeure à propos des masques du Conseil régional, qui me rappelait qu'il avait fait passer une commande par l'association des Maires et que la commande, il ne l'avait pas eue dans les délais. Parce qu'en fait, ce n'était pas le problème de dire : « J'ai commandé assez tôt, j'ai réagi, je n'ai pas réagi. » Le problème, c'était un problème de fabrication. A partir du moment où on voulait avoir des masques qui étaient fabriqués sur notre territoire, il y avait le temps de la fabrication. Ce n'était pas une question de dire : j'ai été réactif ou je n'étais pas réactif. Il fallait que ces masques soient fabriqués pour pouvoir les distribuer.

MONSIEUR PERISSOL – Merci beaucoup Cécile. Juste quelques mots pour ... oui, oui, je vais vous passer la parole après. Je voulais simplement répondre -puisque Yannick est là- à deux observations qu'il a faites. La première, Yannick, tu évoquais le fait qu'on n'avait pas parlé d'environnement. Tu me reproches d'avoir parlé longtemps, tout simplement parce qu'on a fait beaucoup de choses et qu'on a un plan ambitieux pour notre territoire, pour ses acteurs commerciaux, économiques, artisanaux, etc., et pour les Moulinois. Avec beaucoup d'attention pour ceux qui ont été en difficulté sociale, sanitaire, etc. Et c'est pour ça que je n'ai pas pris plus de temps. Mais je te remercie d'évoquer ce point qui me permet, très rapidement, de te dire où on en est, par exemple, sur notre plan vélos, qui est une priorité comme tu le sais. Deux volets sur le plan vélos. Le premier, c'est le vélo qui est utilisé pour les déplacements quotidiens, domicile/travail et autres. Pour ça, nous vous avons dit, et je pense que tout le monde comprenait, qu'on ne pouvait lancer le plan de mobilité -à l'intérieur duquel, évidemment, il y a le plan pistes cyclables et tout ce qui est déplacement vélos à l'intérieur du centre de l'agglomération notamment mais aussi avec d'autres communes, Avermes, Yzeure, etc.- que lorsque le deuxième pont était acquis. Et donc on n'a pas perdu de temps puisque la consultation est en cours. Elle a été lancée, et donc la consultation est lancée pour avoir l'opérateur qui va nous accompagner dans la réalisation de ce plan de mobilité et de ce plan vélos à l'intérieur de notre agglomération.

Deuxièmement, toujours sur ce plan vélos, nous avons réuni 400.000 euros avec un apport légèrement supérieur à 70.000 euros. Donc on est à 20%. Et qui va nous permettre de doter notre agglomération, et le cœur de l'agglomération, avec Yzeure, Avermes et Moulins de neuf garages à vélos sécurisés. C'est-à-dire que je vais pouvoir mettre mon vélo le soir et le retrouver le lendemain. Il aura été sécurisé. Il sera dans un abri fabriqué avec un panneau photovoltaïque au-dessus, de telle sorte qu'on aura un garage à vélos et on en aura à neuf endroits spécifiques que sont la gare, le Centre National du Costume de Scène, la Place Jules Ferry à Yzeure et à plusieurs endroits autour du centre de Moulins, que ce soit sur les cours, à la Place Anne de France, etc.

Deuxième point. Nous avons lancé, en lien avec l'office de tourisme, un plan vélos important qui, lui, est destiné au tourisme. Je rappelle, parce que je ne suis pas sûr qu'on en soit tous conscients. Moi, chaque fois, je le dis avec conviction pour qu'on en soit tous fiers : on a, à l'intérieur de Moulins communauté, mille kilomètres de balades possibles à vélo. Et donc on a aujourd'hui -avec une application, qui s'appelle l'application « LOOPI »- on a, sur notre téléphone portable ou sur notre PC, un ... on dit « je suis là » et je voudrais aller à tel endroit. On a deux propositions qui vont être formulées en fonction de la difficulté, de l'accessibilité, de la durée qu'on veut y faire. On a également, avec cette application, des balades. On dit : « Moi, je voudrais faire une balade et passer devant de belles églises ou bien de passer devant des sites remarquables ou bien de passer dans des lieux avec des espaces naturels extrêmement solides », eh bien, on vous fait des propositions. Alors, nous allons doter l'Office de Tourisme d'un ensemble de vélos, une cinquantaine de vélos. Trente vélos pour des adultes, dix vélos en assistance électrique, et cinq, sept et seize vélos pour enfants, avec des tailles différentes et même des porte-bébés. Et c'est

l'Office du Tourisme qui va gérer les locations de ce parc à vélos. Et enfin, une grande fête est en cours de préparation, qui s'appellera « Faites du vélo » mais qu'on n'écrira pas fête, F-E accent grave – T-E, mais Faites, F-A-I-T-E-S, du vélo. Et il y aura une mobilisation de tous les maires des 44 communes de l'agglomération. Et je sais, il y a une interrogation, là aussi, on en est tous conscients, c'est qu'il y a, évidemment, des contraintes aujourd'hui, puisqu'il faut des distances minimales entre deux cyclistes mais on pense que les choses pourront s'adoucir et que donc, on va préparer ce volet vélos parce qu'on veut, encore une fois, il y a le vélo à l'intérieur des déplacements maison-domicile-travail, etc. Ça, c'était conditionné à l'acquisition du lancement du deuxième pont. Donc on l'a lancé sans traîner. La consultation est en cours. On a mobilisé 400.000 euros pour pouvoir installer des garages à vélos sécurisés. Et puis il y a le vélo dans la dimension touristique pour valoriser les mille kilomètres de voies vélos sur l'agglomération, sachant qu'on a le grand projet de Via Allier qui ira depuis Palavas-les-Flots jusque dans le Nord. Eh bien ça passera depuis Chemilly jusqu'à Villeneuve et on est extrêmement mobilisé dessus, avec une belle « Faites du vélo » et le fait qu'on pourra, en allant à l'Office de Tourisme, avoir cette dimension vélo à proximité. Donc vous le voyez, on a beaucoup travaillé dessus et je suis ravi que tu m'aies donné l'occasion d'en parler.

Autre point que tu as évoqué, Yannick, c'est les mises en lumière. Alors, tu disais, d'ailleurs, ce que tu as évoqué – je parle là sous ton contrôle – bien, il y a des élections avant. On ne sait pas très bien qui va les mettre en place. Les décisions ne peuvent être prises que maintenant parce que si on ne les met pas en route maintenant, il est clair qu'on ne pourra rien faire cet été. Déjà, c'est très, très tendu. C'est pour ça qu'on est là, sur une décision communautaire pour ce qui est des mises en lumière. Tu as raison. Il n'y a pas eu un consensus global. Il y eu un accord des communes, sauf les représentants d'Yzeure, Jean-Michel Bourgeot et Jacques Labonne, qui ont émis des réserves. Cela étant dit, moi, je pense que si on ne donne pas une visibilité à notre agglomération, il est clair que le tourisme se fera sans Moulins cet été. On a une chance, c'est que le tourisme ne se fera pas cette année avec des pays à l'autre bout du monde. Les gens, ils ne chercheront pas, après ce qu'il s'est passé, à aller s'agglutiner et se scotcher les uns sur les autres sur telle ou telle plage ou tel ou tel endroit. Non. Je pense qu'ils chercheront des espaces qu'ils ne connaissent pas trop et qu'une ville moyenne, qui a des bijoux, des pépites, qui a des lieux préservés, ça peut être un plus. Et qu'un Parisien, un Lyonnais peut se dire : « Je vais aller sur Moulins. » Pour ça, qu'est-ce qui fait qu'on l'attire ? On va l'attirer par, incontestablement, le Centre national du Costume de Scène. Je pense qu'on peut tous se réjouir qu'on en ait obtenu la réouverture dès la semaine passée puisque ça a été ouvert le jour de l'ascension, jeudi dernier. Et c'est un hommage rendu à notre CNCS. Et je pense aussi que nous pouvons avoir une mise en lumière- et je te rassure- dans des conditions tout à fait de respect de distanciation et des règles sanitaires, au moins sur quatre sites. Nous pouvons le faire sur le site de Souvigny, entre la façade de l'abbatiale et la rue, qui sera fermée par des barrières. Nous pouvons le faire au CNCS, compte tenu de la taille du parvis. Nous pouvons le faire au Château des Ducs, avec le jardin, ça c'est le département. Et nous pouvons le faire devant le Sacré-Cœur, à condition de fermer la rue qui passe devant jusqu'à Mathieu de Dombasle. Et donc nous allons proposer ça. J'en ai parlé, de la même manière que j'avais parlé avec la préfecture pour les marchés. Je ne vous dis pas que j'ai une autorisation d'ouverture mais ceci est tout à fait envisageable. Nous ferons en sorte de gagner la confiance pour avoir cette ouverture. Et je pense que c'est très important, je le disais tout à l'heure, pour attirer des touristes et qu'ils pensent qu'on peut venir à Moulins. Ça ne sert à rien mes amis, je vous le dis franchement. Ça ne sert à rien d'aider un restaurateur à passer la phase difficile si on ne l'accompagne pas pour qu'il ait un volume de commandes de clients cet été. C'est ça qu'il faut. Il faut, à la fois, lui donner la possibilité -par l'aménagement de sa terrasse, etc.- de s'organiser quand on saura, dans quelques jours, les règles de distanciation qu'il devra respecter. Il n'y a aucun problème. On lui donnera les moyens de le faire. Mais il faut attirer du monde. Et pour cela, je crois que ce qui est très important, c'est d'attirer des touristes et d'attirer des Moulinois à sortir, à se faire plaisir. Et ils se feront plaisir en voyant une mise en lumière dont ils sont très fiers. Ils se feront plaisir en allant au restaurant. Moi j'y crois beaucoup. Nous avons -et je vais passer la parole maintenant à Bernadette- non seulement il y aura les mises en lumière le soir mais il y aura toute une animation du centre, dans Moulins, cet été. Yannick puis Bernadette.

MONSIEUR LUNTE- Alors, non. Je m'étais inscrit avant sur l'ordre du jour.

MONSIEUR PERISSOL – Non, non mais il n'y a pas de problème. On va vous passer la parole. Il n'y a pas de problème. Mais est-ce que tu voulais répondre juste à cela parce que je répondais à ce que tu disais.

MONSIEUR MONNET – Oui, oui. Non, non, je voulais répondre. Moi je ne partage pas votre point de vue sur les illuminations.

MONSIEUR PERISSOL – Tu n'es pas obligé de me vouvoyer là, franchement.

MONSIEUR MONNET – Non, mais « votre point de vue » parce que j’ai cru comprendre que c’est une décision collective. C’est pour cela. Mais non, je ne partage pas. 400.000 euros pour des illuminations. Je vais vous dire. D’abord, je redis on ne sait pas comment va évoluer la crise sanitaire. Incontestablement, ça, on ne le sait pas. Ensuite, je ne suis pas sûr qu’en matière de tourisme, c’est en répétant les choses systématiquement qu’on fait venir tout le temps les mêmes personnes. C’est-à-dire que j’ai tendance à penser qu’aujourd’hui, on est sur un territoire où il y a énormément d’acteurs culturels. Les intermittents du spectacle. Je pense que c’est avec eux qu’il faut travailler. Je pense que si on doit mobiliser des moyens, notamment ces 400.000 euros, on pourrait tout à fait imaginer l’organisation de spectacles, au niveau local, de scènes ouvertes -400.000 euros, ce n’est pas rien quand même- plutôt que d’aller donner 400.000 euros à une entreprise de lyonnais je crois. Enfin, je ne sais plus d’où ils sont. Ce n’est pas le problème. Je pense que les moyens, il faut qu’on soit attentif, et ce n’est pas le cas. Dans tout ce vous proposez, je trouve que ce n’est pas le cas mais on aura le temps d’avoir le débat pendant la campagne là-dessus. L’argent qu’on investit, quelle plus-value pour le territoire ? C’est une question qu’on doit se poser. Aujourd’hui, on a des acteurs. Comment on les aide ? Il y a des restaurateurs d’accord. Il y a des intermittents du spectacle. Il y a des associations culturelles. Comment est-ce que, elles, on les fait travailler aussi ? Et je suis sûr qu’avec... enfin, pendant la campagne, vous avez tous vu la richesse culturelle que l’on a sur ce territoire en matière d’êtres humains, de porteurs de projets. Je pense que c’est avec eux qu’on aurait dû travailler pour animer notre territoire d’un point de vue touristique pour cette année. Je crois que ça aurait été beaucoup plus pertinent, plutôt que de miser sur une économie touristique qui est, quand même, une économie très aléatoire. Et qu’il faut bien le reconnaître, nous sommes des territoires où le tourisme compte mais ça reste une économie d’appoint. Ce n’est pas l’économie centrale. Vous voyez ce que je veux dire ? Et je pense qu’en cette période de crise, nous vivons une situation sociale et économique très dégradée. D’ailleurs, il faudra qu’on se penche sur comment on évolue les choses. Mais, ça, ce sera une autre discussion qu’on aura, peut-être au niveau de l’agglomération. Très sérieusement, avec la situation sociale et économique très dégradée, comment est-ce que tous ces acteurs-là, on leur redonne du travail et on fait revenir de la population ? 400.000 euros pour refaire des illuminations, personnellement, ce n’est pas le choix que j’aurais fait. Vraiment pas. J’aurais préféré mobiliser ces moyens pour les acteurs locaux. Ça m’aurait paru beaucoup moins risqué, beaucoup plus pertinent.

MONSIEUR PERISSOL – Yannick, je vais passer la parole après à Bernadette qui va te montrer comment elle va s’appuyer sur des actuels locaux. Mais je voulais te dire deux choses : la première, c’est que, sur ces 400.000 euros, tu as, pour l’essentiel, de l’investissement. Et de l’investissement, ce n’est pas ... si tu mobilises des acteurs culturels, des intermittents locaux, c’est en fonctionnement... ce n’est pas la même chose et tu le sais.

Le deuxième point, c’est que je ne vois pas comment on aurait pu dire à Souvigny que, alors qu’on a réussi à leur ouvrir une mise en lumière sur Noël, il n’y en aurait pas cet été. Ça, moi, je ne l’aurais pas fait. Et je vous le dis, on a expliqué pourquoi lors du bureau, ce sont des projecteurs spécifiques qui doivent être très particuliers sur le CNCS et sur Souvigny et donc on ne pouvait pas les utiliser. Cet hiver, pour Noël, on avait utilisé des projecteurs du CNCS à Souvigny. On ne pouvait pas faire la même chose avec des projecteurs d’ailleurs. Par exemple, ceux qui ont été au théâtre, on n’aurait pas pu le faire. Et donc il fallait les acheter et, encore une fois, même s’il y avait des difficultés cette année, c’est une acquisition qui est, durablement, au service de notre territoire. Et pourquoi on fait un autre scénario, notamment, sur le CNCS ? Parce que toutes les villes qui ont fait ça changent un scénario par an pour pouvoir avoir un renouvellement. Alors tu dis « pourquoi ça n’attire pas » ? L’année dernière, je le répète, les chiffres d’affaire de nos restaurateurs, de tous ceux qui sont liés à de l’hébergement, des gîtes, des tables, des chambres d’hôte, etc., ont augmenté de 25 à 50%. Ce n’est pas moi qui le dis, c’est eux. Et je peux te dire que, pour avoir rencontré beaucoup de restaurateurs ces temps-ci, la première chose qu’ils disent c’est « Bon OK, je passe un moment difficile mais la priorité, pour moi, c’est qu’est-ce que vous faites pour m’assurer qu’il y aura une relance importante de mes clients cet été ? » C’est ça qui est leur inquiétude. Et, pourquoi vous nous dites : « Il faut être ... », je comprends très bien qu’on se pose des questions. Moi aussi, je m’en suis posé. Mais vous dites « Il ne faut pas aller trop loin ». Mais est-ce que vous avez vu tout ce qui est fait dans les campagnes publicitaires par les villes autour de nous ? Mais pourquoi Vichy et Montluçon se sont battues pour avoir des mises en lumière cet été et pourquoi nous, qui avons réussi un but en or l’an passé, on dirait : « Ben non, cette année, on vous laisse, à vous les villes autour, jouer sur ce terrain-là, et, nous, le but en or non. Non, non. On en reparlera, si tout va bien, en 2022 ». Non. On essaie de le jouer cette année parce qu’il y va de l’avenir de notre tourisme, donc de nos restaurateurs et de nos chambres d’hôte, aussi d’ailleurs d’une partie des commerçants, puisque l’année dernière, le fait qu’il y a eu plus de touristes dans les rues a entraîné une augmentation du chiffre d’affaire des commerçants. Je peux vous donner le chiffre que j’avais noté et qui était donné par la direction, par exemple, de Monoprix. Voilà, c’est comme ça. Ça augmente. Et donc je crois qu’il faut jouer ça. Et encore une fois, quand j’en ai parlé à la Préfecture, je n’ai pas demandé, d’ailleurs, d’autorisation parce que ce n’est pas le moment, ils ne nous l’auraient pas donnée. Mais je n’ai pas du tout senti une opposition de principe. Il faut, évidemment, sur ces sites, assurer des conditions de respect des conditions sanitaires, de distanciation, etc. A priori, on n’aura pas de mal sur

ces quatre sites à le faire. C'est pour ça que l'on s'interroge sur d'autres sites. Alors, tu avais tout à fait raison. Il y a ce qui se passera la nuit mais il y a aussi ce qui se passe le jour. Et je passe la parole à Bernadette Martin.

MADAME MARTIN – Je voulais simplement dire à Yannick parce qu'en général, on est très souvent d'accord, quand il s'agit de culture, qu'effectivement on avait le choix d'attendre -comme l'ont fait beaucoup de lieux- les prochaines prescriptions qui nous permettraient ou pas de vraiment avancer sur des projets. Malheureusement, on sait aussi que, si jamais on ne se prépare pas aujourd'hui -et c'est déjà tard- pour cet été, eh bien finalement, rien ne se fera. Et on voit, comme le disait très bien Pierre-André tout à l'heure, autour de nous, quantité de villes de la taille de la nôtre, je ne citerai simplement que Nevers, parce que ça m'a frappé, on voit les spots publicitaires de Nevers à vingt heures trente sur une grande chaîne nationale, invitant, évidemment, les touristes à ne pas les oublier. Donc nous avons, effectivement, un temps à prendre. Nous avons vraiment quelque chose à saisir. Si on ne le fait pas, je crois que là, pour le coup, on va vraiment louper le coche et vous serez sans doute les premiers, à juste titre, à nous le reprocher.

Sur les illuminations, tu le disais toi-même, pour que ces illuminations continuent d'être l'événement, il fallait qu'elles aient une partie de nouveautés. On le sait. C'est pratiquement ce que font tous les grands parcs à thème. Chaque année, ils sortent un événement nouveau parce qu'ils savent que pour déplacer le public, il faut qu'il y ait quelque chose de neuf. Donc voilà. Et ces illuminations, crois-moi, elles nous sont demandées. C'est la première des choses sur laquelle interviennent les commerçants -même quand ils ne sont pas dans la restauration- savoir si on aura cette attractivité par le biais de la mise en lumière.

Alors c'est vrai qu'on s'est dit « Il y a la mise en lumière mais il faut autre chose pour que nous nous distinguions des villes proches, pour que les gens qui sont autour, à cinquante, à soixante, à cent kilomètres et plus, si on a la possibilité, choisissent Moulins plus que Vichy, plus que Montluçon ». On prêche un peu pour notre territoire mais c'est un chauvinisme, peut-être, de bon aloi. Nous avons fait appel, parce qu'on avait besoin d'aide pour être, comme tu le dis, plus intelligent, nous avons fait appel au scénographe, Marco Mencacci, qui a scénographié l'exposition « Couturiers de la Danse », que vous pouvez encore admirer, aujourd'hui et durant tout l'été, au CNCS. Monsieur Mencacci a accepté de poursuivre l'aventure à Moulins et nous propose de scénographier le centre-ville par la création d'ambiances colorées et festives sur nos places traditionnelles, invitant les touristes, évidemment, à la détente, à la flânerie, aux rêves avec tout un système de guirlandes, qui vont être éclairées le soir, de tapis de sol et de bien d'autres choses. Cette scénographie, elle ne sera pas toute seule parce que c'est vrai qu'on avait envie de voir des acteurs de la culture de notre territoire invités à pouvoir montrer tous leurs talents. Et ils sont nombreux. Eh bien, cette scénographie, elle sera accompagnée d'animations musicales par des groupes ou par des intermittents qui vont venir faire des animations tous les jeudis, tous les vendredis, tous les samedis, à partir du 15 juillet. Parce qu'il fallait bien se donner une base de départ, et ceci, jusqu'au 1^{er} septembre.

A côté de ces animations musicales, c'est vrai qu'on va mettre en place une scène ouverte. C'est vrai qu'il va y avoir des jeux pour les enfants. Ces jeux pour les enfants, ça va être quantité de jeux qui vont être dans la ville mais ce sont aussi des stages de théâtre, ce sont aussi avec expressions, écritures, etc., qui se dérouleront au théâtre, avec un professionnel, là aussi, compagnie de théâtre. Il va y avoir, évidemment, des ateliers pour le patrimoine qui vont se poursuivre avec, par exemple, une chasse au trésor qui sera organisée chaque semaine. Une initiation à la création de costumes, qui sera faite par une plasticienne qui est sur le site de Moulins. Et des jeux de sable avec un sculpteur qui va venir réaliser une sculpture géante pour venir, là encore, proposer quelque chose de neuf à la population et aux touristes de passage.

Voilà. Dès cette semaine, nous allons rencontrer -c'est prévu je crois, la première réunion demain- nous allons rencontrer les commerçants et les différents partenaires pour finaliser avec eux ce programme. Parce qu'il n'est pas question, effectivement, de passer à côté de ce qui pourrait être leurs demandes. Voilà. Marie-Thérèse, je suis à vous.

MONSIEUR PERISSOL – Marie-Thérèse sur ce point et après...

MADAME GOBIN – D'accord. Je vais être très brève parce que je pense que là, c'est bon. Donc on a bien compris, Monsieur le Maire, que les illuminations sont votre dada, quel que soit le montant investi. Mais permettez que cette question soit débattue au Conseil communautaire. Merci. D'autre part, j'ai une question diverse que je vous ai adressée. Par rapport à l'aménagement du boulo-drome, où vous pouvez constater que 41 arbres ont été abattus. Qui a pris cette décision ? Auprès de quelle instance ou service ? Et dans quel but, s'il-vous-plaît ?

MONSIEUR PERISSOL – Pardon ? J'étais étonné. Je croyais que Bernadette se précipitait pour répondre sur le boulodrome. Elle est une accro du boulodrome. Là, j'avoue que je ne vois pas du tout de quoi...

MADAME GOBIN – Pardon, du terrain de pétanque. Pour moi, c'est pareil. Le jeu de boules, le terrain de pétanque à Moulines, à côté du Palais des Sports. Tout près.

MONSIEUR PERISSOL – Non, non, je vois bien mais je ne suis pas du tout...

MONSIEUR KARI – Les arbres... ils sont malades ces arbres abattus.

MADAME GOBIN – Pardon, 41 ?

MONSIEUR KARI – Les arbres là...

MADAME GOBIN – Oui, 41. Je les ai comptés. Il y en a 41 qui sont malades.

MONSIEUR KARI – Eh bien c'est devant le Palais des Sports, enfin, vers la rivière. Ils sont malades donc on les a abattus. Voilà, c'est pour ça...

MONSIEUR PERISSOL – Parce qu'ils sont malades. Parce qu'ils sont malades. S'il y a un problème de santé, ça, c'est sûr.

MADAME GOBIN – Une soignante, vous ne me convaincrez pas du contraire.

MONSIEUR PERISSOL – Voilà.

MADAME GOBIN – J'ai entendu parler, pardon, que c'était pour installer une aire de jeux pour les enfants.

MONSIEUR PERISSOL – Non, là je le saurais. Franchement. Qu'après il y ait des arbres qui sont malades et qu'ils soient abattus, ça, malheureusement, c'est la vie.

MADAME GOBIN – Connaissant votre préoccupation pour l'environnement, Monsieur le Maire, ça ne m'aurait pas surpris plus que ça.

MONSIEUR PERISSOL – Mais qu'est-ce qu'il vous arrive aujourd'hui Marie-Thérèse ? Je ne vous ai jamais vue comme ça ! Je sais qu'on est en campagne mais enfin, on peut quand même continuer à se respecter. Je ne vois pas du tout...

MADAME GOBIN – Vos positions sur l'écologie, je ne... depuis longtemps... Il y a longtemps que je défends les arbres et la qualité de l'environnement.

MONSIEUR PERISSOL – Et parce que moi je ne les défends pas ? Moi, je ne les défends pas ? Je ne suis pas engagé, moi, sur l'environnement ? Mais où est-ce que vous pouvez dire des choses pareilles ? Enfin, voyons.

MADAME GOBIN – Pardon. On n'a pas le même langage ni le ...

MONSIEUR PERISSOL – Ça, c'est sûr. Je n'ai pas le même langage. Je respecte toujours les gens. Et ce n'est pas parce qu'on est en campagne électorale que je change le respect que j'ai des gens, à commencer par vous ! La première question, c'était sur... ? Vous avez posé deux questions.

MONSIEUR LUNTE – Les illuminations devant le Conseil Communautaire.

MONSIEUR PERISSOL – Ah oui. Donc pour le Conseil Communautaire on a été très clair. Soit on fait les commandes maintenant, soit ça ne se fera pas cet été. Et donc on a été devant le bureau et j'ai évoqué cela. Et j'ai demandé. On ne peut pas réunir un Conseil Communautaire et donc...

MADAME GOBIN – C'est illégal. Ah non, non.

MONSIEUR PERISSOL – Ah non, non. Bien sûr que c'est légal.

MADAME GOBIN – Qu'est-ce que c'est que ça ?

MONSIEUR PERISSOL – J'ai pris les...

MADAME GOBIN – Vous avez pris des décisions ?

MONSIEUR PERISSOL – Mais en demandant au bureau si j'y étais autorisé et il y avait une opposition sur l'ensemble des membres du bureau. Donc on l'a fait.

MADAME GOBIN – Alors voilà ! Le Conseil Communautaire n'a pas été réuni. Nous n'avons pas été informés, nous. Voilà. Vous en profitez pour prendre des décisions.

MONSIEUR PERISSOL – Mais je le fais dans le cadre de la loi et...

MADAME GOBIN – Attendez. On sert à quoi, alors, les conseillers communautaires, pardon Monsieur le Maire. On sert à quoi ?

MONSIEUR PERISSOL – Je le fais dans le cadre de la loi qui sait très bien qu'on ne peut pas réunir un conseil de 79 membres aujourd'hui. Dont je rappelle en plus, qu'on est en cours de changement d'un certain nombre de membres communautaires. J'ai fait donc, Marie-Thérèse... attendez, écoutez la fin de la phrase. J'ai réuni donc, deux bureaux... évidemment, si vous n'écoutez pas, ça c'est sûr, ce n'est pas comme ça qu'on fait de la démocratie. Et donc j'ai réuni deux bureaux en leur demandant, véritablement sur ce projet, de la même manière que sur les adhésions aux fonds dont je vous ai parlé, les fonds d'urgence, les fonds d'urgence pour les petites entreprises, les fonds d'urgence pour les restaurateurs et le tourisme et l'hébergement. Je leur ai présenté les dispositions pour voir s'ils étaient ou non d'accord. A partir de là j'ai dit « Si on attend qu'il y ait un Conseil Communautaire, la décision pourra être prise à la mi-juillet. Et si c'est pris à la mi-juillet, ça sera en 2021 ». Et donc comme je pense que c'est fait, il fallait faire la commande maintenant. Voilà. Je vous souhaite de bonnes choses, Marie-Thérèse. Mettez bien votre masque. Si on se déplace là, il faut mettre un masque.

Bien, alors je voulais, avant de passer ... Tu as entendu, Yannick, le schéma présenté par Bernadette pour habiller ? Ça, c'est un schéma de la ville. Voilà. Et donc là aussi, si on le fait, c'est maintenant qu'on le décide. Sur les masques... Je voudrais vraiment en profiter pour donner aux Moulinois la date de la deuxième distribution.

MONSIEUR LUNTE – Mais ça a été déjà donné.

MONSIEUR PERISSOL – Non mais on le redonne pour que les Moulinois aient bien en tête que la deuxième distribution, celle des masques offerts par la Région, sera faite. On amènera dans les boîtes aux lettres des Moulinois -pour tous ceux qui sont inscrits sur les listes électorales- ils recevront, à partir, je crois que c'est mardi prochain, à partir du 2 juin, leurs masques directement dans les boîtes aux lettres. C'est un travail considérable mais qui est organisé par les agents de la ville. Et ce sera distribué le 2 et le 3 juin. Pour ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, une journée de distribution sera organisée le 4 juin, de 8 heures à 20 heures ici, au Palais des Sports. Et nous pourrons donner, de la même manière, pour ceux qui n'ont pas été chercher le masque départemental, on le complètera et on le mettra dans l'enveloppe de telle sorte que celui qui n'a pas pu venir, et bien, il recevra deux masques, celui de la Région et celui du Département. Voilà. Ce n'est pas simple mais on essaie de réagir en fonction des moyens que nous avons.

MONSIEUR MONNET – Excusez-moi, sur les masques, j'ai une proposition. Je m'excuse.

MONSIEUR PERISSOL – Je t'en prie, je t'en prie.

MONSIEUR MONNET – Mais quatre listes, trente-trois candidats, cent vingt personnes. Mais franchement, on les aurait distribués les masques. Les premiers, on les aurait distribués.

MONSIEUR PERISSOL – Mais ce n'est pas une question de...

MONSIEUR MONNET – Vous voyez ce que je veux dire ? C'est qu'on aurait pu imaginer d'autres formes. Parce que le problème, pour les masques du département, c'est que les personnes à mobilité réduite, qui ne pouvaient pas se déplacer, n'en ont pas eus.

MONSIEUR PERISSOL – Si, si. On a toujours dit qu'on pouvait d'abord les leur...

MONSIEUR MONNET – Bien moi, j'ai des témoignages comme quoi il y a des gens qui n'ont pas pu venir ici.

MONSIEUR PERISSOL – Non, ce que je veux te dire, Yannick, c'est que le problème a été un problème de communication. On ne pouvait pas, parce que c'est vrai, La Montagne a aujourd'hui... voilà, c'est plus difficile. C'est très difficile de passer par la Poste pour envoyer un truc sur tout le monde. Ça prend beaucoup de temps. Et donc on a fait ce qu'on a pu en termes de distribution. Et beaucoup de gens n'ont pas été au courant. Mais on avait bien dit que toute personne qui venait chercher un masque pouvait repartir avec autant de masques qu'il aurait de cartes d'identité. Ça pouvait être pour son conjoint, ça pouvait être pour un enfant majeur. Mais ça pouvait être aussi pour un voisin en difficulté de se déplacer et voilà. Mais ça, on va bien le redire puisqu'on va leur apporter dans la boîte aux lettres, mardi ou mercredi, le point. Vas-y, si tu veux.

MADAME TABUTIN – Oui, je voulais peut-être aussi intervenir par rapport à ça. Puisque vous avez soulevé le fait, auparavant, qu'il fallait rapidement donner un masque aux habitants.

MONSIEUR LUNTE – Alors maintenant je trouve vraiment que c'est à moi plutôt de parler. Ça fait longtemps que je suis sur la liste...

MADAME TABUTIN – Ah pardon, excuse-moi.

MONSIEUR PERISSOL – Mais non mais elle répondait à...

MADAME TABUTIN – Je répondais à Yannick.

MONSIEUR LUNTE – Ecoutez, là, il y avait des réponses.

MADAME TABUTIN – Donc, je ne dis rien. Je répondrai après. Ce n'est pas grave.

MONSIEUR PERISSOL – Non, mais vouvoie-le aussi parce que, sinon, ça va...

MADAME TABUTIN – Non, ce n'est pas grave. Je voulais seulement rajouter que le Département avait vraiment fait, et Cécile l'a redit, a préféré commencer la distribution des masques sur Moulins plutôt que sur les petites communes dans la mesure où la Région avait fait le choix inverse. Il s'est trouvé que nous avons reçu les masques le vendredi soir. Que la semaine d'après, c'était une semaine où il y avait l'Ascension et qu'il fallait absolument les distribuer le mercredi pour que les personnes aient rapidement un masque. Donc c'était aussi assurer une distribution en toute sécurité, où les personnes pouvaient venir sans appréhension et le faire le plus rapidement possible puisque c'était aussi votre souhait, je l'ai entendu, que les Moulinois puissent avoir un masque rapidement.

MONSIEUR PERISSOL – Je passe la parole à Stefan Lunte.

MONSIEUR LUNTE – Merci. La Préfecture a adressé, à toutes les mairies et aussi à la mairie de Moulins, un mail en disant que : s'il fallait ou si on allait organiser des Conseils Municipaux, il fallait qu'ils soient le plus court possible. Quand j'ai reçu l'ordre du jour pour ce Conseil municipal aujourd'hui, je me suis dit « Tiens, la mairie de Moulins respecte l'engagement demandé par la Préfecture. » Ce soir, par rapport à ce mail, je constate que vous gérez mal, très, très mal, les réunions du Conseil municipal. Vous gérez mal par rapport à cette demande de la Préfecture. Vous gérez mal aussi quand je repense au fait que vous avez osé m'interrompre après trois minutes pour présenter notre nouveau groupe politique et pour évoquer brièvement la proposition que nous avons soumise pour trouver une relance économique à notre territoire et pour notre ville. Vous avez osé m'interrompre après trois minutes et ensuite, vous nous entraînez dans un discours fleuve, un PowerPoint préparé par le service de communication, de deux heures et demi, sans arrêt, pour montrer, apparemment, que vous ne connaissez que le mode listing et jamais le mode synthèse. Vous devez nous évoquer mais chaque détail, chaque étape, chaque minute et vous le redites encore une deuxième fois ensuite. Vous avez mal géré aussi, par rapport aux conseillers Municipaux, qui sont réunis ce soir. Nous sommes là, depuis bientôt six heures sans un moment de pause, d'interruption, en désorganisant en permanence l'ordre du jour. Donc je n'exprime là que mon désaccord avec votre manière de gérer notre Conseil municipal.

Ensuite, avec humilité, je reconnais aussi que cette crise sanitaire inédite n'était pas facile à gérer et qu'il peut y avoir des erreurs, qu'il peut y avoir des tâtonnements et donc même si, tout le monde le sait, je suis candidat d'une autre liste que vous, je ne veux pas vous critiquer sur la partie des premières semaines ni sur la partie sanitaire proprement dite, la gestion de cette crise qui est, encore une fois, inédite. Simplement, ensuite, quand vous annoncez -et là vous êtes parti en mode meeting électoral et campagne- vous annoncez des dizaines de millions ici, à droite, à gauche. Vous mélangez allègrement des projets déjà engagés et des nouveaux. Les actions de Moulins communauté et de la ville. Là, je trouve que ça mérite une réponse. Ma réponse, c'est : « au lieu de trop se fier aux promesses engagées par vous, comme candidat, il vaut mieux se fier au présent et au passé ». Et là me reviennent à l'esprit quelques adjectifs de votre gestion. Elle est opaque. Elle est opaque parce que vous ne répondez pas aux questions concernant l'hôpital. Votre action en tant que Président du Conseil de Surveillance n'a pas été clarifiée dans vos réponses. Elle est aussi opaque parce qu'il a été question, à plusieurs reprises, de l'action d'Evolea. On annonce des investissements, des millions et des millions, qui ont été planifiés de longue date. Mais qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'on voit aujourd'hui ?

Alors là, on voit que le 4 mai, le chantier de rénovation thermique et d'isolation thermique des Gâteaux aurait dû être livré après dix-huit mois de travaux. Aujourd'hui, les entrées ont été démolies. Des échafaudages restent montés. Une base de vitre, par contre, a été démontée la semaine dernière. Les locataires ont été informés que les travaux de réhabilitation de façade ont été suspendus. Je rappelle qu'il s'agit d'un chantier qui était estimé, initialement, à 4,6 millions d'euros et qu'il est passé à 5,3 millions d'euros. Je rappelle aussi qu'à ma connaissance, les charges et les loyers ont été augmentés en début d'année pour les locataires. Et aujourd'hui, je voudrais donc connaître les raisons de la suspension de ce chantier. Je m'adresse à la présidente d'Evolea. Est-ce que c'est lié à la crise sanitaire ? Est-ce qu'Evolea a décidé de renoncer à ces travaux ? Est-ce qu'une entreprise a été fautive ? J'aimerais bien des éclaircissements là-dessus, parce que sinon je resterai avec mon jugement de gestion opaque.

Je trouve aussi, il a été dit, c'est mieux de le redire, que la gestion des masques a été décalée. Je ne vais pas revenir là-dessus, tout a été dit sauf que je ne trouve mais pas du tout acceptable qu'on réquisitionne, et encore pour la semaine prochaine, non seulement les agents de la Ville de Moulins – ça peut s'entendre – mais aussi les agents de Moulins communauté. Ce n'est pas correct. Ce mélange de genres. Les agents de Moulins communauté travaillent pour les 44 communes, pas pour la Ville de Moulins. Si vous n'aviez pas eu la possibilité de réunir suffisamment d'agents de la Ville de Moulins, pourquoi ne pas faire appel à des bénévoles ? Je suis tout à fait d'accord avec Yannick. On aurait eu largement suffisamment de bénévoles pour faire cela.

Opaque, décalée et enfin, je trouve aussi, entêtée par rapport aux illuminations. Personne ici, personne ne conteste l'impact positif des illuminations de l'année dernière. Personne non plus, je pense, ce soir, ne conteste la nécessité de poursuivre. Sauf dans les conditions qui sont les nôtres, aujourd'hui. J'aurais préféré, comme beaucoup d'autres, que vous preniez la décision de reporter l'achat de nouveaux matériels et de nouveaux scénarii pour l'année prochaine et de dépenser, cette année, les 400.000 euros sur notre territoire. On aurait pu faire une saison d'illuminations avec les scénarii de l'année dernière. Ça aurait été très bien aussi, d'autant plus que la saison va être raccourcie. Pourquoi s'entêter à tout prix à vouloir dépenser, cette année, 400.000 euros en dehors de notre territoire alors que nos entreprises en ont besoin localement ?

Voilà. Je ne vais pas revenir en détails sur toutes les mesures que vous avez annoncées. J'ai essayé de résumer mon appréciation de votre gestion de l'après-crise et de l'engagement du futur.

Je ne comprends pas non plus, si je parle d'entêtement, pourquoi c'est tellement compliqué pour vous, d'envisager aussi une baisse d'impôts. Ça aurait été une manière tout à fait efficace et rapide pour rendre de l'argent, pour donner un peu plus de liquidités aux particuliers et aux entreprises. Donc ça, je n'ai pas compris.

En conclusion, vous avez dit, aux Moulinois, de se méfier du danger politique que je constitue, du danger politique que constitue la liste pour Moulins. Aujourd'hui, ce soir, je dis aux Moulinois de garder, au moins, un moment de doute par rapport à toutes ces promesses que vous avez bien voulu nous dévoiler.

Merci, chers collègues.

MONSIEUR PERISSOL – Chers collègues, je crois que je ne vais pas prendre du temps pour répondre sur le fait que nous vous avons présenté un plan d'actions global. Comme vous n'êtes pas au bureau du Conseil communautaire j'ai cru, par transparence, qu'il serait bon de vous dire ce qui avait été retenu et comment tout ça se liait à ce que voulait faire la ville. Vous dites que c'est mal gérer. Je vous laisse complètement le choix du qualificatif.

Alors ce que j'aime bien, quand même, dans ce que vous faites, c'est que vous dites : « Vous m'avez coupé ». Et vous m'avez coupé au moment où, d'ailleurs, j'évoquais -mais j'allais le faire rapidement- ce que je proposais pour sortir de la crise.

Vous l'avez dit vous-même, j'ai voulu présenter mon groupe et puis je voulais vous dire ce que je voulais faire pour sortir de cette crise. Je voulais le faire rapidement, vous disiez. Mais excusez-moi, c'était évident que ce n'était pas le bon moment. Et vous-même le dites. Je ne vous ai pas coupé pour vous couper la parole. Je vous ai coupé parce qu'on allait, effectivement, présenter et que j'espérais qu'il y ait un peu d'écoute respectueuse. Et que donc il est normal qu'on présente ce qui a été fait, ce qu'on veut faire et que chacun prenne la parole. Vous voyez, vous comprenez, avant le conseil, avant même que le conseil ne commence, moi je voulais vous parler de ce que je voulais faire dans la campagne que je fais, les notes que j'ai envoyées à tout le monde. Et vous m'avez coupé. Eh, bien, effectivement, on n'est pas dans une campagne.

Qu'est-ce qu'on fait pour sortir ce territoire des conséquences de la crise ? Qu'est-ce qu'on a fait et qu'est-ce qu'il faut prendre comme décision, maintenant, et sur lesquelles j'assume de les prendre -excusez-moi et je vous regarde en vous disant ça- en toute transparence.

Alors gestion de l'hôpital, je n'y reviendrai pas puisque vous avez eu la directrice, qu'on vous a expliqué les raisons des difficultés de l'hôpital et je vous rappelle, même si vous allez revenir sans arrêt dessus, que le conseil de surveillance n'a aucun pouvoir. C'est comme ça mais je vous fais confiance pour ne pas entendre ça et pour revenir régulièrement dessus. Ça, je vous fais confiance.

Alors vous avez posé une question. Je reviendrai après sur votre proposition concernant les illuminations et la baisse d'impôts. Mais vous avez posé une question sur Evolea et je vais passer la parole à la Présidente d'Evolea. J'avoue que je suis très étonné que vous posiez, vous, une question dessus puisque vous savez parfaitement, compte tenu d'une entreprise, et je n'apporte aucun jugement. Et je le dis, je n'apporte aucun jugement. Mais des difficultés qui sont nées entre le chantier et une entreprise, vous êtes le seul, autour de la table, à connaître parfaitement cette entreprise, à être très proche d'elle et vous savez très bien qu'il ne peut pas ne pas vous avoir dit les raisons dans lesquelles tout ça s'est passé. C'est un membre éminent de votre conseil, de votre comité de soutien, donc vous savez parfaitement la situation. Mais puisque vous voulez qu'elle soit dite...

MONSIEUR LUNTE – Vous voulez bien me répéter ça ? De qui vous parlez ?

MONSIEUR PERISSOL – Je parle d'une entreprise avec laquelle il y a, et je ne dis pas que c'est elle qui est à l'origine, mais qu'il y a eu, entre l'entreprise et d'autres entreprises, un certain nombre de problèmes qui ont conduit la direction d'Evolea à prendre ces décisions. Je passe la parole à Nicole Tabutin.

MONSIEUR LUNTE – Aucun membre du comité de soutien ne fait partie de cette entreprise.

MONSIEUR PERISSOL – Je vous le montrerai. Vous le connaissez bien. Nicole Tabutin.

MADAME TABUTIN – Oui, Stefan, tu m'as interpellée sur le chantier de la résidence des Gâteaux. Je voulais aussi te dire, et vous dire, je ne sais plus, que nous sommes aussi très choqués de l'évolution de cette situation. Et notamment pour les impacts, et tu l'as rappelé, sur la vie quotidienne de nos locataires, et cela malgré tous les efforts pour que ce chantier se poursuive dans de bonnes conditions. Alors je vais seulement rappeler quelques étapes dans ce dossier, concernant la réhabilitation des résidences « Les Gâteaux ».

Donc le chantier de réhabilitation de la résidence des Gâteaux, sous maîtrise d'ouvrage Evolea, a fait l'objet d'un marché public le 4 octobre 2018, dont le lot 3, relatif au traitement des façades, a été confié à l'entreprise Beaufiles et le lot 1, relatif aux échafaudages, à l'entreprise Da Silva.

Au mois de mars 2019, Evolea a été informé qu'il existait des différents répétés, bloquant désormais la poursuite des travaux entre ces deux entreprises, et notamment sur les caractéristiques de l'échafaudage envisagé par la société Da Silva. En sa qualité de maître d'ouvrage, responsable et consciente de l'importance de ce chantier pour les locataires, et je rappelle que ce n'est pas le seul chantier que nous menons, puisque nous avons d'autres chantiers, Jean-Jacques Rousseau, les Durantats, les Bernage, les Champins... Donc nous avons l'habitude de ce genre de chantier. Evolea a immédiatement saisi, sur les aspects techniques, son maître d'œuvre, et sur les aspects juridiques, son avocat, de ces difficultés.

Le 11 avril 2019, soit quelques semaines seulement après avoir été alerté du litige entre les deux entreprises, Evolea a résilié le lot attribué à la société Da Silva, témoignant, ainsi de sa volonté de poursuivre le chantier dans les meilleurs délais et de son souhait de mettre fin au différend. Conformément aux règles relatives au marchés publics, après une mise en concurrence, Evolea a attribué un marché de substitution après appel d'offres, le 28 juin 2019, à la société Besse Echafaudages. Et malheureusement, en dépit des efforts d'Evolea, le différend entre l'entreprise Beaufiles et la nouvelle société, titulaire du lot 1, c'est-à-dire la société Besse, s'est poursuivi. Et l'entreprise Beaufiles n'a eu de cesse, pendant le dernier semestre 2019, de solliciter constamment les modifications de l'échafaudage. Sans préjuger du bien-fondé des demandes de cette société, je ne suis pas technicienne, je n'ai pas de jugement. J'ai seulement le souci et la préoccupation que ce chantier se poursuive dans de bonnes conditions. Et dans le but de poursuivre le chantier, Evolea a décidé de répondre aux besoins de la société Beaufiles en modifiant l'échafaudage par voie d'avenant, conduisant ainsi à l'augmentation des travaux. Ce que tu as d'ailleurs rappelé.

Après avoir accepté les modifications souhaitées par la première entreprise qui était en charge -l'entreprise Beaufiles- de la rénovation des façades, Evolea a fait mettre en place un échafaudage-test en janvier 2020, pour clore définitivement le différend et tout en prenant le soin de faire contrôler l'échafaudage, en termes de sécurité, par le contrôleur de Sécurité présent sur le chantier et en termes de conformité technique, par l'APAVE, qui est un organisme extérieur. Et ces deux entités ont attesté de la conformité de l'échafaudage. De plus, la société Besse a également fait contrôler son ouvrage par une personne assermentée techniquement. Le sujet nous paraissait et nous semblait résolu définitivement et le chantier pouvait donc se poursuivre. Mais l'entreprise Beaufiles a refusé d'utiliser l'échafaudage. Et elle a saisi, sans prévenir Evolea, la DIRECCT, qui n'a pas fait de remarque. Dans le même temps, à cela s'ajoutent des courriers qui ont été adressés par l'avocat de la société Besse, indiquant, d'une part, que les salariés de cette société craignaient pour leur sécurité en raison du comportement de l'entreprise Beaufiles et d'autre part, que le sous-traitant de l'entreprise Besse renonçait, pour les mêmes raisons, à exécuter une partie des travaux dans ces conditions. Les témoignages sont nombreux des propos dénigrants et déplacés ainsi que du comportement de l'entreprise Beaufiles à l'égard des autres intervenants.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Evolea a été contrainte de constater que la poursuite du chantier était devenue impossible en raison de la mésentente chronique entre les entreprises qu'elle avait missionnées. D'où la résiliation, pour motif d'intérêt général, du lot 3, et a déjà pris l'engagement pour choisir une nouvelle entreprise pour enfin réaliser les travaux de rénovation des façades.

En ce qui me concerne, puisque tu as, sur ton interview, tes vidéos, tu m'as interpellée sur le fait que je n'étais pas sur place. Je rappelle que j'ai organisé deux réunions : le 23 novembre 2019 et le 21 février 2020, afin de partager ces difficultés avec les locataires de la résidence. J'ai d'ailleurs des contacts réguliers avec Christian Dupré qui est locataire aux Gâteaux et qui, vraiment, a à cœur de nous interpellé quand il y a des difficultés pour les locataires. Et Hamza aussi qui y a de la famille. Je suis donc très au courant de ce que vivent les locataires. Il a été affiché une information dans les halls. Notre directeur du Développement, Pascal Giacomoni, qui intervient régulièrement sur le site, a rencontré, à ma demande, plusieurs locataires, pour les informer de l'aménagement provisoire des espaces extérieurs, dans l'attente de la reprise des travaux en septembre. C'était une demande qui m'a été faite par des locataires, par aussi mes deux collègues et aussi par des personnes qui connaissent les locataires des Gâteaux. Et je souhaitais que, pendant cette période d'été, il n'y ait pas l'espace public, l'espace soit occupé par le chantier. Nous avons donc déplacé et évacué les matériaux de construction, qui ont eu lieu le 25 mai, et ceux-ci ont été stockés dans nos ateliers à Yzeure. Les jeux des enfants ont été fermés non pas à cause des travaux mais en période de Covid, comme tous les autres jeux qui se trouvent sur d'autres résidences à Moulins-Sud ou ailleurs, au Plessis, c'est par des mesures gouvernementales. Et ils ont d'ailleurs été rouverts suite au déconfinement. Le nettoyage et l'entretien des espaces verts ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par nos équipes dédiées. Les emprises libérées ont été sécurisées par de la rubalise. J'ai demandé à ce que les filets des échafaudages, qui recouvrent les échafaudages du bâtiment B soient retirés pour le vendredi 29 mai, sécurisés pour éviter qu'il y ait... on va enlever des escaliers pour éviter que des jeunes puissent y monter. Et la réouverture des bow-windows est en cours. Elle sera achevée sous quinzaine puisque les locataires nous ont fait part du fait qu'ils souhaitaient ne pas être enfermés. On a bien sûr adapté -même si ça demande de la manutention- de façon à ce que pendant ces trois mois, les choses ne se vivent pas trop mal par les locataires.

Je voudrais quand même préciser que tous les autres travaux de rénovation se sont poursuivis pendant ces périodes difficiles aux Gâteaux puisque le chantier, il y a l'extérieur mais il y a aussi ce qui a été réalisé à l'intérieur des résidences : la peinture des halls d'entrée. J'ai d'ailleurs une personne que je connais, que je suis allée voir, j'ai pu vérifier le résultat de la réhabilitation des halls d'entrée. Le changement des boîtes aux lettres, j'ai vu ça aussi. Le remplacement des portes palières que j'ai pu aussi voir. Et le changement des groupes VMC aussi. Et donc on aura

aussi un nouveau contrôle d'accès aux immeubles qui sera installé à partir de début juin. Donc je souhaite véritablement que cette situation s'arrête et que le chantier puisse reprendre.

Je ne vais pas aller plus loin. C'est une affaire qui est suivie et je ne veux pas m'étendre sur ce dossier. Je te donne des informations très chronologiques et je ne préjuge pas, je n'ai aucun avis, aucun jugement sur ce qu'il s'est passé.

MONSIEUR PERISSOL – Merci d'avoir fait cette mise au point avec un calme remarquable que j'admire. Bien, il y a deux autres questions que Stefan Lunte a évoquées. D'abord, il a redemandé le report sur 2021 pour les illuminations. Je crois qu'on a tous évoqué. Je n'arrive pas vraiment à comprendre. Encore une fois, il n'y a pas un euro qui est mis dessus par la ville. Ces mises en lumière, c'est Moulines communauté. Et encore une fois, c'est la demande première des entreprises qui sont liées au tourisme, notamment les restaurateurs et tous ceux qui font de l'hébergement. Donc je n'arrive pas à comprendre comment on peut vouloir priver nos acteurs du tourisme, qui sont ceux qui souffrent le plus. Je rappelle qu'aujourd'hui, tous les commerçants ont pu rouvrir sauf les restaurateurs. Mais on leur dit : « Ce n'est pas grave. On vous enlève ce qui a attiré du monde l'an passé ». C'est vrai qu'on ne sait pas, au jour d'aujourd'hui, quelles seront les règles à respecter pour que ça puisse s'ouvrir. Mais le fait de ne prendre aucun risque et de fermer avec, pour conséquence, de planter ce secteur qui a un besoin vital d'être accompagné pour rebondir, ça, ça me sidère. J'avoue que je ne comprends pas et donc il est clair qu'on maintiendra ces points. Je prends le risque parce que je pense que c'est la condition pour que nos commerçants, liés au tourisme, à l'hébergement et à la restauration, puissent repartir plus vite.

MONSIEUR LUNTE – Ma proposition était d'utiliser les scénarii de l'année dernière pour cette année. C'est tout.

MADAME TABUTIN – Mais c'est Souvigny qui en profite.

MONSIEUR PERISSOL – Mais c'est Souvigny qui en profite. Pourquoi ? Quelle idée de ne pas vouloir que ça ait lieu sur Souvigny ?

MADAME TABUTIN – Parce que je veux bien, dans ce cas-là, tu pénalises Souvigny, quoi.

MONSIEUR PERISSOL – Et deuxièmement, toutes les villes qui font ça font toujours... nous, on a quatre mises en lumière de monuments différents. On en fait une, ce qui est la règle générale. On a regardé ce qu'il se passe ailleurs. On est plus intelligent, ça c'est sûr. Mais moi je préfère voir ce que font les autres et quand ça marche et que ça a marché chez nous, plutôt essayer de prendre les bonnes pratiques.

Le deuxième point que vous avez évoqué, c'est les baisses d'impôts. Alors on va commencer. C'était la question, tout à l'heure, d'Annie Charmant. La baisse de la taxe foncière de 2 millions d'euros à laquelle s'ajoutaient d'autres dépenses qui conduisaient à un plan de 3.850.000 euros. Je vais poser plusieurs questions. On va après venir sur l'intérêt, l'efficacité de baisser la taxe foncière de 2 millions d'euros. Mais vous avez été, cher collègue, responsables des finances, rapporteur de budget et donc vous connaissez un petit peu. C'est-à-dire que quand on dit des choses, j'imagine que vous savez parfaitement les conséquences que ça a. Et donc je vous lis. Vous proposez de diviser par deux la taxe foncière puis d'avoir un certain nombre d'annulations de taxes, etc., etc. Coût global : 3.850.000. Et vous dites : « pas de problème, ils seraient supportés par la diminution des coûts de fonctionnement fixes, d'une part, et par un retour au crédit pour financer des projets d'investissements, d'autre part ». Donc comme vous le savez, pour financer des projets d'investissements, on a lu ce qui pouvait être fait. Ça représente à peu près 13% que vous pouvez faire financer par l'emprunt. Donc le reste, comment vous les financez ces 87%, monsieur l'ancien rapporteur du budget ? Vous dites : « Pas de problème. Le financement sera fait par une diminution des coûts de fonctionnement fixes. » Alors si vous en êtes d'accord, on va lister -ça va durer trois minutes, quatre minutes parce qu'il y en a quatre- les principaux coûts de fonctionnement fixes mais vous les connaissez aussi bien que moi. Premier point, le personnel. C'est la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Le personnel représente 8,4 millions. 87% de 3.850.000, ça correspond à 40% de ces coûts de personnels fixes. Est-ce que vous proposez qu'on diminue de 40% le personnel fixe ?

Deuxième point, ça pourrait être les charges, qui sont également, en fonctionnement, liées à l'entretien des routes, des espaces publics. C'est 2,2 millions. Qu'est-ce que vous proposez ? D'arrêter d'entretenir notre commune puisque, par ailleurs vous dites qu'il faut le faire. Troisième...

MONSIEUR LUNTE – Je propose une baisse de la taxe foncière pour une seule année et je me base sur des dépenses de fonctionnement qui peuvent être diminuées, des investissements qui peuvent être financés autrement et sur la trésorerie de réserve, qui existe dans le budget de fonctionnement. Dans la section de fonctionnement, vous avez 8 millions en 2018 dans le compte administratif. On n'a pas eu le compte administratif 2019 mais ça aurait été tout à fait finançable. Vous allez continuer maintenant mais je sais de quoi je parle.

MONSIEUR PERISSOL – Je vous le dis et vous le savez parfaitement. Donc lorsque vous dites, « je dépense 3 millions 850, par le recours au crédit pour financer des projets d'investissements », c'est ce que vous dites, on peut le faire. C'est 13% de la dépense que vous proposez, 3 millions 850. Donc, il faut financer le reste. Vous avez quatre possibilités. Le personnel. Baisser de 40% le personnel. Je ne sais pas si c'est votre proposition ? D'arrêter les charges liées, du moins à l'entretien des routes et des services publics. Je ne sais pas si c'est votre proposition. Le scolaire, l'accueil des enfants. 5 millions 100. C'est vrai, on peut peut-être arrêter d'équiper la police municipale même si vous avez voté pour avoir deux policiers municipaux supplémentaires. Mais surtout, maintenant venons sur le fond. Le fond, vous dites, « on va baisser de 40% la charge foncière ». On est quand même conscients de l'injustice d'une telle mesure. Vous savez que la taxe foncière, c'est 34% des Moulinois qui la paient. Plus exactement, non pas des Moulinois, mais des gens qui ont une propriété sur Moulins, dont certains, vous en connaissez, n'habitent pas sur Moulins. Et donc vous dites : « On va faire un cadeau aux 34% de propriétaires moulinois. » Je ne dirai pas qu'ils ne sont pas tous les plus riches mais quand on est propriétaire, on a un peu plus de moyens que quand on est locataire. Et donc vous dites : « On fait un super cadeau aux 34% de Moulinois ou, plus exactement, de gens qui sont propriétaires sur Moulins, même lorsqu'ils habitent à 15 kilomètres de Moulins, on leur fait ce cadeau ». Au-delà du fait qu'il n'y a aucune justice dans cela, je ne suis pas convaincu que chacun de ces propriétaires se mettrait à investir sur Moulins la partie économisée. Et donc je ne pense pas que ce soit juste.

Alors vous dites : « Oui mais regardez, à Moulins communauté, on va faire encore plus fort. Là, ce n'est pas 40%, c'est 80% de la CFE. » Je m'étais un peu retenu lorsque je parlais de baisser de 40% la taxe foncière mais là, lorsque je vais sur la CFE, 80%. Alors là, c'est un coût exorbitant, dont vous savez, d'ailleurs, très bien, comme ancien rapporteur du budget, que si c'était le cas, on ne pourrait pas remonter rapidement pour retrouver les niveaux d'avant. Il faudrait un certain nombre d'années et ça coûterait ... vous savez combien. Plus de 30 millions. Nous en reparlerons. Mais donc on baisse de 4, 8 millions la CFE. 4,6 millions. Excusez-moi, je suis désolé. 4,6 millions la CFE. Alors là, question justice, on va en parler. Vous avez des entreprises qui ont souffert et vous avez des entreprises qui n'ont absolument pas souffert de la crise. Vous en avez même qui ont profité de la crise. N'ont pas abusé mais qui ont... voilà, c'est comme ça. C'est la vie. La crise leur a apporté plus de clientèle. Alors je vais vous dire, dans les cinq plus gros contributeurs à la CFE, vous avez une grande surface, je ne dirai pas laquelle, par exemple, au Nord de Moulins, qui, non seulement, n'a pas souffert de la crise mais a pu vendre, pendant toute la période où les commerçants qui vendaient des chemises, ou autres, ou qui vendaient des produits, parfums, etc., tous les commerçants étaient fermés. Et cette grande surface, comme les autres grandes surfaces, pouvait vendre avec un monopole pendant ces temps-là. Et ça fait partie des cinq plus gros contributeurs. Mais on dit « Ce n'est pas grave. On vous exonère de 80% de votre CFE alors que vous avez plutôt profité de ce qui se passait ». Ce n'est pas qu'ils l'ont fait volontairement. Ce sont les règles générales. Le gouvernement a fait fermer tous les commerces dits de deuxième nécessité, où on achète des costumes, des chaussures, etc. La grande surface, non seulement a pu continuer mais a pu vendre et on leur fait de la même manière que pour un commerçant qui, lui, a été fermé, pour un restaurateur qui ne sait même pas quand il pourra rouvrir. Donc ce n'est pas juste. Et ce n'est pas efficace. Je vais vous dire pourquoi. Lorsque vous avez une entreprise qui vient de s'implanter en faisant des travaux pour pouvoir reprendre une opération, elle va être exemptée, pendant deux ans, de CFE. C'est elle qui est la plus touchée. Pourquoi c'est elle qui est la plus touchée ? Parce que celui qui a investi juste avant, et on a plein d'exemples, qui ont ouvert trois mois avant le confinement, ils étaient fermés juste trois mois après avoir fait les travaux. On va lui dire : « Ah non, vous, pas de chance pour vous, vous n'allez pas pouvoir en bénéficier parce que vous en êtes exempté ». Donc on n'a pas d'efficacité. A partir de là, moi je pense que si on fait 4,8 millions de moins en 2020, sachant que là, quand on met 1 euro, et là, on en mettrait 4,8 millions, on a, en efficacité, uniquement les 4,8 millions. Il n'y a pas d'effet de levier. A ce moment-là, c'est autant d'investissements en moins. Et ce sera autant d'activités en moins pour nos entreprises mais peut-être que c'est un autre moyen trouvé pour ne pas faire le deuxième pont.

Alors moi je reviens sur quelques chiffres. Lorsque vous proposez d'exonérer de 4,8 millions, c'est-à-dire de 80%, nos entreprises sur la CFE, on met 4,8 millions et on a 0 effet de levier. C'est-à-dire que l'impact sera de 4,8 millions.

MONSIEUR LUNTE – L'effet levier est évident parce que l'argent reste du côté privé. Il ne sort pas dans le public et, donc, l'argent va être dépensé et va être investi. Évidemment, il est là. Vous ne comprenez pas le fonctionnement.

MONSIEUR PERISSOL – Pardon ? Je ne connais pas le fonctionnement.

MONSIEUR LUNTE – Vous ne comprenez pas le fonctionnement de l'effet d'une baisse d'impôts.

MONSIEUR PERISSOL – Je suis très limité mais je comprends quand même une chose...

MONSIEUR LUNTE – Non mais vous êtes entêté.

MONSIEUR PERISSOL – Si, Si, mais je comprends quand même une chose, malgré mes moyens limités, Monsieur Lunte.

MONSIEUR LUNTE – Vous dites que je suis démagogue alors que vous...

MONSIEUR PERISSOL – C'est complètement démagogique. C'est de faire un cadeau avec la taxe foncière. Vous faites un cadeau aux riches avec aucun retour pour nos entreprises et notre territoire. C'est exactement de la démagogie.

MONSIEUR LUNTE – Pendant des années, vous dites que la ville n'augmente pas les impôts, alors qu'elle n'augmente pas le taux d'impôt. Bien sûr, ils paient plus d'impôts tous les ans, les Moulinois. Alors vous êtes aussi dans cette approche-là. Quand vous dites ça, c'est aussi démagogique.

MONSIEUR PERISSOL – Mais c'est incroyable ! Vous vous rendez compte mes amis ! Mais c'est celui qui a été le rapporteur du budget qui dit ça ! Alors qu'il n'y a pas cinq villes de notre taille, en France, qui n'ont pas augmenté les impôts depuis vingt-cinq ans et vous entendez ce qui est dit.

MONSIEUR LUNTE – Vous augmentez les taux...

MONSIEUR PERISSOL – Mais bien entendu.

MONSIEUR LUNTE – Mais vous dites, chaque fois, « les impôts ».

MONSIEUR PERISSOL – Je dis qu'on n'a pas augmenté les taux d'imposition mais ça n'a aucun effet.

MONSIEUR LUNTE – Là vous dites juste. Tout à l'heure, vous avez à nouveau dit ...

MONSIEUR PERISSOL – Si on augmentait les taux d'imposition, on doublerait les augmentations puisque vous savez parfaitement et il faut le dire quand même, si on a un poil d'honnêteté, ce n'est pas de dire qu'on est un homme de valeurs....

MONSIEUR LUNTE – Ah, bien là, c'est de votre côté...

MONSIEUR PERISSOL – ... c'est de les mettre en œuvre. Ce n'est pas de les dire pour faire l'inverse. Et donc lorsqu'on a

MONSIEUR LUNTE – S'il-vous-plaît, ne dites pas que je suis malhonnête.

MONSIEUR PERISSOL – Je le dis très directement...

MONSIEUR LUNTE – Ah bon ! Ah bon...

MONSIEUR PERISSOL – Parce que c'est un exemple vraiment magnifique que vous donnez là.

MONSIEUR LUNTE – Mauvaise foi, fainéant...

MONSIEUR PERISSOL – Je n'ai jamais dit fainéant. Pas du tout. Je n'ai jamais dit ça.

MONSIEUR LUNTE – Ah oui, bien sûr. Jamais émis aucune proposition.

MONSIEUR PERISSOL – Ecoutez, écoutez.

MONSIEUR LUNTE – Mauvaise foi. Maintenant, en plus...

MONSIEUR PERISSOL – C'est de mauvaise fois ce que vous dites. Par définition, si, vous savez parfaitement que les valeurs...

MONSIEUR LUNTE – Vous dites systématiquement, « on n'augmente pas les impôts ». On n'augmente pas les taux d'impôts.

MONSIEUR PERISSOL – Vous savez, parfaitement, Monsieur le Conseiller, ancien rapporteur du budget, que pendant cinq ans et demi – vous savez parfaitement, que nous n'avons aucune marge de manœuvre sur les valeurs sur lesquelles s'appliquent les taux d'imposition. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de jouer sur les taux d'imposition. Nous les avons retenus. Donc ne faites pas croire qu'on augmente les impôts. Ce n'est pas vrai.

MONSIEUR LUNTE – Mais vous dites le contraire chaque fois.

MONSIEUR PERISSOL – Mais on va venir dessus. Lorsque vous proposez de baisser de 2 millions la taxe foncière, c'est totalement supporté par la ville. Aucun effet de levier. Lorsque vous baissez de 4,6 millions la CFE, la contribution foncière des entreprises, vous n'avez pas un euro de plus. Nous ce qu'on vous propose, lorsque nous avons proposé tout à l'heure, si vous avez écouté, la mobilisation sur les trois fonds, Moulins communauté apporte 520.000 euros et c'est 1,2 million qui seront pour nos commerces, pour nos artisans, pour nos restaurateurs, pour nos petites et moyennes entreprises. On apporte 520.000 euros et c'est 1,2 qui iront intégralement chez nos acteurs économiques. Voilà. Et là on donne 500.000 euros, on en aura 1,2 million pour faire bénéficier nos entreprises, ça c'est une efficacité et d'ailleurs ce n'est pas moi qui fais cocorico dessus. On a pris ce qui se faisait de mieux avec l'action de la Région, l'action du Département et l'action qui est menée par des collectivités comme les nôtre. On a été prendre ce qui se faisait. Et ce dont je suis ravi ce soir, c'est de dire aux Moulinois : certes, Moulins communauté, apporte 500.000 euros et vous aurez 1,2 million à votre disposition. Ça, ça a un impact. Là, ce que vous nous proposez, c'est : on vous retire 4,6 millions, eh bien vous aurez 4,6 millions. On va retirer pour tous l'action sur ce territoire 2 millions, on les donne aux 34% les plus aisés des Moulinois, dont certains n'habitent même pas, et vous en connaissez bien certains, Monsieur Lunte, qui n'habitent pas Moulins, qui sont propriétaires à Moulins, qui paient une taxe foncière, eh bien, on leur fait un cadeau et ils partent avec. Ce n'est pas comme ça que... Personnellement, je pense vraiment qu'on doit être au service de notre tissu économique. Et encore une fois, les propositions qu'on vous fait, elles ont marché avec d'autres acteurs. Et deuxièmement, elles ont été vues avec le Président de la Chambre de Commerce, le Président de la Chambre des Métiers. Je pense que ce sont des gens qui représentent et défendent nos acteurs économiques, les commerçants, les artisans, les restaurateurs et les petites et moyennes entreprises. Et je crois que ces acteurs attendent de nous qu'on leur fasse de la relance plutôt que d'aider ceux qui n'ont pas souffert de la crise. Et je crois que c'est ça. Cela étant dit, je suis ravi qu'on ait pu s'exprimer.

MONSIEUR LUNTE – Je suis d'accord sur le fait que ce soir, on ne va pas tomber d'accord. Vous avez montré que vous ne voulez pas comprendre les mesures proposées. On est d'accord aussi sur le fait que, pour moi, vous n'avez pas compris la profondeur de la crise économique qui est devant nous. Je le déplore.

MONSIEUR PERISSOL – Alors là, on ne peut pas dire ça. Non, non, non mais je sais... Mais je ne peux pas laisser passer ça. Parce que tout ce que j'ai dit tout à l'heure, mais évidemment ça n'a pas été perçu. C'est que s'il fallait, parce qu'il y avait d'autres besoins, on pourrait les mettre. C'est sûr que quand on met 500.000 euros de sa poche pour pouvoir avoir une action à hauteur de 1,2 million, on a plus de moyens de rebondir et de reconstituer, si on a des besoins que lorsqu'on a donné 2 millions pour partir hors de notre territoire et qu'on a mis 4,6 millions sans aucun effet démultiplicateur et sans aucun retour.

Mes amis, je crois qu'on a vu sur ce point. Il nous reste à aborder la délibération sur les délégations. Ah oui, eh bien, tiens, réponds. Réponds là-dessus, tout à fait.

MADAME LEGRAND – Tout simplement, tout à l'heure, tu t'étonnais quand même que quelques agents de Moulins communauté participent à la distribution. Je voudrais quand même te rappeler -mais ça tu le sais très bien,

puisque que, quand même, tu as participé à tout ça- nous avons, Ville de Moullins, transféré à Moullins communauté, 96 agents que nous payons ad vitam eternam, sauf, évidemment, le GVT, etc mais c'est une petite partie. Et donc ces agents travaillent également au service de la ville. Voilà. Et ce n'est pas 96 qui vont faire la distribution.

MONSIEUR LUNTE – Oui mais j'avais compris qu'il y avait du personnel non mutualisé de Moullins communauté qui était mis à contribution.

MADAME LEGRAND – Il y a eu des choix. Il y en avait certains qui ont voulu le faire. Voilà, c'est tout. C'était sur leur volonté. 12 sur 130. Il n'y en a eu que 12 qui sont de Moullins communauté mais je te rappelle qu'on a transféré 96 agents.

MONSIEUR PERISSOL – Attends, attends. Il faut vraiment l'aider.

MADAME VERDIER – Maintenant ça reste...si ? C'est bon ? Quand les premiers masques sont arrivés, là, du Département, que les bénévoles, les élus, les ont mis sous pli, 41.000 pour toute la communauté d'agglomération, là, ça n'a gêné personne. Non, tu ne savais pas que c'étaient des élus et des bénévoles qui avaient mis sous pli pour les autres communautés ? Pour les autres communes de Moullins communauté ?

MONSIEUR LUNTE – Jamais le moindre appel ne m'a été fait à moi ou à des élus autres. Moi je suis désolé. Non, non, je suis pour l'implication des bénévoles, pour l'implication des élus aussi. Je n'ai aucune difficulté avec ça.

MADAME VERDIER – Oui, non, non mais tu fais des reproches sur Moullins communauté qui a été mobilisée mais nous on s'est aussi mobilisé pour toutes les communes. Ça n'a gêné personne.

MONSIEUR LUNTE – Et pourquoi il était si difficile, impossible de faire aussi appel à des élus qui ne sont pas dans ta majorité ?

MADAME VERDIER – Ah oui mais, ça, c'est... Tu t'es renseigné pour savoir s'il y avait des actions qui allaient être faites ? Tu t'en es préoccupé ?

MONSIEUR PERISSOL – Il y était. Vous étiez présent...

MONSIEUR MONNET – Non, mais enfin... non mais attendez. Il faut être sérieux sur le débat qu'on a là, tout de suite. Oui, on s'est en préoccupé. Oui. Et c'est pour ça qu'on a demandé un Conseil municipal. Et moi, sur la question des masques, j'ai surtout vu des élus parader. Se faire prendre en photo dans La Montagne pour faire croire que c'était eux qui les avaient achetés, les masques. Ça, ça m'a beaucoup posé de problèmes.

MADAME TABUTIN – Tu parles de moi ?

MONSIEUR MONNET – Je parle de tout le monde.

MADAME TABUTIN – Parce que effectivement...

MONSIEUR MONNET – ... du Président de la Région qui nous fait croire que c'est lui qui distribue personnellement les masques...

MADAME TABUTIN – Je suis désolée... j'ai estimé...

MONSIEUR MONNET – ...du Président du Département, laisse-moi finir, qui fait croire que c'est lui qui distribue les masques. Ça a été l'occasion de parader. Et j'ai trouvé ça indécent. Parce que je pense que dans une situation comme celle-là, on ne fait pas de la communication sur une crise.

MADAME TABUTIN – Eh bien, il n'y avait aucune communication...

MONSIEUR MONNET – Tu m'excuseras. Et ça n'a pas arrêté pendant les deux mois de confinement, vous n'avez pas arrêté de faire de la communication sur la crise et j'ai trouvé ça indécent ! Indécent ! Donc oui, on s'est préoccupé des masques...

MADAME TABUTIN – Je ne pense pas ... je ne pense pas avoir fait ... non, non, non, non.

MONSIEUR MONNET – Si ! Il faut être sérieux. On a de la mémoire.

MADAME TABUTIN – Je n'ai pas fait de communication. J'ai seulement voulu montrer à Claude Riboulet et à l'équipe et au département que j'étais présente sur les lieux. Je trouvais ça tout à fait normal en tant que conseillère départementale, et je suis d'ailleurs pas non plus ...

MONSIEUR MONNET – Bien sûr. Bien sûr. Bah forcément !

MADAME TABUTIN – Je ne pense pas être quelqu'un qui parade, comme tu dis. Certainement moins que toi.

MONSIEUR MONNET – J'ai dit les élus ont paradé. Oui, les élus ont paradé.

MADAME TABUTIN – Oui, d'accord. D'accord. En tout cas, ce que dit Odette, c'est que quand on a mis sous pli et dans les enveloppes plastiques, les masques de la Région, on n'a pas du tout paradé. Et on était dans un...

MONSIEUR MONNET – Que Laurent Wauquiez vienne distribuer des masques à Moulins, c'est vrai que c'est tout à fait normal, tout le monde l'a compris. Ce n'était pas de la communication. C'était vraiment un vrai coup de main. Il faut être sérieux, attendez.

MADAME TABUTIN – Et alors ? Parce que tu n'as jamais paradé, toi, ni ...

MONSIEUR MONNET – Il faut être sérieux.

MADAME VERDIER - Mais je ne t'ai pas parlé de Laurent Wauquiez. Je t'ai parlé du Département.

MONSIEUR MONNET – Mais moi je parle de tous les élus. Parce que vous étiez tous ensemble à agiter les masques. Alors que je pense que si on avait fait de la mobilisation collective, et là je rejoins Stefan pour le coup sur cette question de la mobilisation. Et si on avait travaillé ensemble, ça aurait été certainement plus efficace et les Moulinois auraient eu des masques avant le déconfinement.

MONSIEUR PERISSOL – Mais ça n'a rien à voir. Ça c'était les masques qui ont été mis en avant. C'est lorsqu'on avait fait des distributions pour toutes les communes de moins de 2.000 habitants. Il n'y en a pas eu un qui était destiné à Moulins. On l'a fait pour les aider.

MADAME DE BREUVAND - On était solidaire des communes de moins 2000 habitants.

MONSIEUR MONNET – Pourquoi Vichy a eu les masques alors ? Pourquoi Vichy les a eus avant nous ? Ils n'ont pas moins de 10.000 habitants.

MADAME TABUTIN – Vichy les ont fait faire fabriquer sur leur territoire. Seulement voilà, je ne veux pas intervenir sur la qualité des masques. Je peux vous montrer la photo si vous voulez.

MONSIEUR PERISSOL – On n'aura aucun commentaire sur la qualité des masques. Allez, on ne va pas... Alors, il reste une délibération qui est la délégation d'attributions au Maire.

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur Le MAIRE*,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la décision municipale n°D202051 du 24 avril 2020 approuvant la conclusion d'une convention de commandes de services de plateforme de collecte de dons pour la lutte contre le covid-19 avec le Centre Hospitalier de Moulines,

Vu la convention de commandes de services de plateforme de collecte de dons pour la lutte contre le covid-19 avec le Centre Hospitalier de Moulines,

Vu l'avis de Madame la Trésorière Principale de Moulines,

Considérant que face à la situation d'urgence sanitaire, déclarée par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et telle que le territoire le vit au travers de la pandémie de COVID-19, le Centre Hospitalier de Moulines est en première ligne combattant sans relâche la propagation du virus et offrant aux patients et aux citoyens leurs meilleurs soins et services publics.

Considérant que redoutant le manque de moyens et de matériels, le CH entreprend de faire appel aux dons et à la solidarité des citoyens et des entreprises et associations, ainsi que de tout autre organisme public ou privé.

Considérant que la Ville, répondant à l'appel du Gouvernement à une mobilisation générale et consciente de la nécessité de l'action collective dans l'organisation et la gestion de la crise, permettant de répondre aux enjeux de sécurisation de la population, souhaite offrir son aide au Centre Hospitalier dans la gestion de collecte de dons via une plateforme en ligne,

Considérant que la Ville a accepté d'être mandataire du Centre Hospitalier pour mener la procédure de passation et de l'exécution du marché de prestations de services de collecte de dons au nom et pour le compte du Centre Hospitalier,

Considérant que pour ce faire, une décision municipale en date du 24 avril 2020 a été prise et une convention entre la Ville de Moulines et le Centre Hospitalier ayant pour objet de définir les conditions de contractualisation avec la plateforme de collecte de dons, le marché qui sera conclu par la Ville au nom et pour le compte du CH de Moulines-Yzeure et de convenir des modalités nécessaires pour mener à bien le projet a été signée,

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, 27 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme GOBIN et M. MONNET)

Confirme son offre de mandatement au profit du Centre Hospitalier de Moulines pour mener la procédure de passation et de l'exécution du marché de prestations de services de collecte de dons au nom et pour le compte du Centre Hospitalier et la convention conclue à cet effet,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion du marché.

Délibération n°DCM202002

2. CONFIRMATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE

MONSIEUR PERISSOL – Alors, on va être très clairs et très rapides. La totalité, sauf une ligne, c'est la reconduction des délégations tout à fait standard.

MADAME TABUTIN – ...à laquelle s'ajoute la fixation des tarifs.

MONSIEUR PERISSOL – Il s'ajoute deux choses. La fixation de tarifs et l'attribution de subventions aux associations. Je ne la demandais pas. Cela étant dit, on m'a véritablement mis en garde comme quoi nous espérons tous que la pandémie va s'effacer progressivement. Et donc si elle s'efface, il n'y a pas de décision à prendre en urgence. Cela étant dit, comme on ne peut pas le savoir, on ne va pas refaire de Conseil municipal parce que vous ne voyez pas tout le travail qu'il y a en amont de ça, et donc on ne va pas refaire de Conseil municipal. Et donc, à titre tout à fait exceptionnel, et, encore une fois, conformément à la loi, alors que j'étais plutôt réservé, je vous propose cette délibération où il y a, effectivement, ces deux points exceptionnels au cas où il faudrait attribuer une subvention aux associations, qu'on puisse la faire sans attendre la capacité de réunir à nouveau un conseil. Voilà. Je sais, Yannick, que tu n'es pas favorable.

MONSIEUR MONNET – Je ne suis pas favorable pour plusieurs raisons. Parce que je pense qu'il y a des sujets sur les subventions des associations qu'il ne faut pas négliger.

MONSIEUR PERISSOL – Bien sûr mais on ne néglige rien.

MONSIEUR MONNET – Et je pense qu'on aurait besoin d'avoir une vraie réflexion sur : est-ce qu'on maintient le même niveau de subventions pour tout le monde, en augmentation ou en baisse ? Je rappelle qu'on doit voter, en juin, la subvention pour le foot, pour que les équipes sportives puissent rendre leurs comptes, et ça j'estime que ça doit souffrir un débat puisque, dans le cadre des rendus des comptes à la DNCG, il faut qu'ils aient la notification de l'attribution de subventions. Enfin je parle sous ton contrôle mais il me semble que c'est en juin que ça doit se décider. Il y a tout un tas d'associations qui ont souffert. Et je pense qu'on n'a pas encore fait le tour de ces

associations et très sincèrement, je plaide pour un travail collectif, organiser un conseil si on a un ordre du jour raisonnable, avec une volonté de ne pas mener campagne mais d'aborder le sujet précisément, je peux vous dire que ça peut être très rapide et il n'y a pas besoin que vous ayez cette délégation-là. Et c'est la question de la démocratie et on en a besoin au sortir de ce confinement, vraiment.

MONSIEUR PERISSOL – Yannick, tu vois, je t'aurais répondu. Après ces heures passées à échanger, vraiment, la langue de bois, c'est trop fort. Quand on dit : « Il ne faut pas, véritablement, faire de campagne », alors que ça, c'est quoi ? C'est quoi ton intervention ?

MONSIEUR MONNET – J'ai toujours eu cette position à chaque vote de subventions aux associations.

MONSIEUR PERISSOL – Non mais moi je le dis directement. Il n'y a eu aucune volonté de notre part de faire campagne ce soir. On présente les actions que l'on a menées. On présente le cadre dans lequel tous les acteurs, individuels, collectifs, associatifs, économiques, etc., pourront aborder la phase qui vient. On avait le devoir de le faire. Encore une fois, je ne pense pas que j'aurai, parce que j'ai bien regardé, je ne pense pas qu'il y aura quelque décision de subventions à attribuer aux associations. Tu évoques le foot. Il est évident qu'il y aura, très probablement, un report de la limite, compte tenu de tout ce qu'il s'est passé sur le foot. Donc là je ne suis pas du tout inquiet là-dessus. Mais en tout état de cause il y aura, évidemment, le prochain conseil, dès le début juillet et je ne pense pas qu'on en fera d'ici là, donc, je vous propose de donner ces délégations. Monsieur Lunte.

MONSIEUR LUNTE – Pourquoi cette délibération ? C'est l'ordonnance du 1^{er} avril elle-même qui demande qu'au Conseil municipal qui suit la communication de l'ordonnance, on mette à l'ordre du jour cette liste de délégations qui sont fixées dans le Code des collectivités territoriales.

MONSIEUR PERISSOL – Mais c'est ce qu'on fait.

MONSIEUR LUNTE – Voilà. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord de faire ça. Simplement, vous ajoutez d'accorder des subventions aux associations. Donc je fais vraiment appel à vous. Permettez-nous, par exemple, de ne voter que sur la première partie jusqu'au dernier...

MONSIEUR PERISSOL – On vote pour ou on vote contre....

MONSIEUR LUNTE – Non, non, non, non mais...

MONSIEUR PERISSOL – Mais le reste, il n'y a pas besoin de voter puisque j'ai...

MONSIEUR LUNTE – Non, non, je fais appel à vous. Laissez ça en dehors parce que le Code de collectivité ne liste pas du tout ça. Pourquoi vous ajoutez du coup la subvention aux associations ?

MONSIEUR PERISSOL – Mais non, ce n'est pas du tout ça Monsieur Lunte. Je ne suis pas du tout là-dessus. Encore une fois, toutes les délégations, sauf les subventions aux associations, ce sont les délégations tout à fait classiques que j'ai depuis six ans. On ne va pas voter pour les délégations classiques.

MONSIEUR LUNTE – Non, non, elles sont classiques sauf qu'il y a certaines formulations, dans l'ordonnance, qui demandent à ce que le Conseil municipal fasse des précisions.

MONSIEUR PERISSOL – Mais non. Là-dessus, ce qui est nouveau, c'est la délégation pour les subventions aux associations. J'avais demandé à ne pas l'avoir parce que je pense, encore une fois, que nous n'aurons pas à le faire. On me dit que s'il y avait une reprise de la pandémie, il faudrait le faire. Donc, à priori, je ne l'utiliserai pas mais c'est vrai que je ne veux pas qu'il y ait un blocage sur notre territoire. Eh bien, vous êtes contre, ce n'est pas grave. On va se mettre à voter.

MONSIEUR LUNTE – Il n'y a pas de blocage sur le territoire si vous ne mettez pas le point sur les subventions aux associations.

MONSIEUR PERISSOL – Ah bien si, il y a des subventions aux associations...

MONSIEUR LUNTE – Il y a unanimité sur cette question si vous enlevez...

MONSIEUR PERISSOL – Mais non, il n'y a pas à voter si on l'enlève puisque le reste, c'est ce que j'ai depuis six ans. Allez, on va voter comme ça. J'ai noté que vous serez contre. Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre. Qui s'abstient ? Approbation unanime moins quatre. Merci.

Mes chers collègues, je trouve qu'on a bien travaillé. Je vous en remercie. Je sais que ce n'était pas très facile et, notamment, à l'intérieur de ce Palais des Sports où il y a des phénomènes un peu de résonance, mais vraiment, je voudrais féliciter les techniciens qui ont monté ça parce que, vraiment, c'était remarquable. Et j'étais réservé sur les écouteurs. C'était remarquable et donc un grand merci à vous. Je sais que c'était long mais je pense que c'était dense et que les Moulinois et vous tous avez le droit de savoir ce que nous avons fait et ce que nous allons faire pour vous permettre de rebondir à la fois individuellement, familialement et pour notre territoire.

Bonne soirée à tous et prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Merci !

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur Le MAIRE*,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence et complétant ses dispositions,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la décision municipale n°D202051 du 24 avril 2020 approuvant la conclusion d'une convention de commandes de services de plateforme de collecte de dons pour la lutte contre le covid-19 avec le Centre Hospitalier de Moulines,

Vu la convention de commandes de services de plateforme de collecte de dons pour la lutte contre le covid-19 avec le Centre Hospitalier de Moulines,

Vu l'avis de Madame la Trésorière Principale de Moulines,

Considérant que face à la situation d'urgence sanitaire, déclarée par l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et telle que le territoire le vit au travers de la pandémie de COVID-19, le Centre Hospitalier de Moulines est en première ligne combattant sans relâche la propagation du virus et offrant aux patients et aux citoyens leurs meilleurs soins et services publics.

Considérant que redoutant le manque de moyens et de matériels, le CH entreprend de faire appel aux dons et à la solidarité des citoyens et des entreprises et associations, ainsi que de tout autre organisme public ou privé.

Considérant que la Ville, répondant à l'appel du Gouvernement à une mobilisation générale et consciente de la nécessité de l'action collective dans l'organisation et la gestion de la crise, permettant de répondre aux enjeux de sécurisation de la population, souhaite offrir son aide au Centre Hospitalier dans la gestion de collecte de dons via une plateforme en ligne,

Considérant que la Ville a accepté d'être mandataire du Centre Hospitalier pour mener la procédure de passation et de l'exécution du marché de prestations de services de collecte de dons au nom et pour le compte du Centre Hospitalier,

Considérant que pour ce faire, une décision municipale en date du 24 avril 2020 a été prise et une convention entre la Ville de Moulines et le Centre Hospitalier ayant pour objet de définir les conditions de contractualisation avec la plateforme de collecte de dons, le marché qui sera conclu par la Ville au nom et pour le compte du CH de Moulines-Yzeure et de convenir des modalités nécessaires pour mener à bien le projet a été signée,

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, 27 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme GOBIN et M. MONNET)

Confirme son offre de mandatement au profit du Centre Hospitalier de Moulines pour mener la procédure de passation et de l'exécution du marché de prestations de services de collecte de dons au nom et pour le compte du Centre Hospitalier et la convention conclue à cet effet,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion du marché.

La séance est levée à 23h45

Le secrétaire de séance



★ Hamza BUDAK